

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:       Mme SYLVIE GIRARD, présidente  
                                  M. LOUIS DÉRIGER, commissaire  
                                  M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT  
HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA  
PAR HYDRO-QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 7**

---

Séance tenue le 22 octobre 2003, à 19 h 00  
Complexe touristique Dam-en-terre  
Salle François Larochelle  
Alma

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
M. STÉPHAN TREMBLAY, député de Lac-Saint-Jean .....	2
M. LOUIS BARIBEAU .....	18
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE.....	60
GROUPE DE CITOYENS D'ALMA.....	82
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILÔT.....	99
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE MILÔT .....	104
CONSEIL RÉGIONAL FTQ LAC-SAINT-JEAN ET CONSEIL RÉGIONAL FTQ .....	112
CORPORATION DES CAMIONNEURS EN VRAC RÉGION 02.....	128
DROIT DE RECTIFICATION M. PATRICK ARNAUD .....	139

---

**(SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2003)**  
**(ADVENANT 19 h 02, DÉBUT DE LA SÉANCE)**  
**(MOT DE LA PRÉSIDENTE)**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous demanderais de vous rapprocher, s'il vous plaît, nous allons débiter dans quelques instants.

10 Alors, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie d'audiences publiques portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec.

15 Mon nom est Sylvie Girard, je préside cette commission et je suis secondée dans ma tâche par monsieur John Haemmerli, à ma gauche, ainsi que monsieur Louis Dériger, à ma droite, qui agissent à titre de commissaires.

20 Je vous rappelle que nous avons la responsabilité de réaliser le mandat d'audiences publiques et d'enquête confié au BAPE par le ministre de l'Environnement.

25 Cette deuxième partie d'audiences publiques a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

30 J'appellerai donc, dans l'ordre de leur inscription à l'horaire, les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Chacune des présentations durera environ quinze (15) minutes. La commission prendra, à la suite des interventions des participants, quelques instants pour échanger afin de préciser certains aspects ou développer davantage des éléments contenus dans le mémoire.

35 La commission est en enquête et elle s'intéresse aux arguments évoqués dans les mémoires. Il ne faut pas interpréter nos questions comme une orientation de la commission. La commission ne se prononce pas maintenant, elle se prononce lors de la remise de son mémoire... de son rapport, pardon.

Au cours de cette deuxième partie de l'audience, l'initiateur du projet et les personnes ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont invités à assister à la séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

40 Alors, pour ce soir, nous avons prévu à l'horaire huit (8) intervenants qui se sont inscrits. Alors, je demanderais, comme je disais tout à l'heure, de limiter les interventions à quinze (15) minutes pour laisser à la commission le temps pour échanger avec vous et permettre d'éclaircir un peu certains aspects de vos interventions.

45 Je veux vous assurer que la commission lit tous les mémoires. Elle peut avoir un  
questionnement qui est important ou moins important; vous ne devez pas y voir, soit une  
intention de la commission, soit un intérêt... une valeur d'intérêt en regard de vos textes, c'est  
simplement que nous pouvons, soit avoir besoin de faire préciser des choses ou, si vous nous  
offrez une direction dans quelque chose, dans notre rôle aussi de mandat d'enquête, on peut  
50 avoir un questionnement à cet effet.

J'aimerais aussi vous rappeler l'importance que la commission apporte à un débat serein  
tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience. La commission n'admettra aucun  
propos diffamatoire ou non respectueux.

55 Le processus même du BAPE au-delà d'un contexte rigide juridiquement permet d'avoir  
un échange des plus fructueux autant pour vous que pour nous. L'échange permet de faire  
évoluer le projet autant pour la population que pour le promoteur. C'est d'autant plus important  
de le faire de façon sereine et respectueuse.

60 De plus, je souligne que, tout comme pour le promoteur et les personnes ressources,  
vous avez la possibilité de faire des rectifications de faits si vous le jugez utile. Ce droit doit  
servir uniquement à rectifier les faits et non à se prononcer sur les opinions émises par les  
autres. Chacun a le droit à son opinion. Les gens ne peuvent venir faire de rectification sur  
65 l'opinion.

Alors, quand on parle de rectifications de faits, ça peut être, par exemple, sur un chiffre,  
«le barrage va avoir quatre-vingt-dix (90) mètres de hauteur» et vous venez dire, bien... on vient  
dire, «non, ce n'est pas quatre-vingt-dix (90), c'est quatre-vingts (80)»; alors, c'est ce genre de  
70 rectification seulement qui sera accepté.

Alors, pour exercer ce droit, vous devez vous inscrire au registre spécifique à cette fin  
auprès de la coordonnatrice. Les gens inscrits au registre de rectification seront invités à faire  
leur intervention à la fin de la séance.

75 Alors, j'aimerais rappeler qu'il est interdit de fumer dans cette salle et aussi de... si vous  
voulez bien fermer vos... penser à fermer vos cellulaires.

Alors, je vais appeler un premier intervenant pour ce soir. Alors, monsieur Stéphan  
80 Tremblay, député de Lac-Saint-Jean.

Alors, bonsoir, monsieur Tremblay, bienvenue.

**M. STÉPHAN TREMBLAY :**

85 Bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

90 Nous vous écoutons.

**M. STÉPHAN TREMBLAY :**

95 Madame la présidente, j'aimerais tout d'abord vous offrir mes salutations ainsi qu'à vos collègues. Votre commission joue un rôle essentiel afin de permettre l'éclairage le plus complet possible en regard des impacts et enjeux liés au projet de construction d'un nouveau barrage sur la Péribonka IV, tel que proposé par la direction d'Hydro-Québec.

100 De plus, c'est sur la base des recommandations que vous formulerez que le Conseil des ministres émettra les directives qui encadreront la réalisation du projet par Hydro-Québec. Aussi, j'aimerais attirer votre attention, dès le départ, sur l'importance que j'accorde, pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de tirer le maximum de retombées économiques à court, moyen et long terme dans le cadre de ce projet. J'y reviendrai.

105 De plus, je souhaite entretenir la commission au sujet de l'approche «territoire de MRC» qui ne rejoint pas l'objectif d'apporter des mesures de compensation pour tous les utilisateurs et toutes les communautés qui subissent des préjudices dans le cadre du projet.

110 J'évoquerai l'urgence de tenir immédiatement une enquête publique indépendante sur le développement énergétique au Québec, en regard de l'efficacité énergétique, alors que l'ouverture des marchés nord-américains et ontariens font saliver notre gouvernement devant ce qui devient un peu plus chaque jour notre «vache à lait nationale».

115 J'insisterai sur les mesures de suivi en ce qui concerne les groupes vulnérables au mercure; enfin, je parlerai du nécessaire transfert d'expertise aux autochtones qui souhaitent acquérir les artefacts qui seront tirés sur le site archéologique.

120 D'entrée de jeu, j'aimerais dire à monsieur Richard Boudreau, directeur du projet Péribonka chez Hydro-Québec, que lui et son équipe pourront compter sur mon appui afin de nous assurer que, dans une perspective de développement durable, les impacts et retombées du projet viennent supporter les importants efforts que nos régions dites ressources et leurs communautés doivent déployer pour assurer la relance de leur économie.

125 Mon intérêt à titre de député à l'Assemblée nationale pour le projet Péribonka. Madame la présidente, mon intérêt dans ce dossier est lié en partie à mes responsabilités parlementaires. En fait, le projet se situe sur le territoire du comté Lac-Saint-Jean que je représente à l'Assemblée nationale et, au sein du caucus du Parti Québécois, j'agis à titre de porte-parole des dossiers environnement et jeunesse.

130 J'ai donc un double intérêt à ce que les recommandations qui seront faites par le BAPE reçoivent toute l'attention souhaitée de la part du ministre de l'Environnement.

De plus, à titre d'élu, représentant de la population, de même que jeune et citoyen vivant au Lac-Saint-Jean, je suis très préoccupé par notre capacité comme régionaux à infléchir une

135 des grandes tendances mondiales actuelles, soit l'exode des populations des régions rurales et la concentration des activités économiques dans les grands centres.

Je veux, pour mes enfants et mes petits-enfants, un milieu de vie de grande qualité où ils pourront choisir d'y vivre et s'épanouir pleinement, sur le plan personnel comme au plan  
140 professionnel. Aussi, il faut, Madame la présidente, que la commission prenne en compte l'importance de maximiser les retombées du projet, non seulement à court mais aussi à moyen et long terme.

L'acceptabilité du projet. Au niveau de sa mise en chantier par Hydro-Québec, ce projet  
145 résulte d'un compromis québécois et régional entre le développement de nos capacités hydroélectriques et la conservation de milieux naturels à l'état «sauvage», ce qui a été réalisé en faisant de l'Ashuapmushuan un parc de conservation. Donc, à ce niveau, ce projet est acceptable à mon point de vue.

Toutefois, là où il est essentiel que le projet soit bonifié, c'est dans sa capacité de fournir le maximum de retombées positives pour notre milieu : pas seulement des retombées positives au niveau des emplois liés aux travaux de construction de l'ouvrage, mais des retombées maximum en tenant compte de l'ensemble des travaux liés à la réalisation de l'ouvrage; pas  
150 seulement des retombées positives au niveau de la sous-traitance, mais des retombées maximum au niveau de la maîtrise d'œuvre et de la croissance de nos entreprises; pas  
155 seulement des retombées positives pour les MRC dont les territoires sont touchés, mais des retombées maximum au niveau des communautés et des utilisateurs qui sont directement touchés.

C'est seulement lorsque nous aurons l'assurance que ces conditions seront remplies que le projet méritera d'obtenir les autorisations gouvernementales requises en vue de sa réalisation.

Au début de septembre dernier, j'ai adressé une lettre au président d'Hydro-Québec, monsieur André Caillé, dans laquelle je lui faisais part de mes préoccupations quant aux limites  
165 des retombées économiques régionales liées à la clause de sous-traitance régionale.

Pour nous, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'expérience qui nous apparaît la plus concluante est celle du fractionnement des contrats, telle que nous l'avons vécue dans le cadre de la réalisation du projet de la nouvelle usine à Alma, avec la compagnie Alcan.

Lors de la première partie des audiences publiques, j'ai demandé qu'on m'explique les raisons qui amenaient Hydro-Québec à croire qu'un fractionnement de contrat n'était pas souhaitable.

Dans une partie de la réponse qui a été fournie par monsieur Arnaud à la commission et qui débute à la ligne 3673 du verbatim, on peut y lire :

«Alors, je pense qu'en termes de retombées économiques, Hydro-Québec fait exactement ce qu'elle a proposé et elle fait le maximum qu'elle peut, mais on ne peut pas nous

180 demander de morceler ce qui, selon les règles de l'art de l'ingénierie, ne se morcelle pas. C'est tout.»

Ici, monsieur Saint-Arnaud fait référence à une problématique liée à l'ingénierie pour justifier qu'il ne peut pas y avoir de fractionnement de contrat. À cet égard, j'aimerais faire état  
185 de la réponse à ma lettre adressée à monsieur Caillé et qui est signée par le directeur du projet Péribonka, monsieur Richard Boudreau, en date du vingt-cinq (25) septembre. On peut y lire :

«L'expérience accumulée par Hydro-Québec au cours des trente (30) dernières années dans la réalisation d'ouvrages de génie civil majeurs et complexes comparables à  
190 l'aménagement Péribonka, nous a enseigné que le fractionnement élevé des contrats engendre inévitablement des risques importants au niveau du respect de l'échéancier de construction et une hausse significative des coûts de projet.»

À la lumière de ces informations et en nous référant à nouveau au verbatim de la  
195 première partie des audiences, Hydro-Québec nous dit, à la ligne 1270 :

«... À partir du moment où sur un contrat à technologie complexe comme un barrage un entrepreneur fait plus de vingt pour cent (20 %) de sous-traitance, il prend le risque de perdre le contrôle de son chantier...»

200 Au-delà des questions d'ingénierie qui ont été évoquées mais pour lesquelles aucune démonstration n'a été faite lors de la première partie des audiences et qui est absente de la réponse que m'a adressée monsieur Boudreau, il m'apparaît qu'Hydro-Québec s'objecte à un fractionnement plus grand en regard d'impératifs liés à la capacité de gestion des travaux sur un tel chantier par un entrepreneur.

Aussi, pour que la commission puisse statuer sur le sujet, j'invite cette dernière à porter une attention particulière aux pratiques d'affaires mises en place par la compagnie Alcan dans le cadre du projet Alma. Pour ce projet de deux point quatre (2.4) milliards de dollars, il y avait sur  
210 le chantier une entreprise qui avait été embauchée comme chef d'orchestre et ce fut une réussite. C'est ce que je souhaite que nous parvenions à faire avec Hydro-Québec et le projet Péribonka.

Toujours en regard des pratiques d'affaires d'Hydro-Québec, il m'apparaît que les  
215 réponses, obtenues lors de la première partie des audiences concernant le dix pour cent (10 %) de garantie, n'étaient pas suffisantes.

Dans le cadre du projet Alma, la compagnie Alcan avait accepté de ne pas exiger les sommes qui normalement doivent être mises en garantie, de façon à ce que nos petits  
220 entrepreneurs ne soient pas pénalisés au moment de soumissionner à cause d'un manque de liquidité.

225 À mon avis, la commission doit investiguer plus en avant sur le sujet afin qu'elle puisse nous permettre d'atteindre l'objectif que nous avons en commun avec Hydro-Québec, soit d'assurer le maximum de retombées économiques pour notre région.

230 À cet effet, je vous demande de jeter un regard sur les expériences de Toulnostouc et SM-3. Les intervenants qui ont travaillé dans le cadre de la maximisation des retombées économiques régionales de ces projets semblent unanimes pour dire que s'ils avaient à refaire l'expérience, ils souhaiteraient une combinaison des deux (2) approches suivantes, à savoir :

235 Le fractionnement des lots pour permettre à davantage d'entreprises régionales de soumissionner sur les contrats, de développer leur expertise et de faire affaires directement avec Hydro-Québec.

Et, d'autre part, l'application de la clause de sous-traitance régionale lorsque la région ne possède pas l'expertise nécessaire pour soumissionner et répondre aux exigences minimales d'Hydro-Québec.

240 En ce qui concerne les discussions sur le pourcentage des retombées économiques, elles ont porté, jusqu'à présent, uniquement sur ce que la mise à jour des retombées économiques, telles que présentées dans la lettre du deux (2) juillet dernier par Hydro-Québec au ministère de l'Environnement.

245 Elles y sont qualifiées de «retombées économiques primaires au cours de la période de construction». Cette façon de calculer a pour effet de faire grimper artificiellement à soixante-cinq pour cent (65 %) le pourcentage des retombées économiques du projet puisqu'elles sont calculées en tenant compte uniquement des contrats de construction qui seront de cinq cent vingt-huit (528) millions, alors qu'il s'agit, dans les faits, d'un ouvrage dont le coût total est estimé à quelque un point douze (1.12) milliards de dollars et pour lequel, les retombées régionales ne sont que de trente point huit pour cent (30.8 %).

255 Cette façon de calculer les retombées économiques se retrouve dans la réponse que m'adressait le directeur du projet, Richard Boudreau, en date du vingt-quatre (24) septembre dernier. Ce qui m'amène à demander à la commission de faire la lumière sur la nature des cinq cent quatre-vingt-douze (592) millions qui sont actuellement exclus des calculs pour les retombées régionales et de les soumettre à l'analyse du comité conjoint Hydro-CRCD, afin qu'ensemble ils tentent de dégager de nouvelles retombées potentielles pour la région.

260 Toujours dans le but de maximiser les retombées du projet, il faudra que le mécanisme mis en place par Hydro, dans le cadre de ses appels d'offre, permette aux régionaux d'avoir le temps de réagir adéquatement avant la diffusion publique des contrats, ce qui manifestement n'a pas été le cas dans le cadre des projets Toulnostouc et SM-3.

265 Sur un autre plan, mais toujours en considération des retombées économiques, j'invite la commission à tenir compte des demandes des camionneurs en vrac afin qu'ils puissent, eux aussi, profiter pleinement des travaux de construction à venir.



270 Voilà ce qui m'apparaît être des retombées satisfaisantes à court terme : pas seulement des retombées positives au niveau des emplois liés aux travaux de construction de l'ouvrage, mais des retombées maximales en tenant compte de l'ensemble des travaux liés à la réalisation de l'ouvrage.

275 En ce qui concerne les retombées à plus long terme, ce que je souhaiterais, c'est que dans notre région, nous puissions voir naître une grande entreprise, comparable à Fitzpatrick et Pomerleau qui sont les entreprises québécoises auxquelles s'est référé monsieur Arnaud dans la première partie des audiences et qui auraient la capacité de prendre le contrat du barrage d'une valeur de cent (100) millions de dollars. Au nombre de barrage qu'il y a chez nous, j'imagine que nous avons accumulé à ce jour une expertise significative dans le domaine.

280 Lors de la première partie des audiences publiques, les représentants d'Hydro-Québec ont semblé favorables à ce qu'un consortium d'entreprises régionales puisse soumissionner. Si je me réfère une fois de plus au verbatim, alors que j'avais en tête un consortium capable de soumissionner sur le contrat du barrage qui est à la hauteur de cent (100) millions, les réponses de monsieur Arnaud font plutôt référence à un consortium qui puisse soumissionner sur les vingt pour cent (20 %) du même contrat qui serait offert en sous-traitance.

290 Aussi, ce que je demande à la commission, c'est qu'Hydro-Québec accepte d'aller plus loin dans ses pratiques d'affaires et qu'une évaluation soit faite au comité conjoint Hydro-CRCD quant à la possibilité que nous réalisions localement l'ensemble de ce contrat, par fractionnement ou autrement.

295 Voilà ce que j'entends par maximiser les retombées pour notre milieu; pas seulement des retombées positives au niveau de la sous-traitance, mais des retombées maximales au niveau de la maîtrise d'œuvre et de la croissance de nos entreprises.

300 Lors de la première partie des audiences publiques, j'ai fait référence à une situation qui m'apparaissait déplorable dans le cadre du projet Manouane qu'Hydro-Québec est actuellement à réaliser. Le BAPE, qui a procédé à l'étude du projet Manouane, recommandait au ministère de l'Environnement de ne pas donner suite à la demande d'Hydro-Québec, ayant identifié des préjudices majeurs pour les entreprises du domaine récréotouristique et la municipalité de Lamarche. Cette dernière tentait alors et tente toujours une reconversion de son économie.

305 Au dire même des représentants d'Hydro-Québec que j'ai rencontrés à ce sujet, suite à l'émission du décret d'autorisation à la fin de l'été deux mille deux (2002), ce dossier n'avait pu connaître une fin heureuse pour deux (2) raisons. La première étant que le cadre de discussions pour les redevances monétaires se limite aux MRC et aux bandes autochtones dont le territoire est directement touché. La seconde raison tenait au fait que les discussions avec la communauté de Lamarche auraient dû avoir lieu avant la tenue des audiences du BAPE.

310 Les gens de Lamarche, dont les responsables municipaux et les Protecteurs du Nord, si ce n'est déjà fait, doivent déposer devant la commission – ils vont le faire tantôt --- dans le cadre

315 du projet de la Péribonka. Dans leur mémoire, ils invitent la commission à reconnaître les impacts économiques du projet sur les utilisateurs et les communautés directement touchés et d'apporter des mesures de mitigation à ce niveau, ce qu'Hydro-Québec se refuse de faire jusqu'à ce jour.

320 Le fait que les MRC Maria-Chapdelaine et du Fjord soient actuellement en négociation pour des sommes qui avoisineraient les cinquante (50) millions chacune, est une reconnaissance claire par Hydro à l'effet qu'elle doit offrir des compensations à ce niveau. Toutefois, cette reconnaissance en regard des expériences passées semble répondre davantage à la nécessité pour Hydro d'apporter un équilibre de ses redevances entre autochtones et blancs, qu'à un désir réel de compenser les communautés et utilisateurs qui subissent directement les impacts négatifs de ses projets.

325 Si vous faites saliver les MRC en leur offrant d'être partenaires d'un projet qui va assurément leur rapporter des argents parce qu'il va se dérouler sur une partie du territoire dont ils ont la responsabilité administrative et ce, même si l'utilisation qu'elles en faisaient jusque-là est surtout administrative, vous n'êtes pas en train d'apporter des mesures de mitigation pour 330 atténuer les impacts directs de votre projet sur la vie des communautés qui, elles, peuvent être directement affectées.

335 Lors de la séance du dix-sept (17) septembre dernier, si on se réfère au verbatim des échanges concernant l'utilisation de la route de Saint-Ludger-de-Milot, les représentants d'Hydro-Québec ont exprimé clairement ce qu'ils entendaient par territoire impacté. À la ligne 1506 du verbatim, monsieur Patrick Arnaud dit :

340 «... Nous, quand on parle d'un territoire impacté, on parle d'un territoire sur lequel va se dérouler le projet. Alors, le projet est à cent (100) kilomètres au nord... Donc, pour nous, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est n'est pas une MRC qui est impactée par le projet.»

Je voudrais donc attirer l'attention de la commission sur la notion d'impact et son territoire d'application, tel que je l'ai perçu à partir de la première séance des audiences.

345 Lorsque l'on parle de perte de milieux humides, des espèces de poissons, des frayères affectées et autres, dans tous les cas, des mesures d'atténuation sont prévues et le territoire, pour ces dernières, est celui qui est le plus propice à rencontrer les objectifs prévus par les mesures de mitigation.

350 Lorsque l'on parle du mercure, le territoire est celui où se trouve le mangeur de poissons, pas seulement le territoire de pêche qui est le réservoir qui sera créé par le barrage; lorsque l'on parle de sécurité publique face à l'éventualité d'une rupture de barrage, on parle de tout le territoire qui pourrait éventuellement être inondé, pas seulement celui sur lequel se déroule le projet.

355 Lorsque l'on parle de la clause de sous-traitance régionale, on parle des retombées économiques sur tout le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pas seulement celui sur lequel se

déroule le projet. Et dans tous ces cas, on va chercher à minimiser ou encore à maximiser les impacts du projet.

360

Aussi, comment se fait-il que la communauté de Lamarche et les Protecteurs du Nord, tout comme la communauté de Saint-Ludger-de-Milot, ne soient pas pris en compte actuellement? Est-ce parce qu'Hydro-Québec trouve plus facilitant de négocier avec les seules MRC sur lesquelles va prendre forme un ouvrage?

365

Je l'ai dit pendant la première partie des audiences et je le répète : Hydro-Québec s'en tient au décret d'autorisation pour les mesures de mitigation qui ne sont pas prévues dans son cadre d'analyse.

370

Aussi, il faudra que la commission recommande au ministère des mesures de compensation pour ces municipalités et ce groupe d'utilisateurs. Ce sont à ces seules obligations, si elles doivent être retenues par le Conseil des ministres, qu'Hydro-Québec répondra.

375

Il faut donc que la commission fasse sienne une approche communauté-utilisateurs plutôt qu'uniquement territoire de MRC impacté, tel que défini par Hydro-Québec. C'est ce que je veux dire par : pas seulement des retombées positives pour les MRC dont les territoires sont touchés, mais des retombées maximales au niveau des communautés et des utilisateurs qui sont directement touchés.

380

Les ententes financières avec les MRC et l'apparence de conflit d'intérêt. J'aimerais maintenant attirer l'attention de la commission sur ce qui me semble avoir l'apparence d'un conflit d'intérêt.

385

Le fait que les négociations entourant les compensations aux MRC se déroulent au moment où se tiennent les audiences publiques du BAPE a deux (2) conséquences négatives importantes à mon avis.

390

Premièrement, les discussions entourant la nature de ces ententes ne peuvent se faire en toute transparence, car les négociations se conduisent principalement entre partenaires directement impliqués et sous le sceau de la confidentialité.

395

Aussi, j'invite la commission à recommander au ministre de l'Environnement de revoir la procédure d'autorisation afin que le promoteur soit tenu, à l'avenir, de présenter dans l'étude d'impact, le cadre et les grands paramètres qui sous-tendent les ententes que souhaitent signer Hydro-Québec.

400

Deuxièmement, les MRC, qui sont des partenaires privilégiés du développement, se retrouvent dans une position très inconfortable pour critiquer, voire recommander le rejet d'un projet. Elles ont ni plus ni moins les pieds et les poings liés. En ce sens, la force d'intervention du milieu s'en trouve diminuée avec, en plus, une augmentation du risque de se diviser.

405 L'urgence de tenir une enquête publique sur l'efficacité énergétique au Québec. Lors de la première partie des audiences, l'équipe de monsieur Arnaud nous a fait une présentation en ce qui concerne les besoins énergétiques qui justifient, selon Hydro-Québec, la nécessité d'aller de l'avant avec le projet de Péribonka.

410 Il n'est pas dans mon intention de remettre en question la construction de cet ouvrage sur la base du besoin énergétique, car ils sont devenus immenses avec l'ouverture des marchés nord-américains et ontariens. Ce qui me préoccupe, c'est la multiplication très rapide des ouvrages à des fins purement mercantiles et que les gouvernements en place y voient une façon de boucler leur budget sans égard aux autres options.

415 Dans les faits, je suis un partisan de l'efficacité énergétique. Je crois sincèrement que les humains doivent actuellement trouver des alternatives, de nouvelles façons de vivre qui nous permettent de contrer le réchauffement accéléré de la planète.

420 Dans la mesure où le gouvernement en place a déjà prévu à son programme électoral de tenir une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec dont le rapport serait rendu disponible au plus tard en deux mille six (2006), il m'apparaît pertinent que la commission lui recommande de passer à l'action dès maintenant. En attendant ce rapport, il est à craindre qu'Hydro-Québec reçoive le mandat d'accélérer les mises en chantier.

425 La première partie des audiences nous a permis de nous familiariser, avec la plus grande vulnérabilité de certains groupes de la population, au mercure contenu dans le poisson. Je parle ici des fœtus, donc des femmes enceintes et des enfants.

430 Même si le niveau de risque déjà établi par Hydro-Québec, qui découle de son expérience des trente (30) dernières années, semble assez bas, les indications que nous a fournies le docteur Benoît Girard, lors de la première partie des audiences, au sujet du peu de connaissances accumulées sur les habitudes de consommation de notre population régionale, invitent à la prudence.

435 Aussi, je souhaiterais que la commission s'assure que le plan de communication prévu par Hydro-Québec, pour informer les populations sur la consommation de poisson en regard du taux de mercure, soit pourvu d'un mécanisme de suivi.

440 Il y a des gens pour qui les fruits de la pêche, même si elle est dite sportive, font partie du budget familial. Ce sont possiblement ces gens qui pourraient être tentés d'ignorer les directives au sujet des limites de consommation de poisson.

445 De plus, le processus de suivi devra prévoir la confection du portrait régional de notre consommation de poisson, tel que l'a évoqué le docteur Benoît Girard.

Lors de la première partie des audiences, la représentante du Musée autochtone, madame Cloutier, est venue dire à la commission que son musée souhaiterait pouvoir disposer des artefacts qui vont provenir des sites archéologiques qui seront touchés par le projet.

450 Je voudrais que la commission sache que j'appuie ce projet à la condition qu'Hydro-Québec l'accompagne de mesures permettant le transfert d'expertise nécessaire. Pour ce faire, une entente avec le département d'archéologie de l'UQAC, qui possède une très grande maîtrise dans le domaine, paraît toute indiquée.

455 En conclusion, Madame la présidente, je souhaiterais faire une recommandation qui a trait aux travaux de la commission. Je voudrais ajouter, bien humblement, ma pierre à l'importante institution que représente le BAPE pour la société québécoise.

460 L'évolution actuelle des préoccupations citoyennes fait en sorte que les retombées économiques régionales sont maintenant au cœur des débats lorsqu'il est question de grands ouvrages.

465 Dans la première partie des audiences, c'est avec grand plaisir qu'on a pu assister à des démonstrations d'experts notamment en ce qui concerne la santé des populations, la sécurité publique, la protection des sites archéologiques, la conservation des espèces de poisson, et cetera.

470 Toutefois, l'absence d'une contre-expertise dans le domaine économique a fait en sorte qu'Hydro-Québec était, en matière de retombées économiques régionales, la seule à fournir des réponses.

475 J'attends toujours qu'on me fasse la démonstration des limites imposées par l'ingénierie d'un grand barrage en regard du fractionnement des contrats. Et cette réponse, je voudrais qu'elle ne nous vienne pas seulement d'Hydro-Québec, mais aussi d'un spécialiste en la matière qui n'est pas partie prenante au projet.

480 Merci aux membres de la commission et à Hydro-Québec pour les efforts déployés en vue de nous fournir les éclairages susceptibles de faire augmenter l'accessibilité sociale et les retombées positives du projet.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Tremblay.

485 Alors, je vais profiter de votre rôle parlementaire aussi. On a eu... vous faites état dans votre... vous en faites état aussi dans votre mémoire, on a eu plusieurs interventions sur deux (2) aspects en particulier où je suis intéressée à vous entendre dont, entre autres, toute la question au niveau de la justification.

490 Plusieurs demandent que, effectivement, avec cette commission d'enquête qui a été  
annoncée pour voir un peu les façons de faire ou, du moins, pour analyser cette situation en  
termes de besoins, de production, de demande et tout ça, énergétiques au Québec, il y a des  
positions qui semblent être assez opposées, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui nous disent : oui, il  
495 faut profiter des marchés, de l'ouverture des marchés, de faire... de permettre à la société Hydro-  
Québec de prendre l'expansion, d'aller... que ça sert le Québec, ça sert les contribuables.

Et il y a une autre position à l'extrême qui est de dire : à cause des dommages que ça  
peut causer, même s'il y a des mesures de mitigation et tout ça, reste tout de même qu'on devrait  
plutôt s'orienter vers de l'autosuffisance d'abord et de l'efficacité énergétique, et de ne pas  
500 nécessairement produire de l'électricité pour des marchés.

Alors, maintenant, ces positions-là sont souvent aussi liées à la problématique régionale  
ou autre, ou des besoins d'approvisionnement ou autres. Alors, j'aimerais ça vous entendre  
sur... concernant effectivement l'attente qu'ont ces gens en regard d'une discussion qui devrait  
505 se faire.

Plusieurs demandent, entre autres, qu'il y ait un moratoire et même sur le projet qui est à  
l'étude actuellement. Votre position est à l'effet que... à cause de l'ouverture des marchés, que  
vous ne demandez pas nécessairement un moratoire pour le projet mais que, par contre, vous  
510 dites que l'analyse, l'étude doit être faite.

Alors, j'aimerais ça vous entendre dans un aspect plus global en termes de votre  
responsabilité parlementaire sur la question à cet égard.

515 Oui, allez-y.

**M. STÉPHAN TREMBLAY :**

Je vous dirai, après avoir consulté certaines organisations intéressées à ce sujet, il se  
520 trouve que... prenez l'exemple de Négawatts, par exemple, au Lac Saint-Jean, qui a démontré  
que, par des simples investissements au niveau de l'efficacité énergétique, on était capable de  
faire... sauver pour quinze pour cent (15 %) d'électricité.

Alors, quand on parle de mesures d'efficacité énergétiques, et ça s'est fait à  
525 Métabetchouan, dans le comté ici, mais ça s'est fait aussi dans la ville de Laval, qui ont démontré  
vraiment que des petits efforts supplémentaires... en termes d'infrastructures, ce qui continue de  
faire rouler l'économie, en fin de compte, faisait en sorte de réduire de beaucoup la demande en  
électricité et ce quinze pour cent-là (15 %), bien, pourquoi ne pas le vendre aux États-Unis?

Loin de moi l'idée de cesser de faire des barrages sauf que je pense que le progrès  
530 humain nous amène à aller vers la direction de maximiser chaque unité de ressource. Je vous  
dirais même que, comme porte-parole de l'environnement, si on veut aller plus loin, une étude  
très sérieuse au rapport Derome nous démontre que nous serions capables de multiplier par  
quatre (4) l'utilisation de chaque unité... chaque ressource énergétique, en fin de compte.

535

Donc, nous consommons mal et nous consommons trop. Et là, je ne veux pas qu'on devienne des... je ne voudrais pas qu'on exagère mon propos en pensant que je veux qu'on devienne des gens qui participent à la simplicité volontaire, loin de là. C'est qu'on peut garder le même confort sinon l'augmenter tout en consommant moins.

540

Sauf qu'il y a beaucoup de gens, un courant de pensée au Québec qui dit, justement, il faut aller dans la direction de l'efficacité énergétique maximale parce que ça fait rouler l'économie, oui, ça fait développer des nouvelles technologies qui, éventuellement, pourraient être exportées à travers le monde, mais en même temps, continuons quand même de faire des barrages au besoin et, à cet égard, même si je vous dirai que j'ai survolé le territoire de la Péribonka qu'on va harnacher, ça fait partie quasiment de mes racines, depuis que je suis jeune que je survole ce territoire-là, ça me fait de la peine de harnacher cette rivière-là, mais j'accepte le compromis de la région et même du Québec, de dire, bon, plutôt que de harnacher l'Ashuapmushuan, on s'est dit, harnachons une rivière qui est déjà... qui l'est déjà trois (3) fois.

550

Et c'est pourquoi je vous dis aujourd'hui, je ne suis pas contre... je ne m'inscris pas contre ce projet, loin de là, je pense que c'est un bon compromis, c'est un bon projet. Mais en même temps, il y a une voie que le Québec peut se donner à l'égard de l'efficacité énergétique et où tout le monde pourrait être gagnant.

555

Et d'autant plus que plus on vend de l'électricité aux Américains, moins ils ont besoin de faire des centrales thermiques qui produisent des gaz à effet de serre puis... et tout ça, bien, ça... avec les vents dominants, ça retombe, bien souvent, sur le Québec.

560

Donc, je continue de croire qu'avec l'ouverture des marchés, si... parce que vous savez, un mégawatt, ça coûte six (6) cents le kilowatt... ça coûte deux (2) cents le kilowattheure alors qu'un barrage, c'est entre six (6) et huit (8) cents, si je ne m'abuse, mais c'est trois (3)... deux (2) à trois (3) fois plus coûteux.

565

Donc, qu'on fasse l'utilisation maximale des mégawatts en même temps qu'on développe, eh bien, moi, je pense qu'on prend le taureau par les cornes et pas à peu près, là!

#### **LA PRÉSIDENTE :**

570

O.K. Maintenant, toujours dans cette optique-là, toute la question de notion de partage des ressources, on a quand même aussi, bon, concernant, par exemple, les retombées, bon, on encadre quand même, là, les retombées peut-être plus au niveau de la construction avec le comité de maximisation et tout ça.

575

Mais plusieurs demandent, bon, qu'on nous donne soit des fonds de compensation, soit des redevances. Il y a plusieurs aspects qui sont mis sur la table pour dire, bien, est-ce qu'on devrait compenser seulement les territoires, les territoires qui sont directement impactés par le projet? Est-ce qu'il devrait y avoir une orientation régionale? À l'orientation régionale, plusieurs nous proposent le principe des redevances.

580

Maintenant, j'aimerais vous entendre sur l'aspect, en fait, la notion de redevances. On sait quand même que... je vais faire un mauvais jeu de mots, mais Hydro-Québec est quand même redevable envers son actionnaire principal qui est le gouvernement, il y a aussi des dividendes qui sont versés, des profits sur lesquels le gouvernement décide qui devra donner au

585

gouvernement.

590

Alors, j'aimerais un peu relativiser comment on peut arriver à trouver... à concilier cet aspect-là au... le principe des redevances et des retombées de cette entreprise-là qui appartient à la population aussi, versus donner des redevances à un milieu qui n'est pas nécessairement impacté dans un projet?

**M. STÉPHAN TREMBLAY :**

595

Vous savez, il y a une tendance actuellement qui fait en sorte d'avantager les grands centres, je vais partir de là, d'avantager énormément les grands centres.

600

Le système économique actuel et aussi les bouleversements technologiques font en sorte que les grands centres, et ça, c'est partout dans le monde, tirent un avantage à amener des gens de partout dans les communautés des territoires et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, vous savez, on contribue beaucoup en termes de cerveaux. Bien souvent, nos étudiants qui sont formés vont étudier à l'extérieur mais ne reviennent pas. Donc, moi je dis souvent aux gens des grands centres : nous contribuons de façon intellectuelle, nous contribuons avec nos meilleurs éléments et nous contribuons avec nos ressources.

605

Donc, à un moment donné, il faut que le Québec en soit conscient et que la solidarité québécoise engendre une répartition de la richesse dans les territoires, dans les régions et, à cet égard, vous l'avez dit, Hydro-Québec a, selon moi, oui, une obligation – et j'en suis fort heureux, hein, parce que le jour où on privatisera Hydro-Québec, je serai le premier à me lever et pour m'opposer – oui, Hydro-Québec doit amener des redevances au gouvernement et c'est tant

610

mieux qu'il en soit ainsi, mais justement, le gouvernement doit être celui qui s'assure que les régions puissent être viables, puissent survivre.

615

Et on a souvent, dans beaucoup de secteurs, des problèmes de sous-financement. Je vous dirais que je critiquais mon propre gouvernement lorsque j'étais au pouvoir et j'ai des tendances à vouloir critiquer encore plus le prochain, l'actuel gouvernement, parce que cette solidarité québécoise à l'égard des régions n'est parfois par à la hauteur de ce que je souhaiterais.

620

Donc, quand on vous dit, par exemple, qu'Hydro-Québec devrait participer à faire en sorte... à contribuer, à développer une expertise, une main-d'œuvre au Saguenay-Lac-Saint-Jean, eh bien, ce n'est pas la charité qu'on demande.

Quand je vous dis que moi, cette rivière-là, ça m'affecte personnellement qu'elle soit... qu'on l'harnache une autre fois, parce qu'il y aurait... bien, sur le coin de la fourche à Manouane



625 puis la Péribonka, il y a un potentiel touristique extraordinaire que nous n'aurons plus. Bien, c'est ça aussi à quoi on fait allusion.

Puis nous autres, on ne peut pas se développer à faire des tours de vingt (20) étages puis des tours... des trous de métro, hein! On a des rivières, ça fait qu'on fait des barrages.

630

Alors, que de voir arriver des gens de Montréal... je n'ai rien contre ça, là, mais de voir arriver des gens de Montréal sans qu'on ait fait l'effort que les gens chez nous tirent le maximum du transfert de connaissances qu'on peut aller chercher lorsqu'on fait un barrage comme ça, bien moi, j'aime bien mieux que ça prenne quelques mois de plus à Hydro-Québec, mais qu'elle remplisse son rôle social de justement partager ses connaissances et son expertise alors qu'elle vient tirer la force motrice de nos rivières, mais qu'en même temps, ce soit des entreprises de l'extérieur qui siphonnent déjà nos cerveaux, bien moi, ça me fait relever le poil un peu sur les bras!

635

640 Puis maintenant, à votre deuxième partie de la question, au niveau précisément comment nous devrions établir le mécanisme? Bien, assoyons-nous puis on va n'en trouver des mécanismes, ça, je ne suis pas trop inquiet. Ce ne sera peut-être pas une tâche facile mais si on ne le fait pas, si on ne commence pas maintenant, on n'y arrivera pas.

645 Donc, à savoir, est-ce que c'est les MRC, est-ce que c'est la région au complet ou les territoires impactés? Selon moi, après de bonnes discussions et de vives discussions, nous serions certainement en mesure de trouver un terrain d'entente que, là, je ne pourrais pas vous expliquer directement comme ça.

650 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Puis j'aimerais un petit peu vous entendre plus précisément quand vous parlez de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêt en regard de discussions ou d'ententes qui sont assignées au moment de la tenue des audiences.

655

Est-ce que, pour vous, vous considérez que... c'est quand même les MRC qui ont la responsabilité de la gestion des territoires qui sont, entre autres, ceux qui sont impactés, ne seraient pas nécessairement les seuls interlocuteurs qui devraient être à la table pour discuter?

660 **M. STÉPHAN TREMBLAY :**

Oui. Bien, maintenant, quelle est la formule? Comme je vous l'ai dit, l'exemple, la dérivation de la Manouane où... là où la municipalité, qui était le plus impactée, est la municipalité de Lamarche, à qui ç'a eu des répercussions majeures dans leur développement récréotouristique.

665

Et à cet égard, bon, bien, Hydro-Québec... la municipalité de Lamarche n'avait pas l'opportunité de discuter directement avec le promoteur. Donc, est-ce que ça doit être juste les MRC? Je suis porté à croire que non. Il faut, comme on l'a dit, s'attarder aux communautés

670 impactés. La municipalité de Metabetchouan n'a pas vraiment de relation avec ce projet, alors  
que la municipalité de Lamarche ou de Saint-Ludger-de-Milot et d'autres probablement peuvent  
être directement touchées. Donc ça, je pense que ce n'est pas à négliger. Ce n'est pas à  
négliger.

675 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. D'autres questions, ça va? Oui, allez-y.

680 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Concernant le montant de coût de construction dont vous expliquez dans votre mémoire,  
vous expliquez donc qu'il y a cinq cent quatre-vingt-douze (592) millions qui ne seraient pas  
utilisés actuellement dans le calcul des retombées.

685 Dans ce montant-là, il y a quand même une partie qui est de, je pense, deux cent  
soixante-neuf (269) millions, qui sert à l'inflation et aux intérêts. Donc, en fait, le montant, le reste  
du montant, c'est huit cent cinquante et un (851) millions, dont les études aussi d'ingénierie dans  
ça, il y a les études aussi... je pense, les mesures d'atténuation font partie de ça.

690 Mais est-ce que vous voulez quand même que, en fait, le montant de huit cent cinquante  
et un (851) millions soit le montant visé dans les retombées ou si...?

**M. STÉPHAN TREMBLAY :**

695 Oui. Bien, dans le cas... là, je n'avais pas calculé le montant d'inflation, là. C'est plutôt...  
moi, ce que je cherche à savoir, bon, bien, dans...

**M. LOUIS DÉRIGER :**

700 C'est le maximum?

**M. STÉPHAN TREMBLAY :**

Oui, c'est ça, exactement.

705

**M. LOUIS DÉRIGER :**

O.K.

710 **M. STÉPHAN TREMBLAY :**

Donc, dans les études, est-ce que... la partie des études, est-ce que ç'a été fait dans les  
tours à bureaux à Montréal ou est-ce qu'il n'aurait pas pu y avoir des firmes régionales qui

715 puissent faire le travail? Et peut-être qu'elles l'ont fait, là, je ne sais pas, là, mais nous n'avons pas eu accès à la ventilation de ces données.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

720 Alors, ce que vous cherchez à faire, c'est maximiser, en fait, aller chercher le maximum de qu'est-ce qui peut...

**M. STÉPHAN TREMBLAY :**

725 J'en fais une obsession!

**M. LOUIS DÉRIGER :**

O.K. Merci.

730 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie infiniment de votre participation, monsieur Tremblay.

**M. STÉPHAN TREMBLAY :**

735 Merci à vous.

**(APPLAUDISSEMENTS)**

740 **LA PRÉSIDENTE :**

J'ai oublié de répéter mon message d'hier et de cet après-midi. Je demande qu'il n'y ait pas de manifestation d'approbation ou de désapprobation sur la... comme ça, ça m'évite de trancher pour les approbations et désapprobations. Alors, je vous remercie.

745 Je vais inviter maintenant un deuxième participant, monsieur Louis Baribeau, s'il vous plaît.

Bonsoir, monsieur Baribeau. Bienvenue.

750 **M. LOUIS BARIBEAU :**

Bonsoir.

755 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous vous écoutons.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

760

D'abord, dans ce mémoire, je vais traiter de plusieurs points sur plusieurs aspects. Comme premier point, ça va être un courte présentation de mon mémoire face au projet Péribonka; comme deuxième point, l'historique de l'option Péribonka; comme troisième point, le contexte économique actuel, toujours en rapport du projet; comme quatrième point, le coût du projet; comme cinquième point, les impacts environnementaux; comme sixième point, l'aspect social et l'acceptabilité sociale; comme septième point, le développement du territoire. Ensuite, des témoignages que j'ai recueillis. Ensuite, au niveau de la qualité de vie, on va n'en parler un petit peu; et la justification en demande énergétique; et finalement, les recommandations.

765

770

À propos des témoignages que j'ai recueillis, j'aimerais, Madame la présidente, vous déposer un petit document qui dit – c'est très court – c'est une procuration, suite à un appel téléphonique, d'un villégiateur de l'Ascension, quelqu'un qui possède un bail de... un chalet...

**LA PRÉSIDENTE :**

775

Hum hum?

**M. LOUIS BARIBEAU :**

780

... et qui a beaucoup de connaissances dans le secteur qu'il a... qu'ils se sont établis aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

785

Alors, vous allez nous le déposer tout à l'heure, oui.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

790

Et lui, je lui ai faxé mon mémoire lundi matin. C'est une affaire de dernière minute mais j'ai une quinzaine de noms. Et dans la même veine, je peux vous dire que j'ai l'appui de ZIP Alma Jonquière, aussi, cet après-midi, qui ont... tous les employés ont... ils n'ont pas présenté de mémoire mais ils entérinent mon mémoire. Ça fait que je peux présenter ce document-là?

**LA PRÉSIDENTE :**

795

Oui. Allez-y.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

800

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

Les gens ont signé pour être d'accord pour vous appuyer?

805

**M. LOUIS BARIBEAU :**

Oui. Ils ont pris connaissance du mémoire.

810

**LA PRÉSIDENTE :**

Ils ont pris connaissance du mémoire puis...

**M. LOUIS BARIBEAU :**

815

Oui. J'avais plusieurs...

**LA PRÉSIDENTE :**

820

... ils font le lien avec... juste en termes d'aspect juridique, c'est qu'ils font le lien avec votre mémoire pour vous appuyer?

**M. LOUIS BARIBEAU :**

825

Pardon?

**LA PRÉSIDENTE :**

830

Quand ils signent, les signatures, ça fait le lien... il y a un préambule qui fait le lien avec votre mémoire?

**M. LOUIS BARIBEAU :**

835

Bien, si on veut, là, mais c'est surtout que...

**LA PRÉSIDENTE :**

840

Bon. Écoutez, ce qu'on va faire, vous pouvez présenter, de toute façon, le document. Maintenant, avant de le déposer officiellement, on va juste s'assurer que le lien est officiel, parce que ça nous prend l'autorisation des personnes pour le signer...

**M. LOUIS BARIBEAU :**

845

Bien, ils sont signés...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

850 **M. LOUIS BARIBEAU :**

C'est signé.

855 **LA PRÉSIDENTE :**

Si elles ont inclus en...

860 **M. LOUIS BARIBEAU :**

Ils ont pris connaissance...

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors donc, on va...

865

**M. LOUIS BARIBEAU :**

... du mémoire.

870 **LA PRÉSIDENTE :**

... simplement le vérifier pour le valider. Mais pour ce qui est... vous n'avez qu'à pas dire les noms mais juste, comme vous l'avez dit, souligner ce à quoi ils vous appuient.

875 **M. LOUIS BARIBEAU :**

O.K. Il s'agit d'une quinzaine de noms.

880 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum?

**M. LOUIS BARIBEAU :**

885 Et j'aimerais savoir si je peux... bien, ce n'est pas moi qui ai fait la démarche comme telle, c'est un villégiateur.

**LA PRÉSIDENTE :**

890 O.K.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

895 Bien... avec moi en collaboration, c'est sûr, parce que... et un autre collaborateur aussi  
qui est ici dans la salle ce soir, qui a un chalet sur la rivière Serpent. Ce serait pour savoir si je  
peux déposer... ajouter à...?

**LA PRÉSIDENTE :**

900 Bon. Bien, en principe, je vous dis oui.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

905 Par après.

**LA PRÉSIDENTE :**

910 On va juste valider avec un analyste pour être sûr que, en termes légaux, il n'y ait pas de  
problèmes pour le faire, sinon on vous demandera les correctifs pour le faire, tout simplement. Il  
n'y a pas de problèmes. Alors, vous pouvez y aller.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

915 Je peux le faire par après avec un délai que vous allez juger raisonnable?

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah, bien, ça peut se faire très rapidement, là. On peut regarder ça tout de suite après.

920 **M. LOUIS BARIBEAU :**

O.K. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

925 Allez-y.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

930 O.K. Pour débiter, je suis très préoccupé par ce projet d'abord en tant qu'utilisateur de  
ce territoire et de ceux environnants. Mes principales activités sont la pêche, le camping  
sauvage, la récolte de bleuets, l'interprétation, et je suis parfois appelé à travailler comme  
technicien forestier dans ces secteurs.

935 En second lieu, je considère qu'il y aura des impacts négatifs inévitables tant au plan  
social qu'environnemental. De plus, je ne suis pas convaincu que la demande énergétique est  
justifiée.

940 Ce mémoire ne se veut surtout pas technique, tant au plan environnemental, énergétique que du point de vue économique. Cependant j'espère, par mes propos, présenter une vision globale des impacts et enjeux. De plus, je vais tenter de dresser une image de nos prises de décisions et de nos véritables choix de société en rapport avec ce projet de grande envergure.

945 En mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992), j'étais présent à la conférence de presse qui annonçait l'option Péribonka suite à la réticence et la forte mobilisation contre l'harnachement de la rivière Ashuapmushuan dont mon appui a été sans équivoque.

950 Cependant, en tant que conseiller municipal à Sainte-Monique à l'époque et comme citoyen, j'étais très déçu par l'annonce de la venue d'un quatrième barrage sur la rivière Péribonka.

955 Dès lors -- et je conserve les mêmes positions aujourd'hui -- de façon générale et d'une vision à long terme, je ne voyais pas comment on pourrait retirer des bénéfices avec ce projet, tant comme utilisateur ou comme citoyen de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

Dans le milieu politique et des tables de concertation de l'époque, il ne semblait apparaître aucun questionnement et aucune problématique...

960 Et j'aimerais ajouter qu'on vient de découvrir une problématique, celle des contraintes économiques en regard des compensations, entre autres. Il semble qu'à part cette problématique, tout baigne dans l'huile au niveau de l'environnement, au niveau des impacts sociaux, et cetera.

965 Aujourd'hui, en deux mille trois (2003), plus de dix (10) ans après, il y a pourtant à mon avis plusieurs questions sans réponse sur plusieurs aspects.

970 Pour se familiariser avec le contexte de l'époque qui, selon moi, de toute évidence perdure aujourd'hui, le développement économique et les retombées économiques ont toujours une place de premier plan quand il s'agit de mégaprojet comme celui qui nous concerne.

Je comprends que, lorsque l'on siège en politique ou sur différents comités ou à des tables de concertation sur le développement, il faut parfois faire des compromis ou des contre-propositions.

975 Dans cette optique et concernant l'option Péribonka, je trouve très déplorable qu'on ait fait preuve d'autant de générosité et d'une trop grande ouverture pour Hydro-Québec Énergie.

980 Quand il a été question du projet du champ de tir pour F-18 au nord de l'Ascension, ce fut un non catégorique : ni ici ni ailleurs. Et cela faisait preuve de grand bon sens.

Ici, pour le projet d'un quatrième barrage sur la rivière Péribonka, à mon sens, ce n'est pas parce qu'une rivière est déjà harnachée qu'on doit en ajouter encore.



985 Comme troisième point, mais vous allez comprendre, Madame la présidente, si vous avez  
lu mon mémoire, que mes points sont... j'ai fait mon... ma table des matières sur l'heure du  
souper ce soir assez rapidement et...

**LA PRÉSIDENTE :**

990 Oui, oui. Mais vous pouvez y aller directement, justement, à ce que vous voulez toucher  
plus particulièrement. Comme je disais aussi à tout le monde, c'est que soyez assuré que nous  
lisons tous les mémoires...

**M. LOUIS BARIBEAU :**

995

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1000 ... et nous avons vu l'ensemble des choses. Alors, pour nous permettre peut-être de  
donner plus de temps à du questionnement, vous pouvez aller directement aux points que vous  
voulez soulever, il n'y a pas de problèmes.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

1005

O.K. C'est parce que les points sont un peu déclassés par rapport à 2.1, 2 point...

**LA PRÉSIDENTE :**

1010

Il n'y a pas de problèmes. Moi, je vous écoute, je ne lis pas.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

1015

O.K. Merci.

1020 Au niveau du contexte économique, je ne suis pas contre le développement mais je crois  
que, dans un premier temps, il faut créer des emplois à long terme et ce n'est pas le cas pour le  
projet Péribonka et ce, particulièrement quand on parle d'investissement de plus d'un milliard de  
dollars. On estime à plus ou moins vingt-cinq (25) emplois après la construction d'une durée de  
quatre (4) ans.

Ça, c'est tiré du premier volume... pardon, excusez-moi, c'est tiré du premier volume  
d'études d'impact, mais je pense que tout le monde le sait.

1025

Au point 2.4.1 de l'étude d'impact – ça, c'est tiré du premier volume, pardon, parce que  
j'avais une petite note – au point 2.4.1 de l'étude d'impact, on estime à un point douze (1.12)  
milliards le coût de réalisation du projet et cela comprend les éléments suivants : études, activités

liées à l'obtention des autorisations gouvernementales, travaux de construction, inflation et frais d'intérêts jusqu'à la mise en service.

1030

A-t-on fait mention des coûts reliés aux compensations, aux redevances, dédommagements, expropriations et autres qui pourraient représenter des imprévus énormes? Il apparaît tout de même que ça pourrait représenter des montants plus... de plus de... de plusieurs millions de dollars. C'est quand même assez important.

1035

À cet effet, je pense qu'il est très important de souligner qu'il y a une entente conclue avec le conseil des Montagnais de Mashteuiatsh – je ne sais pas si le terme est bon, je sais que c'est Mashteuiatsh; je ne sais pas si c'est le conseil des Montagnais – et des discussions sont en cours avec les MRC Maria-Chapdelaine et celle du Fjord-du-Saguenay.

1040

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est a été mise à part de ces discussions et il se trouve que la plupart des utilisateurs des territoires en question sont des citoyens et citoyennes de ladite MRC, celle de Lac-Saint-Jean-Est. Je trouve que c'est inacceptable et on comprendra plus facilement quand je traiterai des impacts au niveau social tout à l'heure.

1045

En plus, les municipalités les plus rapprochées géographiquement du secteur dont il est question font toutes partie de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, à toutes fins pratiques, et sont reliées directement au chemin principal d'accès, soit le chemin des Passes dangereuses.

1050

Ces municipalités, pour ne nommer que les plus proches et les plus importantes : Saint-Ludger-de-Milot, Lamarche, l'Ascension, Sainte-Monique et Alma. Donc, les municipalités des deux (2) autres MRC concernées se trouvent beaucoup plus éloignées sauf quelques-unes dans la MRC Maria-Chapdelaine. On peut parler de Péribonka, de Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Augustin, entre autres.

1055

Comme autre chapitre : le coût du projet.

1060

Compte tenu des constatations précitées, c'est-à-dire celles que je viens de mentionner, la facture totale pourrait représenter beaucoup plus que les estimés projetés au point 2.4.1 de l'étude d'impact. Si c'est le cas, qui paiera la facture?

1065

J'ai une réponse à cette question et si je me trompe, que quelqu'un me remette à l'ordre. C'est bien clair qu'en bout de ligne, ce sera nous, les consommateurs, qui paierons toujours plus cher et qui ne pourrons compter sur aucune redevance ou rabais sur la facture d'électricité. Je pense qu'on est loin du sentiment d'appartenance de l'une de nos plus grandes richesses naturelles : les cours d'eau.

1070

Comme autre aspect : l'impact environnemental, que je considère très important et que je trouve un peu de valeur qu'on... qu'on ne l'a pas mis de côté mais je vois l'affiche en avant : «Bureau d'audiences publiques sur l'environnement» et je me demande si, à quelque part, puis quelques fois depuis que j'assiste aux audiences -- et j'ai assisté un petit peu à la période de

questions -- si ce ne serait pas aussi des audiences ou... ou des audiences publiques sur l'économie.

1075 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste vous rappeler, monsieur Baribeau...

1080 **M. LOUIS BARIBEAU :**

Oui, je ne veux pas... je ne veux pas blâmer personne.

**LA PRÉSIDENTE :**

1085 ... c'est que la notion qu'applique le BAPE en termes d'évaluation de l'environnement comprend... c'est celle qui a été entérinée par le jugement de la Cour supérieure, elle comprend tous les aspects physiques, biophysiques et humains. Et dans les aspects humains, c'est aussi la qualité de vie. Et donc, maintenant, aussi, je veux vous rajouter que quelles que soient les interventions que les gens puissent faire sur quelque secteur que ce soit, la commission aussi est  
1090 en mandat d'enquête et elle voit aussi à l'ensemble des aspects.

Alors, vous ne pouvez pas présumer nécessairement qu'il y a peu ou pas d'intérêt, c'est l'ensemble de tous ces aspects-là que la commission va évaluer. C'est juste pour vous rassurer.

1095 **M. LOUIS BARIBEAU :**

O.K. D'accord. Non, je veux juste faire... mentionner le fait qu'on attache moins d'importance du côté de l'environnement. Je ne veux pas dénigrer le travail de la commission et de l'organisation, c'est juste faire le lien que... je pense qu'on... je trouve ça un petit peu déplorable qu'on intervienne beaucoup pour la question économique, mais je ne veux pas...  
1100

**LA PRÉSIDENTE :**

On ne peut pas... pas d'opinion sur l'opinion des autres mais...  
1105

**M. LOUIS BARIBEAU :**

... je ne veux pas blâmer personne en particulier.

1110 **LA PRÉSIDENTE :**

... vous pouvez soulever, vous...

**M. LOUIS BARIBEAU :**

1115 Oui, je soulève le point.

**LA PRÉSIDENTE :**

1120 ... cet aspect-là pour en parler.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

1125 O.K. Je ne veux pas blâmer personne en particulier.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, allez-y pour votre...

1130 **M. LOUIS BARIBEAU :**

C'est parce que je veux juste faire le lien qu'on laisse un petit peu... un peu trop le côté environnement...

1135 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

1140 ... puis impact social justement...

**LA PRÉSIDENTE :**

1145 O.K.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

1150 ... et autres, que sur le plan économique.

**LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y, continuez.

1155 **M. LOUIS BARIBEAU :**

Merci. Au niveau des impacts environnementaux.

1160 Au niveau des impacts environnementaux, il y a, à l'heure actuelle, beaucoup de questions sans réponses. Il n'en demeure pas moins que, de toute évidence, des impacts et des modifications sont à prévoir sur plusieurs aspects.

1165 Le promoteur affirme, dans le mémoire de l'étude d'impact... dans le sommaire, pardon, de l'étude d'impact que l'application de diverses mesures permettra d'atténuer les impacts sur l'ensemble de la faune. On prévoit, entre autres, l'augmentation de la production du grand brochet, du doré jaune et de corégoninés; par contre, les espèces les plus convoitées comme l'omble de fontaine, la truite mouchetée, et la ouananiche sont appelées à disparaître et il apparaît difficile d'en connaître l'ampleur.

1170 Ça, on dit ça pour la variante, celle qui est retenue, là. Et, par contre, on disait que plus haut, le barrage plus haut, je crois, un kilomètre... trois (3) kilomètres plus haut, il y avait moins d'impact... non, il y avait encore plus d'impact sur la ouananiche, même aller jusqu'à... on parle... on mentionne le mot «disparaître». En tout cas.

1175 Au niveau de la faune terrestre, il est fort à parier qu'il se produira, à court et moyen terme, des perturbations inquiétantes.

1180 On ne possède, à l'heure actuelle, aucune étude concrète sur l'impact climatique que peut causer la construction d'un lac artificiel de trente et un point six (31.6) kilomètres carrés. Je n'ai pu trouver non plus, dans l'étude d'impact, un point qui traite de la production de gaz carbonique à effet de serre suite à l'inondation de couvert végétal. Le méthane, entre autres, est un gaz volatil qui produit des explosions et je peux citer comme exemple les deux (2) cabanes à pêche incendiées dans le même hiver sur le lac Kénogami. Entre parenthèses, le lac Kénogami, c'est un réservoir aussi.

1185 La hausse du taux de mercure est aussi à prévoir et en résultent des impacts au niveau neurologique.

1190 D'une vision globale, au niveau des impacts environnementaux, il y a, à l'heure actuelle, beaucoup de questions sans réponses. Il n'en demeure pas moins, de toute évidence, que des impacts et des modifications sont à prévoir sur plusieurs aspects.

Sur l'aspect social. Utilisation du territoire et principales activités.

1195 Ce territoire et ceux environnants... avoisinants, pardon, présentent un contexte d'utilisation assez varié dont la villégiature, chasse et pêche et autres activités récréatives comme la motoneige, le VTT et autres.

1200 Il est question d'un territoire exceptionnel où l'on peut se divertir et retrouver le calme. Ce sont des secteurs qu'il faut préserver et valoriser et donc conserver ses vocations; de plus, en respecter, dans la mesure du possible, l'intégrité. Il ne faut pas oublier que la tendance démontre que ce sont des endroits de plus en plus convoités.

1205 En somme, je ne vois pas comment on peut rendre compatible un secteur à vocation récréotouristique et de villégiature avec des infrastructures énormes causant des perturbations considérables.

Pour un autre chapitre : le développement du territoire.

1210 Les trois (3) MRC concernées responsables de la planification de l'aménagement et d'une partie de la gestion du territoire exercent leurs mandats par l'élaboration de schémas d'aménagement.

1215 Il semble que tous sont d'accord que la rivière Péribonka fait l'objet d'une protection particulière et je pense que les plans de développement reposent sur des orientations récréotouristiques.

1220 À mon sens, l'industrie récréotouristique représente un potentiel énorme dans ces secteurs et l'enjeu économique de notre région pourrait en tirer des forts bénéfices.

Justement, j'ai des témoignages recueillis, là, pour un autre chapitre aussi que j'ai mentionné tantôt dans mon horaire, qui fait foi de ces... justement de ces... de cette procuration.

1225 Au niveau des témoignages recueillis. Présentement, plusieurs utilisateurs concernés qui possèdent des baux de location et des chalets affirment une forte inquiétude au niveau des impacts négatifs à la réalisation d'un nouvel ouvrage. On dénote déjà un achalandage terrestre et aérien peu commun et dérangent, et on est seulement à l'étape des études. Et ça, ça fait foi de ça, là, les gens qui sont dans ces secteurs-là, les chasseurs, entre autres, ou pêcheurs ou  
1230 ceux qui ont des chalets. On dénote déjà un achalandage... O.K. De façon globale, les impacts environnementaux précités dans ce mémoire préoccupent beaucoup de gens.

1235 Autres exemples. Un grand lac va impliquer de grandes embarcations et, contrairement à ce que laisse entendre le promoteur, la venue d'un grand lac dans ce secteur ne représente pas nécessairement des bénéfices.

1240 Toujours selon ces renseignements, l'heure de pointe, soit les quatre (4) années de construction, pourrait causer des préjudices au niveau de la surexploitation des ressources fauniques et aquatiques. Les estimés à ce chapitre m'apparaissent un peu conservateurs. On parle de dix pour cent (10 %) d'utilisation pour les deux mille cinq cents (2 500) travailleurs, ça m'apparaît conservateur. C'est des études, il faut les respecter mais quand même, je pense qu'il n'y a personne qui connaît la vérité, ça peut quand même être des suppositions qui sont... O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

1245 Je vous demanderais, monsieur...

**M. LOUIS BARIBEAU :**

1250 Au niveau de l'achalandage routier, on parle d'autobus...

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Baribeau, je m'excuse.

1255

**M. LOUIS BARIBEAU :**

Pardon.

1260

**LA PRÉSIDENTE :**

Je suis obligée de vous interrompre. Je vais juste vous demander d'accélérer juste un petit peu...

1265

**M. LOUIS BARIBEAU :**

Oui.

1270

**LA PRÉSIDENTE :**

... parce que je veux avoir le temps de vous...

1275

**M. LOUIS BARIBEAU :**

Oui.

1280

**LA PRÉSIDENTE :**

... poser des questions.

1285

**M. LOUIS BARIBEAU :**

Au niveau de l'achalandage routier, on parle d'autobus pour le transport des travailleurs. Cependant, cela ne semble pas évident en regard de l'habitude des gens d'un point de vue de covoiturage et le désir d'autonomie. De plus, il ne faut pas oublier les véhicules de services et ceux à des fins industrielles.

1290

Pour ce qui est de la qualité de vie. On vit actuellement une énorme problématique au niveau des routes et particulièrement au Lac Saint-Jean, donc ce sera l'ensemble des citoyens autant dans les secteurs ruraux que municipaux qui subiront les conséquences d'un plus fort achalandage pendant une période de quatre (4) ans environ.

1295

Justification en demande énergétique.

Malgré les nombreuses argumentations et estimations projetées par Hydro-Québec Énergie, il reste quand même de nombreux questionnements. Est-ce que l'addition de ce barrage est un réel besoin ou il est question de rechercher encore plus de profits? Sans dénigrer l'effort consenti et investi au développement économique, est-ce qu'à quelque part, on va cesser de vouloir s'accaparer de tout ce qu'il y a de rivières au Québec? De plus, a-t-on investi assez pour créer et instaurer un véritable programme d'économie d'énergie au Québec?

Les exportations d'électricité apportent des bénéfices réels et les échanges avec d'autres partenaires sont sûrement bénéfiques. La preuve, on a su faire face à la crise du verglas en quatre-vingt-dix-huit (98) et de la période de froid qu'on a connue, par exemple, l'hiver passé.

De plus, j'accorde aussi le fait qu'une forte demande provient du secteur industriel. Cependant, je considère qu'il y a une bonne marge de sécurité pour les années à venir puisqu'à l'heure actuelle, plusieurs milliards de dollars sont investis à la construction de nouveaux barrages au Québec.

Pour ne nommer que les plus importants, il s'agit de Sainte-Marguerite -- et c'est tiré de l'étude d'impact -- avec une puissance de huit cent quatre-vingt-deux (882) mégawatts, de Toulnostouc, cinq cent vingt-six (526) mégawatts, de Eastmain, quatre cent quatre-vingts (480) mégawatts. À noter que Péribonka, il s'agit de trois cent quatre-vingt-cinq (385) mégawatts, comme tout le monde le sait. C'est tiré de l'étude d'impact.

Les arguments qui traitent de la justification du projet dont on fait mention au point 1.2 de l'étude d'impact n'arrivent pas à me convaincre d'un besoin essentiel dans le cas de Péribonka. J'endosse le fait qu'il y a une croissance des marchés mais au risque de me répéter, je ne peux que constater qu'il demeure d'une grande importance de tenir en compte les constructions actuelles -- dont je viens de mentionner -- dont les mises en services se feront entre deux mille trois (2003) et deux mille sept (2007).

Donc, d'ici trois (3) ou quatre (4) ans, toujours selon le tableau 1-2 de l'étude, on produira mil neuf cent quarante-huit (1 948) mégawatts de plus avec les ouvrages terminés. Si j'ai bien compris, il faut ajouter à ça trois cent trente-quatre (334) mégawatts de plus en considérant les rééquipements prévus à Outardes-3 et les gains à Grand-Mère.

Somme toute, le total représente deux mille deux cent quatre-vingt-deux (2 282) mégawatts de plus, et cela ne tient pas compte de gains à LG-1 et LG-2 dont je n'ai pas les chiffres en mégawatts mais qui m'apparaissent considérables avec une production annuelle d'énergie de six point deux (6.2) tWh.

Demandez-moi pas qu'est-ce que ça veut dire «tWh», c'est des unités de production, c'est de l'énergie, je n'ai même pas cherché.

**LA PRÉSIDENTE :**

Térawattheure.



**M. LOUIS BARIBEAU :**

1345 Vous le savez, vous allez me le dire. En tout cas. Mais j'ai comparé les chiffres quand même par rapport à d'autres, puis ça représente quand même un bon nombre de mégawatts.

1350 Somme toute et après toutes considérations, je pense sincèrement qu'il n'y a pas lieu de penser que dans cinq (5) ou dix (10) ans ou même plus, on aura à faire face à une pénurie d'énergie, du moins en ce qui concerne l'électricité.

1355 En passant, juste une petite parenthèse. Comme j'ai entendu hier, puis c'est vrai, je pense que j'appuie ces propos-là qui ont été dits hier, je ne me souviens plus exactement par qui, je pense que c'est... en tout cas. Déplorer... je trouve ça déplorable que la Régie de l'énergie ne peut intervenir sur les prévisions énergétiques.

1360 Il faut comprendre qu'Hydro-Québec fait ses propres prévisions et je pense qu'il y a un petit peu «d'impartialité» là-dedans. Je pense que s'il y aurait une firme indépendante qui pourrait au moins... du moins, essayer de... faire les mêmes études, les faire en double, s'il faut, mais je pense que c'est crédible mais c'est quand même discutable.

O.K. Je passe aux recommandations.

1365 Considérant que les impacts sur l'environnement soulèvent beaucoup trop de questions sans réponses;

Considérant que les retombées économiques présentent un tableau à court terme;

1370 Considérant que l'aspect social... qu'au niveau de l'aspect social, il faut prévoir beaucoup d'impacts pour les utilisateurs et les populations environnantes;

Considérant que le développement du territoire, le projet n'est pas compatible avec l'utilisation actuelle et l'orientation future;

1375 Considérant que la demande énergétique n'est pas justifiée, à mon sens;

1380 Considérant que je n'endors pas le fait que le promoteur affirme prendre en compte les trois (3) grands principes du développement durable, soit le maintien de l'intégrité de l'environnement – ce qui est très important – l'amélioration de l'équité sociale – très important aussi – et l'amélioration de l'efficacité économique;

**LA PRÉSIDENTE :**

1385 Alors, je vais vous demander de conclure, monsieur Baribeau...

**M. LOUIS BARIBEAU :**

Oui. O.K.

1390 **LA PRÉSIDENTE :**

... parce que le temps passe.

1395 **M. LOUIS BARIBEAU :**

O.K. Considérant aussi qu'on n'a pas le sentiment d'appartenance pour une de nos grandes richesses naturelles qui est l'eau;

1400 Donc, pour toutes ces raisons, je recommande un moratoire tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas fait la lumière sur les impacts et enjeux ainsi que de la volonté ferme d'Hydro-Québec de démontrer un intérêt par rapport aux principes précités, d'une reconnaissance accrue des utilisateurs du territoire ainsi que des consommateurs d'électricité.

1405 Et comme conclusion.

Le projet de barrage sur la rivière Péribonka est une problématique très complexe qui incite une multitude d'éléments à considérer. À mon sens, compte tenu des enjeux majeurs, je crois qu'il serait très prudent d'évaluer encore plus en profondeur plusieurs aspects et de vérifier la pertinence du projet en termes de demande énergétique.

1410 Enfin, j'espère que mes arguments et mes préoccupations serviront à vous éclairer davantage et seront utiles à vos travaux.

1415 Madame la présidente et vous, membres de la commission, merci de votre attention.

**LA PRÉSIDENTE :**

1420 Merci, monsieur Baribeau. Alors, mon collègue, monsieur Haemmerli, a des questions à vous poser.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Monsieur Baribeau, vous êtes un utilisateur du territoire.

1425 **M. LOUIS BARIBEAU :**

Exactement.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

1430 L'utilisez-vous dans la région du projet?

**M. LOUIS BARIBEAU :**

1435           Moi, c'est... bien, j'ai des... j'ai des amis qui ont des chalets sur la rivière Serpent. Ensuite de ça, j'ai... je m'intéresse... j'aime beaucoup la récolte des bleuets en famille, la pêche, puis j'ai... mon campement, ce n'est pas à tous les ans; quand je peux y aller, ça peut durer sur une période d'environ trois (3) ou quatre (4) semaines, puis ça se situe un peu en bas du barrage sur le chemin du lac Levasseur.

1440           Le chemin du lac Levasseur, c'est un des deux (2) grands chemins qu'ils vont rélargir. Puis moi, mon campement, il est «drette» sur le bord de ce chemin-là, entre autres, puis là, bien, c'est marqué... c'est... ça veut dire : tu t'en vas ailleurs.

1445           **M. JOHN HAEMMERLI :**

          Quand vous me parlez actuellement d'un achalandage peu commun et contraignant, là, pouvez-vous préciser pour vous qu'est-ce que c'est?

1450           **M. LOUIS BARIBEAU :**

          Bien, qu'est-ce que c'est? Je l'ai dit tout à l'heure au niveau de l'aspect social, je pense. J'ai dit qu'il y avait une grosse problématique au niveau des routes au Lac Saint-Jean, entre autres.

1455           **M. JOHN HAEMMERLI :**

          Non non, mais je parlais de l'achalandage en haut sur le territoire.

1460           **M. LOUIS BARIBEAU :**

          Ah, en haut?

1465           **M. JOHN HAEMMERLI :**

          Oui oui. Lorsque vous parliez des témoignages.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

1470           Avant... l'avant-projet? Vous parlez de l'avant-projet?

**M. JOHN HAEMMERLI :**

          Oui. Maintenant, là. C'est ça.

1475           **M. LOUIS BARIBEAU :**

1480 O.K. Maintenant. Oui, c'est des témoignages que j'ai eus. Puis d'ailleurs, j'ai travaillé dans ce secteur-là l'année passée, j'ai passé l'été un petit peu plus haut au pic Morgan puis je me suis rendu compte que... nous autres, on était au pavillon des Passes puis les hélicoptères décollaient plusieurs fois par jour, puis c'est là que j'ai fait... j'ai compris un peu le message... c'est... les hélicoptères se promenaient pas mal. Il n'y a pas rien que ça non plus, il y a de l'achalandage... il y a des...

1485 Je ne voudrais pas quand même aller jusqu'à dire que les travaux sont débutés mais, par contre, je pense que les infrastructures de routes sont dans la période de planification et si on... peut-être d'autres études aussi qui sont plus en profondeur, là.

1490 Mais ça, c'est... moi, je ne suis pas tellement là pour le dire, là, j'y vais sur une période, mais il y en a qui y vont plus souvent, à longueur d'année, puis qui vont... c'est ça qu'ils m'ont mentionné.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

1495 D'accord. Quand vous dites que ces territoires-là sont des endroits calmes et des endroits de plus en plus convoités, là, qu'est-ce qui vous fait dire ça? Est-ce qu'il y a une demande, est-ce que les gens s'établissent là?

**M. LOUIS BARIBEAU :**

1500 Bien, écoutez. On vit certaines inquiétudes non seulement... à la projection d'un gros projet comme ça, on vit d'autres inquiétudes. Il y en a qui le vivent différemment, il y a en a... on a entendu hier, bon, on va peut-être vivre une crise énergétique, on va peut-être manquer d'électricité dans deux (2) ans, dans trois (3) ans. C'est une opinion que je respecte, ce n'est pas mon opinion.

1510 Mais si on s'imaginait, mettons, que... sans être négatif, dans deux (2) ans d'ici, on a une grosse crise du pétrole, O.K., puis on a d'autres crises qui vont avec ça, comme on parle de la maladie à Toronto, on parle du onze (11) septembre, on parle des avions, on parle... bien, pour nous autres, là, oui, c'est notre région, ça fait longtemps qu'on est... qu'on est établi ici puis je pense que c'est un territoire qui est à préserver parce qu'on peut être appelé à en avoir besoin encore plus et que, qui plus est, ça s'en vient... comme je l'ai dit, ça s'en vient de plus en plus populaire.

1515 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Puis vous, là, êtes-vous un pêcheur de moucheté ou de grise?

**M. LOUIS BARIBEAU :**

1520 De moucheté.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

1525 Ah oui? Puis vous pêchez où?

**M. LOUIS BARIBEAU :**

1530 Je pêche à la rivière Serpent, à la rivière Brodeuse, sur les lacs, aux alentours. Ce n'est pas dans le secteur directement, mais moi, le secteur, je n'y ai pas été comme tel, où est-ce que ça va être inondé, là, mais ça a l'air que c'est quelque chose à voir, parce qu'il y a une chute de vingt-cinq (25) pieds à quelque part puis il y a de l'interprétation là à voir, il y a de quoi de beau. C'est un secteur privilégié.

1535 Pour avoir fait tous les secteurs forestiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean – excusez si je m'éternise un peu, mais ça va être très court. Je suis technicien forestier et je suis appelé à travailler dans plusieurs secteurs : Lac Saint-Jean, Chibougamau, La Mauricie, la Côte-Nord. Dans tous les secteurs que j'ai visités en travaillant, je peux vous dire que c'est un des plus beaux, sinon le plus beau. C'est pour ça quand même qu'on y tient. Je parle... je parle pour moi  
1540 mais je parle quand même pour d'autres. Je pense... je pense, je ne prétends pas, je pense représenter une partie de la population.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

1545 Merci, monsieur Baribeau.

**LA PRÉSIDENTE :**

1550 Merci de votre participation.

**M. LOUIS BARIBEAU :**

Merci.

1555 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, pour ce qui est du dépôt de votre document, vous pouvez le donner à l'arrière à l'analyste madame Isabelle Bernier-Bourgault, puis elle va nous en faire part. Merci.

1560 Alors, je vais appeler un prochain intervenant pour Les Protecteurs du Nord incorporée, messieurs Serge Tremblay et Martial Fortin, s'il vous plaît.

**M. SERGE TREMBLAY :**

1565 Bonjour, Madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

1570

**M. SERGE TREMBLAY :**

Moi, c'est Serge Tremblay, président des Protecteurs du Nord.

1575

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

**M. MARTIAL FORTIN :**

1580

Bonsoir, Madame la présidente, Messieurs les commissaires. Mon nom est Martial Fortin, je suis membre des Protecteurs du Nord.

**LA PRÉSIDENTE :**

1585

Alors, bonsoir et bienvenue.

**M. MARTIAL FORTIN :**

1590

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Nous vous écoutons.

1595

**M. MARTIAL FORTIN :**

Si vous permettez, je vous fais la lecture de notre mémoire.

1600

Introduction.

L'aménagement hydroélectrique de la rivière Péribonka est un projet qui revêt une grande importance pour les Protecteurs du Nord et la municipalité de Lamarche.

1605

Ainsi, l'ampleur des aménagements physiques des lieux et les nombreuses conséquences d'ordre environnemental et économique prévisibles sont des éléments majeurs qui soulèvent certains questionnements.

1610

C'est en espérant recevoir l'écoute de la commission et du promoteur que l'association Les Protecteurs du Nord dépose aujourd'hui devant la commission son mémoire sur le projet.

L'organisme.

1615 En premier lieu, voici une brève description de notre association ainsi que de ses activités et réalisations. En fait, notre organisme existe depuis près de trente (30) ans. Cette association a vu le jour en mil neuf cent soixante-seize (1976) sous l'appellation de Club Caribou. Par la suite, elle change sa dénomination pour celle de Les Protecteurs du Nord, en mil neuf cent soixante-dix-huit (1978).

1620 Extrêmement sensible au respect de la faune, de la flore et des cours d'eau, notre organisme à but non lucratif se donne pour mission de protéger l'environnement physique, de favoriser la reproduction de la faune aquatique et de promouvoir les activités de pêche et de chasse. Elle couvre le territoire de la municipalité de Lamarche et de sa périphérie, laquelle est constituée par le lac Tchitogama, la rivière Péribonka et les plans d'eau adjacents.

1625 Dans l'objectif de réaliser sa mission, l'organisme structure toute une gamme d'activités autour des thèmes de la pêche et de la chasse. Ainsi, l'organisation de concours de tir à la carabine, le maintien sécuritaire des armes à feu, l'ajustement des carabines, les concours de chasse, les cours de secourisme sont des exemples d'interventions réalisées directement sur le terrain par les Protecteurs du Nord.

1630 En mil neuf cent soixante-seize (1976), les Protecteurs du Nord se sont bâti une solide réputation de défenseurs de la nature. Voici quelques actions concrètes dont ils sont les auteurs.

1635 En mil neuf cent soixante-seize (1976), la pêche à la lotte en saison hivernale fait l'objet d'une première demande.

1640 En mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), l'organisme souscrit au «Programme des lacs» de la Direction générale de la nature afin de procéder à la mesure de la qualité des eaux du lac des Habitants, la classification des installations septiques et d'obtenir une étude hydrique du lac des Habitants. L'objectif premier est d'augmenter la qualité de ses eaux pour la pratique de la pêche.

1645 En mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), l'association dépose une demande auprès de la ZEC de la Boiteuse afin qu'elle n'agrandisse pas son territoire et que la zone située en bordure de la rivière Péribonka demeure une zone neutre... libre, pardon.

1650 Dès mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), les Protecteurs du Nord adressent une demande visant l'ensemencement de touladi dans le lac Tchitogama afin de restaurer sa population. À cette demande, le ministère répond par la négative en affirmant que l'effet des barrages perturbe les capacités de reproduction de cette espèce dans le lac.

1655 En contrepartie, on se tourne vers la ouananiche et le premier ensemencement a lieu en mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) alors que six cent trente-six (636) spécimens provenant d'une pisciculture sont introduits dans le lac. Le financement de ce projet provient d'une

collaboration entre la municipalité de Lamarche et le député provincial de Lac-Saint-Jean-Est de l'époque, monsieur Jacques Brassard.

1660           Conscients que ce type d'ensemencement est davantage profitable pour la promotion du territoire et de la publicité, les Protecteurs du Nord adressent une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Faune afin de permettre la réalisation d'une étude approfondie du lac Tchitogama afin d'en déterminer le potentiel et de cibler la meilleure stratégie à adopter.

1665           Ce projet est appuyé par le ministère qui propose un encadrement technique avec la participation de monsieur Fabrice Marais, un étudiant en ingénierie des milieux aquatiques et des corridors fluviaux à l'université de Tours, en France. Le projet est soutenu financièrement par la municipalité de Lamarche et les MRC Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine.

1670           Cependant, la ouananiche encore présente dans le lac Tchitogama et la rivière Péribonka se reproduit dans la rivière Manouane. Il est alors difficile d'en assurer le maintien dans le lac Tchitogama à moins d'utiliser la rivière Blanche comme lieu de reproduction.

1675           En considérant cet état de fait, avant d'entreprendre la deuxième phase du projet qui s'avère beaucoup plus coûteuse, l'association décide d'étudier à nouveau la possibilité de restaurer le touladi dans le lac afin de protéger les investissements à plus long terme.

1680           Au printemps deux mille (2000), des démarches sont entreprises en ce sens en espérant que la ouananiche, qui connaît une légère recrudescence depuis quelques années, continuera de se multiplier par elle-même.

1685           En deux mille un (2001), un partenariat entre la municipalité et la corporation de développement de Lamarche confie aux Protecteurs du Nord le point d'accueil au quai municipal. Donc, l'association obtient le mandat d'accueil, d'information et de sensibilisation au développement de la faune aquatique du lac Tchitogama.

1690           Depuis trois (3) ans, l'association organise une randonnée annuelle sur la rivière Péribonka dans l'objectif premier de familiariser les passagers avec certaines problématiques de la navigation sur la rivière. De plus, cette escapade permet d'apprécier toute la splendeur des lieux.

1695           Comme vous avez pu le constater, l'équilibre et la protection de la nature sont au centre des préoccupations des Protecteurs du Nord. C'est dans cette optique que nous déposons devant vous ce mémoire afin de vous faire part de nos craintes basées sur notre longue expérience de cette rivière et de son environnement.

### 3. L'intérêt par rapport au milieu touché.

1700           L'association des Protecteurs du Nord pourrait se contenter de rappeler à la commission que le projet de barrage sur la rivière Péribonka par le promoteur vient semer l'inquiétude parmi



la population de Lamarche, les utilisateurs du territoire et les organismes de développement comme le nôtre.

1705 Cependant, cela ne serait pas suffisant pour expliquer la méfiance que nous ressentons envers tous ces promoteurs qui s'assurent de l'appui du milieu par le biais de promesses qui visent essentiellement à calmer les inquiétudes et à endormir la conscience sociale.

1710 Nous sommes les descendants directs des premiers utilisateurs du territoire au même titre que les communautés autochtones qui revendiquent leurs droits ancestraux. Nous gardons vivante la mémoire de nos bâtisseurs.

Cet extrait exprime très bien les racines profondes de notre motivation à vouloir protéger notre environnement contre les effets négatifs de l'envahissement industriel.

1715 «La région du Lac Saint-Jean fut découverte en seize cent quarante-sept (1647) par le Père Jean Dequen. Durant les deux (2) siècles suivants, la ouananiche fit l'objet d'une pêche de subsistance et d'une pêche commerciale au filet pratiquées, pour l'essentiel, par les Amérindiens. Le dix-huitième (18<sup>e</sup>) siècle marqua le début de la pêche sportive mais ce n'est qu'à partir de mille huit cent quatre-vingt-huit (1888), date de l'ouverture d'un complexe récréotouristique par un  
1720 américain, monsieur Beemer, que cette pêche prit tout un essor. Ce complexe installé sur les bords du lac Saint-Jean attira de nombreuses personnes richissimes du monde entier. Ainsi, la réputation du Lac Saint-Jean pour la pêche à la ouananiche devint alors internationale.»

1725 Comment pourrions-nous ne pas être touchés par l'avènement de ce nouveau barrage sur la rivière Péribonka alors que nous sommes les utilisateurs de cette rivière? Elle représente, pour la population de Lamarche et les Protectors du Nord, un joyau unique qui ne se remplace pas. C'est un site d'une beauté phénoménale permettant la pratique d'activités sportives, de chasse, de pêche, de randonnées, et cetera.

1730 Il est donc, à notre sens, parfaitement légitime de s'inquiéter et de demander des garanties au promoteur en ce qui a trait à plusieurs points afin de minimiser les impacts négatifs de l'avènement de ce barrage pour les utilisateurs, les résidents et les touristes.

#### 1735 4. L'opinion sur l'ensemble du projet.

Avant d'émettre notre opinion sur le projet de barrage sur la rivière Péribonka, Madame la présidente, permettez-nous de tracer un bref historique de l'avènement des barrages dans notre secteur.

#### 1740 4.1 L'historique des aménagements hydroélectriques.

En mil neuf cent vingt-deux (1922), la compagnie Duke-Price débute les travaux visant la construction d'un barrage hydroélectrique à l'Îles-Maligne sur la Grande Décharge, principal exutoire du Lac Saint-Jean. En mil neuf cent vingt-six (1926), l'Aluminium Company of Canada,

1745 mieux connue sous l'appellation d'Alcan, rachète la compagnie Duke-Price et procède à la fermeture des vannes. Les conséquences sont multiples.

Relèvement général du niveau de l'eau du lac entraînant la disparition de l'un des meilleurs sites pour la ouananiche que constituait la Grande Décharge.

1750

Blocage de la remontée des poissons du Saguenay vers le Lac Saint-Jean.

Diminution générale de la productivité de la ouananiche due à la perturbation des réseaux trophiques, conséquence de la modification des habitats, disparition des plaines d'inondation, érosion des berges, et cetera.

1755

Cette transformation du Lac Saint-Jean en réservoir est à la base d'une série d'aménagements futurs sur le bassin de la rivière Péribonka.

1760

En mil neuf cent quarante-deux (1942) et mil neuf cent quarante-trois (1943), afin d'augmenter la production du barrage de l'Îles-Maligne et de diminuer les variations saisonnières du niveau du Lac Saint-Jean, l'Alcan crée deux (2) barrages réservoirs sur la partie amont du bassin de la rivière Péribonka. Néanmoins, ces barrages en tête de bassin affectent peu la ouananiche, celle-ci utilisant surtout la partie aval de la rivière.

1765

En mil neuf cent cinquante (1950), afin d'utiliser au maximum le potentiel de l'eau de ces deux (2) réservoirs, l'Alcan entreprend la construction de trois (3) barrages hydroélectriques davantage à l'aval de la rivière, installés respectivement de l'amont vers l'aval. Ces barrages ont entraîné l'amputation de quelque quatre cent quatre-vingts (480) kilomètres de ce qui était considéré comme la meilleure rivière en termes de reproduction pour la ouananiche.

1770

L'élévation substantielle du niveau de l'eau a également rendu inutilisable une grande partie des frayères de l'espèce sur la rivière Péribonka. L'influence du barrage de la Chute du Diable se fait ressentir très en amont et touche directement le lac Tchitogama pourtant situé à plus d'une vingtaine de kilomètres.

1775

En guise de compensation pour la perte de production de ouananiche, l'Alcan avait prévu la construction d'une pisciculture. Celle-ci ne verra jamais le jour, pas plus que les études biologiques sur l'espèce prévues à l'époque. C'est seulement en mil neuf cent soixante-neuf (1969), près de vingt (20) ans plus tard, que la compagnie mandate une série d'études sur le potentiel restant de la ouananiche du bassin de la rivière Péribonka. Les résultats démontreront qu'il existe une faible population, indépendante de celle du Lac Saint-Jean, qui se maintient tant bien que mal prisonnière entre le barrage de la Chute-des-Passes et celui de la Chute-à-la-Savane.

1785

Cette faible présence n'a pas été suffisante pour motiver, en regard des investissements à engager, la construction de passes à poissons sur les deux (2) barrages les plus à l'aval.

1790 Cependant, c'est cette population qui fréquente en partie le lac Tchitogama qui est à la base des espoirs de voir un jour la ouananiche retrouver son potentiel de production sur le lac.

#### 4.2 Le positionnement sur l'ensemble du projet.

1795 En résumé, les expériences passées ont causé des fluctuations des niveaux d'eau, la diminution de la présence de la ouananiche, l'extinction du touladi, l'érosion de berges et bien d'autres inconvénients. De plus, la compagnie Alcan a toujours refusé de reconnaître sa responsabilité et de supporter les utilisateurs dans la restauration des lieux.

1800 À la suite de ces nombreuses expériences, vous comprendrez que la construction d'un nouveau barrage sur la rivière Péribonka est une situation extrêmement préoccupante qui ne doit en aucun cas se réaliser sans l'apport de garanties. Il n'y a jamais eu de retombées ou de compensations quelconques pour les réels utilisateurs de la rivière dont la population de Lamarche fait partie.

1805 Les préoccupations en regard du projet.

1810 Le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Péribonka préoccupe les Protecteurs du Nord au plus haut point et à plusieurs égards. Voici les cinq (5) grandes orientations de notre réflexion : la perte de territoire navigable, la perte de frayères et la disparition d'espèces de poissons, l'inondation d'une importante superficie de milieux humides et l'érosion des berges, l'environnement visuel et la proximité du barrage en cas de sinistre.

1815 La perte de territoire navigable. Une des problématiques soulevées par les Protecteurs du Nord fait référence à la perte du territoire navigable sur une distance de «trente-cinq (35)» kilomètres. Tel que stipulé dans le document DA15 déposé à la commission, le barrage est un obstacle à la navigation. Les utilisateurs de cette portion de la rivière revendiquent le droit d'accès à ce territoire tel que mentionné lors des rencontres précédentes avec le promoteur.

1820 Pour ce faire, dans l'objectif de pallier à cette perte de surface navigable, l'association requiert l'installation d'un traversier permanent permettant l'accès à la rivière Péribonka au-delà des frontières du barrage. Ceci ayant comme résultat de permettre aux utilisateurs de pratiquer et d'effectuer les mêmes expéditions et activités qu'auparavant. Il est essentiel de trouver une solution afin de procéder au transfert de plan d'eau et de permettre l'accès.

1825 Les Protecteurs du Nord sont ouverts à la discussion en ce qui a trait aux modalités d'accessibilité au traversier. Cela pourrait se traduire par des traversées sous réservation ou à date fixe.

1830 La perte de frayères et la disparition d'espèces de poissons.

Selon les documents DA15, Aménagement hydroélectrique de la Péribonka, présentation du projet et DA32, Étude du milieu aquatique, le projet du promoteur causerait préjudice à

plusieurs espèces de poissons, corégone, doré, mais plus précisément à deux (2) espèces de poissons, c'est-à-dire l'omble de fontaine et la ouananiche.

1835

Concrètement, sept (7) frayères de l'omble de fontaine seront envoyées lors de la création du réservoir dans les tributaires T1670, T1682, T1690, T1840, T5059, PK2,3 et 3,4 de la rivière au Serpent.

1840

Le promoteur propose comme mesure compensatoire qu'un nombre semblable de ces habitats de fraie représentant une surface similaire soient recréées. Cependant, les mesures compensatoires sont prévues en amont de la rivière seulement alors que rien n'est pressenti pour l'aval.

1845

Les Protecteurs du Nord demandent un engagement clair et précis de la part du promoteur en termes de création de frayères et d'ensemencement de poissons. De plus, des mesures particulières devront être prises afin d'aménager des frayères en aval, également afin de ne pas pénaliser les utilisateurs de cette partie de la rivière.

1850

Dans le rapport d'étude d'Hydro-Québec – Étude du milieu aquatique DA32 – on mentionne que l'étude sur le mercure démontre que les teneurs dans la chair des poissons du réservoir projeté n'augmenteront que légèrement après la mise en eau.

1855

Cependant, l'inondation de la végétation et des sols forestiers, superficie terrestre de vingt-six (26) kilomètres carrés, pourrait causer à la fois des changements dans la teneur en mercure de l'eau et de la chair des poissons ainsi qu'une modification des paramètres de la qualité de l'eau et ce, tant dans le nouveau réservoir que dans le bief aval.

1860

Cependant, en aucun cas, il est possible de prévoir exactement dans quelle mesure le mercure sera présent et s'il y aura, à moyen ou long terme, des impacts directs sur la consommation de poissons.

1865

Le promoteur assure que le suivi sera effectué afin de prévoir toute augmentation de mercure dans la chair des poissons et de pouvoir réagir rapidement afin d'en informer la population. Cependant, nous n'avons aucune envie de recevoir une consigne signifiant l'interdiction à la consommation de poissons dans quelques années en lien direct avec le projet actuel.

1870

L'inondation d'une importante superficie de milieux humides et l'érosion des berges.

1875

Selon le document concernant La politique fédérale de la conservation des terres humides, DB2, cette politique se donne comme principal objectif de favoriser la conservation des terres humides du Canada en vue du maintien de leurs fonctions écologiques et socio-économiques, pour le présent et l'avenir.

Ces terres humides sont bien plus qu'un milieu particulier. Selon la Stratégie mondiale de la conservation, les terres humides sont, avec les terres agricoles et les forêts, les plus importants réseaux entraînant... entretenant, c'est-à-dire, la vie.

1880 L'importance des terres humides dépasse leur statut d'habitat pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux en danger de disparition; elles sont un élément vital des écosystèmes et des économies des différents pays et du monde entier.

Les terres humides remplissent plusieurs fonctions écologiques :

1885 Alimenter les réserves d'eau, en épurant et en emmagasinant l'eau douce qui est indispensable aux êtres humains et aux autres espèces;

Protéger les rivages contre l'action des vagues et l'érosion;

1890 Réduire et contenir les inondations en emmagasinant et en retenant l'eau;

Constituer une importante source d'oxygène et un élément crucial de l'évapotranspiration et des cycles climatiques;

1895 Fournir un habitat à un vaste éventail d'oiseaux aquatiques, de plantes, d'animaux à fourrure, de reptiles et de poissons;

Servir de refuge à des espèces rares ou en danger de disparition;

1900 Conserver la biodiversité et la vitalité des espèces rares ou en danger de disparition;

Conserver la biodiversité et la vitalité des espèces;

1905 Emmagasiner le carbone;

Servir de puits pour les polluants tels le soufre que contiennent les pluies acides et les métaux lourds;

1910 Alimenter en éléments nutritifs les eaux qui y sont reliées;

Conserver les sols et les eaux.

Les terres humides remplissent également plusieurs fonctions socio-économiques :

1915 De base aux ressources de la chasse, de la pêche et du piégeage;

D'importantes attractions touristiques et récréatives;

1920 D'importantes sources possibles de tourbe à des fins d'énergie dans des régions isolées;

D'importantes sources de tourbe à des fins horticoles et agricoles;

1925

De sources de produits forestiers, soit de bois de feuillus et de bois à pâte;

À l'agriculture;

De milieux riches et variés ayant une valeur esthétique;

1930

De sujets de recherches scientifiques;

D'aires du patrimoine naturel.

1935

Dans cette optique, Madame la présidente, les Protecteurs du Nord exigent la reconstitution de la totalité de superficie des milieux humides ennoyés.

L'environnement visuel.

1940

La rivière Péribonka constitue une étendue d'eau absolument exceptionnelle offrant un panorama à vous couper le souffle. La construction d'un barrage constitue visuellement un tableau bien peu naturel. En terme de nature et dans l'optique de développer un créneau touristique axé sur la pêche, la chasse, la nature et la beauté des paysages, l'avènement d'un tel projet modifie profondément la physiologie des lieux.

1945

La proximité du barrage en cas de sinistre.

Pour les populations environnantes du futur barrage, entre autres, la municipalité de Lamarche, la question de la sécurité publique demeure toujours une inquiétude permanente.

1950

Le promoteur nous assure de la mise en place de mesures de prévention de rupture de barrage et autres. On nous mentionne également les plans d'urgence prévus dans de tels cas.

1955

En contrepartie, personne ne donne l'heure juste en ce qui concerne les conséquences possibles d'une rupture de barrage. Quel périmètre risquerait d'être inondé? Dans quel laps de temps? De quelle façon la population en serait informée? Est-ce que les gens auraient le temps d'être évacués?

1960

Ce sont toutes des questions qui demeurent sans réponse et auxquelles il serait extrêmement important d'apporter des éclaircissements. Ce n'est très certainement pas dans une situation de crise et de panique qu'il est temps d'informer la population.

Comme en conviendra la commission, la population de Lamarche s'inquiète et se questionne sur plusieurs aspects du projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Péribonka. Dans la frénésie de la course à la production d'électricité, nous sommes en droit de

1965 nous demander quel poids auront, dans la balance, les considérations d'ordre environnemental et socio-économique qui touchent une communauté comme la nôtre.

C'est dans cet esprit que nous demandons à la commission de prendre en considération les impacts imminents sur la rivière Péribonka : la qualité de l'eau, les milieux humides, l'érosion des berges, la population aquatique et terrestre, les activités de chasse et de pêche, l'accessibilité au nouveau réservoir, l'environnement visuel, le développement touristique de ce site, la perte de jouissance d'activités des utilisateurs et la sécurité publique.

1975 Devons-nous, dans une préoccupation purement capitaliste, permettre le chambardement des habitats naturels et de leurs habitants au nom des entreprises internationales et de leur pouvoir monétaire de convaincre? Les hommes et les femmes étaient là bien avant l'arrivée du premier barrage et leurs droits se doivent d'être respectés.

1980 Certes, il existe certains points positifs au projet tels que les retombées économiques pour la région. Cependant, il faut s'assurer et avoir des engagements clairs que toutes les mesures de compensation seront mises en place. Le promoteur doit s'asseoir avec les utilisateurs et négocier avec eux une entente écrite et signée portant sur les mesures compensatoires qu'il s'engage à mettre en place.

1985 En résumé, voici les principales mesures compensatoires demandées par les Protecteurs du Nord :

L'association demande l'installation d'un traversier pour compenser la perte de territoire navigable sur une distance de «trente-cinq (35)» kilomètres;

1990 Le promoteur doit s'engager à la création de frayères et à l'ensemencement de poissons en aval afin de ne pas pénaliser les utilisateurs de cette partie de la rivière;

1995 Les Protecteurs du Nord exigent la reconstitution de la totalité de la superficie des milieux humides ennoyés;

Afin de satisfaire les inquiétudes en termes de sécurité publique, l'association veut connaître les projections en cas de rupture du barrage ainsi que les mesures d'évacuation prévues.

2000 Finalement, en regard de toutes les considérations exprimées ci-dessus, nous recommandons que le ministère de l'Environnement et de la Faune apporte une attention particulière au suivi du projet et qu'il s'engage à exiger du promoteur les correctifs appropriés dès l'apparition de problèmes pour que le potentiel de reproduction de l'omble de fontaine, de la ouananiche, du doré, du brochet et du corégone ne soit pas affecté dans l'aval de la rivière, d'une part, ni la navigabilité, d'autre part.

2005

Les Protecteurs du Nord remercient les membres de la commission pour l'opportunité qui leur a été donnée de s'exprimer sur le sujet. Merci beaucoup.

2010

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie infiniment.

2015

**M. MARTIAL FORTIN :**

Puis je voudrais aussi vous faire mention qu'on a eu deux (2) lettres d'appui, là, de la part des deux (2) paliers de gouvernement, représentés par monsieur Stéphan Tremblay et monsieur Sébastien Gagnon.

2020

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Vous pourrez les déposer avec votre mémoire?

2025

**M. MARTIAL FORTIN :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2030

O.K. Alors, merci. Mon collègue, monsieur Haemmerli, a quelques questions.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

2035

On va commencer, monsieur, avec le traversier. Qu'est-ce que vous entendez par un traversier?

**M. SERGE TREMBLAY :**

2040

Le traversier, c'est parce que nous autres, le barrage nous empêche d'aller continuer notre trente-cinq (35) kilomètres. Un traversier, nous autres, on a pensé... je ne sais pas, ça peut être un genre de forme sur... soit sur un trailer ou adapté pour les embarcations qu'on a, puis ils prendraient notre embarcation puis ils la transfèreraient dans leur plan en haut.

2045

**M. JOHN HAEMMERLI :**

O.K. Ça va. C'est parce qu'un traversier, habituellement, c'est un bateau, là...

**M. SERGE TREMBLAY :**

2050

Oui, c'est parce qu'on aurait dû mettre «forme d'écluse», là, si tu veux, là, mais à un moment donné...

**M. JOHN HAEMMERLI :**



2055

D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

2060

On comprend que ce n'est pas le point pour se rendre jusqu'au barrage...

**M. SERGE TREMBLAY :**

Oui, c'est parce que moi, je fais...

2065

**LA PRÉSIDENTE :**

... pour transporter le bateau?

2070

**M. SERGE TREMBLAY :**

Oui. Je monte la rivière en chaloupe, c'est parce que là-bas, ça me prend de quoi pour transporter ma chaloupe dans l'autre réservoir.

2075

**M. JOHN HAEMMERLI :**

J'aimerais aussi que vous nous expliquiez, que vous clarifiiez, là, l'engagement pour des... clair et écrit, là, pour créer des frayères à l'aval. Pourquoi est-ce que vous désirez ces frayères à l'aval?

2080

**M. SERGE TREMBLAY :**

C'est parce que présentement, en faisant un barrage, eux autres, ils créent des frayères en haut mais, par contre, nous autres, notre poisson, il part du lac Tchitogama puis ça monte frayer vers les frayères présentement qui sont à l'heure actuelle, qui ne sont pas... qui sont d'ordre naturel. Eux autres vont nous mettre une barrière. Ça fait qu'automatiquement...

2085

**M. JOHN HAEMMERLI :**

2090

O.K. Ça va. Merci.

Une autre sur laquelle j'aimerais bien avoir des suggestions -- bien enfin, la commission, excusez-moi -- la reconstitution de la totalité de la superficie des milieux humides. Avez-vous des propositions à nous faire?

2095

**M. MARTIAL POULIN :**

C'est sûr que c'est gros demander, mais écoutez, on n'est pas des experts non plus en environnement, mais ce qu'on souhaite finalement, c'est que ce qui est brisé soit réparé d'une

2100 certaine façon au niveau environnement; ce qui est détruit, qu'il soit remplacé. C'est carrément ça. On est à perte. S'il y a un barrage, c'est certain qu'on est à perte.

Parce que nous, on est des utilisateurs, c'est nos endroits de villégiature, on passe... je dirais, nos fins de semaine sur ces cours d'eau-là, on monte juste-là, nous...on n'a pas accès par le chemin, nous, on a accès par l'eau. Donc, on pense qu'on perd au change, là, avec un barrage de quatre-vingts (80) mètres de haut, on perd nos trente-cinq (35) kilomètres de navigabilité. C'est ça notre demande, finalement, c'est... nous autres, on est à perte.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

2110 Mais je me demandais si vous aviez des suggestions par rapport à... je ne sais pas, des systèmes existants sur lesquels on pourrait faire des aménagements pour les agrandir ou...?

**M. MARTIAL POULIN :**

2115 Bien, peut-être que oui. C'est ça. C'est ce qu'on souhaite. On veut que ce qui est détruit soit, en fait, remplacé ou... parce qu'il y a des sites de terres humides genre un peu marais dans les fonds de baie, tout ça, on voudrait que... dans lesquels, nous, on va souvent, des fois, camper ou se tenter, puis on voudrait qu'il y ait des lieux comme ça qui... finalement, on va les perdre. On n'aura plus accès à ça.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Merci.

2125

**M. SERGE TREMBLAY :**

Le relèvement du réservoir fait que tu vas avoir plusieurs endroits qui vont être inondés puis on ne les verra plus. Ça fait que si eux autres, ils ont les moyens de reconstituer des endroits semblables, là, c'est sûr qu'à un moment donné, il y aura peut-être des affaires qui seront pratiquement peut-être impossibles, mais dans l'ensemble du... parce que Hydro-Québec, ils nous ont tout le temps dit qu'ils recréeraient... reconstruiraient les frayères, plus l'habitat qui les entoure. Ça fait que c'est ça qu'on veut s'assurer que ce soit refait au... en tout cas, dans le maximum, là, dans le possible du maximum.

2135

**M. JOHN HAEMMERLI :**

D'accord. Maintenant, vous...

2140

**LA PRÉSIDENTE :**

Juste un petit instant. Il y a des murmures dans la salle, on a de la difficulté à entendre, s'il vous plaît.

2145 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Maintenant, vous ne voulez pas voir, dans l'avenir, qu'on vous annonce une diminution de la consommation de poissons parce que la concentration de mercure aurait augmenté. Bon. Faisons des scénarios, ça peut arriver.

2150

**M. MARTIAL FORTIN :**

Oui.

2155 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Qu'est-ce qui se passe à ce moment-là?

**M. MARTIAL FORTIN :**

2160

Bien, c'est ce qu'on ne souhaite pas, finalement, parce que c'est choquant de savoir que ce phénomène-là pourrait arriver directement à cause de ça, directement à cause du barrage, ça devient un problème, à ce moment-là. Déjà qu'on est restreint dans la consommation à cause de certains taux, on ne peut pas n'en manger tous les jours, tout ça. Si à cause de ce projet-là, c'est peut-être, je ne sais pas, moi... j'imagine des scénarios, mais si le taux augmente du double ou du triple ou on est... i on est vraiment encore de plus en plus pénalisé...

2165

**M. JOHN HAEMMERLI :**

2170

En fait, ce que j'aurais voulu savoir, c'est est-ce que vous avez une alternative, est-ce qu'il y a d'autres territoires que vous utilisez ou c'est vraiment...

**M. MARTIAL FORTIN :**

2175

Bien, c'est... ce territoire-là qu'on utilise.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

... votre terrain de jeu, il est là, là? D'accord.

2180

**M. SERGE TREMBLAY :**

On a déjà eu un territoire mais là, on est en train de le perdre, la Manouane. On l'avait l'année passée mais là, avec la dérivation qu'ils vont faire présentement, ça nous enlève encore un coin, parce qu'on...

2185

**M. MARTIAL FORTIN :**

Ce n'est plus canotable à l'heure actuelle.

2190

**M. SERGE TREMBLAY :**

... faisait quand même des descentes. Moi, l'année passée, je faisais des descentes de la rivière Manouane. Avec la dérivation, bien, il faut oublier ça, on va la descendre à pied.

2195

**LA PRÉSIDENTE :**

Juste une petite...

2200

En termes d'utilisation, on regarde un peu ce qu'il y a d'écrit dans l'étude d'impact ou même, je regardais un peu dans l'étude sur le corridor de la Péribonka, là, le développement, on nous dit que, juste en amont de la fourche de la Manouane et de la Péribonka, ça devient un milieu très difficile quand même à naviguer, ça prend quand même des gens qui sont assez experts pour le faire et qu'il n'y a pas beaucoup d'utilisateurs actuellement.

2205

J'aimerais vous entendre un peu sur ce... la majorité de vos activités, est-ce que c'est plus en aval de ce qui est prévu au projet au barrage ou il y en a aussi en amont; et quel type d'utilisation que vous en faites?

2210

**M. SERGE TREMBLAY :**

Oui, regardez, madame, c'est justement pour ça que j'ai amené à soir, j'ai amené une série de photos représentant la rivière Péribonka en partant du lac Tchitogama, on monte jusqu'en haut à la fourche Manouane puis la dernière photo en bas, à gauche, représente le... où la Serpent.

2215

Vous allez voir les types d'embarcations qu'il y a là-dessus, c'est des embarcations bien ordinaires, fibre de verre, quinze (15) pieds avec des moteurs soixante (60) forces. C'est des embarcations familiales. Puis on monte une bonne partie là-dedans... certainement... sans problématique, certainement vingt (20) kilomètres sans misère. Quelqu'un qui veut s'envoyer un petit peu plus, avec un genre d'embarcation semblable à ça mais peut-être en aluminium, il peut monter jusqu'à trente-cinq (35) kilomètres.

2220

**LA PRÉSIDENTE :**

2225

Vous allez nous laisser vos photos, on pourra...

**M. SERGE TREMBLAY :**

2230

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... vous les remettre mais...

2235

**M. SERGE TREMBLAY :**

Oui, c'est... j'aimerais les ravoir.

2240

**LA PRÉSIDENTE :**

... vous y tenez?

2245

**M. SERGE TREMBLAY :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2250

On veut juste au moins les consulter.

**M. SERGE TREMBLAY :**

2255

Puis sur ces photos-là, vous allez certainement reconnaître le gros merisier qui a été reconnu... au Québec, le plus gros qui a été recensé, ça ne fait pas longtemps, cet été...

**LA PRÉSIDENTE :**

Lequel?

2260

**M. SERGE TREMBLAY :**

Un merisier, un bouleau jaune.

2265

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah oui?

**M. SERGE TREMBLAY :**

2270

Oui. Vous allez voir dans le milieu, là, c'est là que...

**LA PRÉSIDENTE :**

2275

O.K.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

2280 Qu'est-ce que vous pensez de la compensation, là, qui est prévue de mettre du touladi dans le réservoir; est-ce que pour vous, c'est quelque chose d'intéressant ou si... ça l'a-tu un intérêt pour...?

**M. SERGE TREMBLAY :**

2285 Bien, c'est sûr que nous autres, si... en mettant de la touladi dans le réservoir, il faut être capable d'y avoir accès, premièrement. Si on a l'accès, c'est sûr et certain que c'est quand même un bien, là, parce que c'est quand même... c'est ce qu'on avait dans le lac Tchitogama puis c'est ce qu'on a perdu à cause des barrages.

2290 On aimerait bien, nous autres, qu'ils viendraient nous en installer encore dans le lac Tchitogama, m'a vous dire une affaire, ce serait... pour nous autres, ce serait un charme, là, c'est ce qu'on avait.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

2295 Mais c'est l'accès qui vous préoccupe, c'est-à-dire si...

**M. serge tremblay :**

2300 Bien là, présentement, c'est sûrement... c'est l'accès, on ne sera plus capable de... d'avoir accès à ça, à ce réservoir-là.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

2305 Puis en termes de... tantôt, vous parliez de la beauté du paysage et tout ça. Est-ce qu'il y a des secteurs qui sont plus... disons, qui sont plus beaux que d'autres, par exemple, la fourche, l'embouchure Manouane-Péribonka, est-ce que le secteur du pont, les Chutes du pont et Serpent, est-ce qu'il y a des endroits qui sont plus...?

2310 **M. SERGE TREMBLAY :**

2315 M'a vous dire bien franchement, monsieur, la rivière Péribonka, là, elle est belle en partant du lac Tchitogama. Tous les endroits que vous allez avoir escale, ça s'équivaut tout un plus que l'autre. Puis les fourches Manouane, vous avez une super de belle plage, là, si tu vas te camper là, c'est... c'est merveilleux, c'est des plages, pour nous autres... une rivière comme ça, puis même à la rivière Serpent, vous avez un endroit de pêche, là, c'est... c'est un endroit, écoute, tu retrouves pas ça à nulle part. Une rivière comme ça, là, trouvez-en une dans le Québec, là, puis je vous mets au défi.

2320 **M. MARTIAL FORTIN :**

Puis si je peux continuer, c'est que le but ultime de ceux qui se promènent sur ce cours d'eau-là, c'est d'atteindre les fourches, c'est le plus beau. C'est les fourches; en visuel, c'est

2325 vraiment les fourches de la Manouane qui sont la cerise sur le sundae, là, quand on arrive là, c'est de toute beauté.

Puis quand on va arriver là, on va voir un mur de quatre-vingts (80) mètres de haut à l'avenir... C'est dommage!

2330 **M. SERGE TREMBLAY :**

2335 Vous me permettez que moi, l'année passée, quand j'ai descendu avec les Français, eux autres, ils paient des prix de fou pour voir ces endroits-là. On part du lac Duhamel, on descend la rivière Manouane, on sort aux fourches puis, écoutez... l'année passée, j'avais une Française avec moi puis elle a poigné un brochet de quinze (15) livres, elle n'en revenait pas! C'est des endroits vraiment de rêve, là, à portée de la main, surtout que ce n'est pas loin des grands centres.

2340 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Mais qu'est-ce qu'on fait? À ce moment-là, le barrage, on ne le fait pas?

**M. MARTIAL FORTIN :**

2345 On préférerait qu'il ne se fasse pas, nous.

**M. SERGE TREMBLAY :**

Bien, c'est sûr.

2350

**M. LOUIS DÉRIGER :**

2355 Dans le fond, c'est quoi la solution qu'on a, si on ne peut pas... est-ce qu'on peut tasser... par exemple, est-ce qu'on peut reporter le barrage plus en amont? Est-ce qu'on peut sauver cette partie-là, croyez-vous?

**M. SERGE TREMBLAY :**

Ah, bien là, ce serait Hydro-Québec qui faudrait qui répondrait à ça, là, parce que...

2360

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Non, mais je pose la question. Je veux avoir votre avis, c'est pour une question technique, là, une question...

2365

**M. SERGE TREMBLAY :**

Bien, c'est sûr que s'ils remontent le barrage plus haut, bien là, nous autres, on va pouvoir continuer notre circuit.

2370

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Je vous remercie.

2375

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, est-ce qu'on comprend de votre intervention que si, éventuellement, le projet était autorisé par le gouvernement, vous voudriez être... ce qu'on comprend de votre mémoire, être consultés ou...vous êtes partie prenante un peu des décisions en regard du remplacement des pertes, que ce soit des milieux ou de l'espèce, pour votre organisation?

2380

**M. SERGE TREMBLAY :**

Oui. Puis pas juste consulté, on voudrait avoir des garanties écrites parce que, à un moment donné, quand même qu'on est consulté, des fois, au travers de tout ça, bien, il s'oublie des choses puis à un moment donné, bien, c'est dur pour nous autres de faire... de faire ressortir ça. Ça fait que ce qu'on aimerait, nous autres, ce serait des affaires écrites qu'on puisse dire, bien, écoutez, c'est ça qu'on demande puis c'est ça que vous nous avez promis de faire. Ça fait qu'il y aurait toujours moyen de...

2385

2390

**LA PRÉSIDENTE :**

Et est-ce que vous avez des projets actuellement qui sont sur la table, qui seraient remis en cause par le barrage, outre ce que vous faites actuellement, là? Est-ce qu'il y avait d'autres projets qui sont mis en cause par le projet de construction de barrage?

2395

**M. SERGE TREMBLAY :**

À cause... comment que...?

2400

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, s'il y a d'autres projets plus spécifiques que aviez sur la table, que vous vouliez développer...

2405

**M. SERGE TREMBLAY :**

Bien, le côté touristique, là, les balades sur la Péribonka puis la pêche, puis tout... on a des projets du côté de... on avait pour la... on s'était informé pour la ouananiche puis la touladi, essayer de sortir des projets pour être capable de remettre... de réinstaurer la touladi dans le lac Tchitogama puis essayer de s'organiser pour peut-être faire une frayère auprès de la rivière Blanche.

2410



2415 Parce que, en ayant la rivière Manouane que la plupart de la ouananiche allait frayer là; avec le détournement qu'ils font, bien là, c'est quoi que ça va nous donner en fait de retombées? On va-t-y perdre encore de la ouananiche comme on en a perdu avec Alcan?

2420 Ça fait que c'est toutes des questions que, nous autres, on se pose, puis qu'on veut essayer de faire réinstaurer dans le lac Tchitogama.

**LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum?

2425 **M. SERGE TREMBLAY :**

C'est nos projets qu'on...

**LA PRÉSIDENTE :**

2430 Mais l'utilisation, par contre, d'un milieu qui devient, bon, qui passe d'une rivière à un réservoir, un immense plan d'eau, est-ce que pour vous, ça vous offre des opportunités? C'est un milieu très différent, là, on en convient, mais est-ce qu'un milieu avec un environnement ou avec les espèces et les milieux différents qui seraient éventuellement un réservoir, est-ce que 2435 pour votre organisme, votre organisation, ça vous ouvre aussi des possibilités éventuellement à développer?

**M. SERGE TREMBLAY :**

2440 Oui, c'est sûr, mais il faut y avoir accès.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors, une dernière question de mon collègue.

2445

**M. JOHN HAEMMERLI :**

2450 Peut-être, oui, une dernière. Parce que vous parlez de... vous nous avez mentionné, là, une série de mesures, mais à part ces mesures-là, est-ce qu'il y a d'autres types de compensations ou de quelles compensations vous parlez dans votre mémoire, là, qui rendraient... qui pourraient vous rendre le projet acceptable?

**M. SERGE TREMBLAY :**

2455 Bien, essayer de nous rendre la pêche plus accessible puis plus fructueuse. Puis après ça, les... sûrement qu'il va y avoir certainement des variations d'eau dans ce cours d'eau-là. Il y

aurait peut-être un balisage en conséquence qui pourrait apporter la navigabilité plus facile aussi. C'est toutes des compensations qui pourraient arriver...

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie infiniment de votre participation.

2465 **M. SERGE TREMBLAY :**

Merci à vous. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2470 Alors, nous allons faire une petite pause de cinq (5) à sept (7) minutes pour se donner un petit peu de temps, là, de se dégourdir les jambes et aérer un petit peu, je pense qu'il fait chaud, et on vous revient avec la suite des interventions.

(ADVENANT 20 h 45, SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2475 (ADVENANT 21 h 00, REPRISE DE LA SÉANCE)

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous demanderais de vous rapprocher, nous allons recommencer.

2480

Alors, je vais appeler les prochains intervenants pour la municipalité de Lamarche, madame Fabienne Girard et monsieur Jean-Guy Fortin.

Monsieur Fortin est avec vous?

2485

**Mme FABIENNE GIRARD :**

Oui, il était ici, là. Il va s'en venir. Il va s'en venir.

2490 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors, bonjour, madame Fortin... madame...

**Mme FABIENNE GIRARD :**

2495

Girard.

**LA PRÉSIDENTE :**

2500 ... Girard, excusez. Alors, nous allons...

**Mme FABIENNE GIRARD :**

Vous voulez que je commence?

2505

**LA PRÉSIDENTE :**

Voulez-vous qu'on attende?

2510

**Mme FABIENNE GIRARD :**

Bien, ce ne sera pas long. Il s'en vient.

**LA PRÉSIDENTE :**

2515

Il va arriver...

**M. JEAN-GUY FORTIN :**

2520

Excusez-moi, excusez-moi!

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous en prie.

2525

**M. JEAN-GUY FORTIN :**

Jamais que je suis en retard!

2530

**LA PRÉSIDENTE :**

Je sais, vous êtes là depuis le début, vous avez fait par exprès pour partir...!

**Mme FABIENNE GIRARD :**

2535

Alors, une petite précision en passant, parce que je pense qu'il y a encore des gens qui ne savent pas que Lamarche, c'est Notre-Dame-du-Rosaire, c'est la même municipalité.

**LA PRÉSIDENTE :**

2540

Ah oui?

**Mme FABIENNE GIRARD :**

2545

Oui.

**M. JEAN-GUY FORTIN :**

Ç'a été changé en cours de route.

2550

**Mme FABIENNE GIRARD :**

En mil neuf cent soixante-sept (1967).

2555

**M. JEAN-GUY FORTIN :**

Oui. Il y a eu des bons moments en cours de route!

**Mme FABIENNE GIRARD :**

2560

Alors, bonsoir, Madame; bonsoir, Messieurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

2565

Bonsoir.

**Mme FABIENNE GIRARD :**

2570

Monsieur Jean-Guy Fortin, comme vous le savez, est maire de la municipalité de Lamarche. Je vais commencer la lecture de notre mémoire en commençant par la table des matières pour énumérer les différents points.

2575

1. Le préambule. 2. La situation géographique de Lamarche. 3. Le portrait physique. 4. Le portrait socio-économique. 5. Les retombées. 6. 1992 : une année sombre dans l'histoire locale. 7. Vers une économie plus diversifiée. 8. La conclusion. 9. Les commentaires et recommandations. 10. Les remerciements.

2580

Je vais passer les annexes, c'est simplement un complément d'information que je joignais à votre intention.

Alors, chapitre 1, Le préambule.

2585

La Corporation municipale de Lamarche s'est penchée sur la documentation d'avant-projet de barrage sur la rivière Péribonka afin d'évaluer, pour son propre compte, les impacts éventuels dudit projet sur l'environnement du secteur à l'étude.

2590

Une étude de la documentation soumise par Hydro-Québec, ainsi que la première partie des audiences publiques sur le sujet nous ont permis de prendre davantage conscience des enjeux en présence, tant du côté du promoteur que des MRC concernées et des autres utilisateurs du territoire.

2595 Dans cette perspective, le présent mémoire vise davantage à rappeler à la commission et au ministre de l'Environnement les enjeux propres à notre municipalité, plutôt qu'à déposer une contre-expertise sur une étude d'avant-projet plus ou moins exhaustive, réalisée de surcroît par une batterie d'experts à qui nous n'avons pas la prétention de nous mesurer.

2600 Cependant, considérant que globalement l'étude déposée par Hydro-Québec et les différentes informations fournies par les personnes ressources ne nous ont pas convaincus de l'insignifiance des impacts résiduels, après la réalisation des ouvrages, sur le secteur qui nous occupe, nous jugeons opportun de faire valoir à la commission que ce secteur accueille une part importante de nos activités récréatives et sportives et constitue le produit d'appel touristique par excellence pour une clientèle européenne nouvellement établie et friande d'aventure-nature.

2605 Aussi, nous entendons démontrer que l'avenir même de notre communauté est menacé par un projet d'envergure qui risque de mettre fin à nos espoirs, à moins que nos intérêts ne soient explicitement protégés par des mesures visant à nous garantir le niveau d'eau, le débit et la vitesse d'écoulement nécessaires à la poursuite de nos activités de navigation et de pêche ou, à défaut, par des mesures compensatoires qui nous permettront de développer de nouveaux créneaux générateurs de revenus, afin que nous soyons en mesure de continuer à assurer les services essentiels dans notre communauté.

2615 Enfin, vous trouverez dans les pages qui suivent le résumé de nos préoccupations, commentaires et recommandations en regard des mesures d'atténuation et de suivi, lesquels, le cas échéant, constitueront notre seule garantie. Nous y avons ajouté en annexe quelques informations supplémentaires susceptibles d'apporter un complément à notre présentation.

Deuxièmement, la situation géographique de Lamarche.

2620 Situé à quatre-vingts (80) kilomètres au sud de l'embouchure de la Manouane, le territoire de Lamarche couvre une superficie de soixante-deux (62) kilomètres carrés, à la limite nord-est de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

2625 On y accède au sud par une route rurale qui relie les municipalités de Saint-Nazaire, Saint-Léon-de-Labrecque et Lamarche, mieux connue sous le vocable de Notre-Dame-du-Rosaire, du nom donné à la paroisse religieuse. Du côté sud-ouest, un chemin forestier, route de la Boulonnaire, relie le secteur de Lamarche à celui de l'Ascension et par-delà, au territoire de Saint-Cœur-de-Marie.

2630 Bornée à l'ouest par la rivière Péribonka, au nord et à l'est par le lac Tchitogama, la municipalité de Lamarche constitue une porte d'entrée importante sur le territoire non organisé des MRC Maria-Chapdelaine et Fjord-du-Saguenay. On y accède principalement grâce à un bac-passeur situé à la Pointe d'Appel, à l'endroit même où les familles autochtones avaient l'habitude de s'arrêter pour établir leur campement d'été.

2635 On ne passe pas par Notre-Dame-du-Rosaire : on s'y rend dans un but précis. Aussi, la communauté ne peut-elle bénéficier, comme les localités avoisinantes, des retombées économiques générées par le passage des automobilistes vers les centres urbains.

Troisièmement, le portrait physique.

2640

Le territoire de Lamarche est composé principalement de lots à vocation forestière et agro-forestière gérés soit par la MRC, terres publiques intramunicipales, ou appartenant au privé.

2645 Le secteur résidentiel s'étire sur une distance de trois (3) à quatre (4) kilomètres et s'étale légèrement vers l'est pour entourer la majeure partie du lac des Habitants, au cœur du village. Il compte environ cent cinquante (150) maisons dont dix (10) jumelés et une douzaine de maisons à logements doubles ou triples. À cela viennent s'ajouter quelque cent vingt-cinq (125) chalets dont une dizaine sont devenus résidences principales.

2650 La zone industrielle se résume aux installations de Transport Jean-Guy Fortin, TransFort, Placements Jean-Guy Fortin, au sud, et à la scierie Lionel Lessard & Fils, au nord. L'industrie extractive est présente mais ne constitue pas un facteur important.

2655 La zone commerciale, prévue sur toute la longueur de la rue Principale est, dans les faits, occupée par une épicerie-service d'essence, de même qu'un casse-croûte.

2660 La zone récréotouristique se situe en bordure du lac Tchitogama et est occupée par le Centre Plein Air Tchitogama, le quai municipal et le terrain de camping, alors que la villégiature estivale est omniprésente, grâce aux nombreux plans d'eau répartis sur le territoire, lacs Tchitogama, des Habitants, Rémi, Miquet et du Dépôt.

2665 La zone institutionnelle comprend l'église et le presbytère, l'école primaire Notre-Dame-du-Rosaire, le bureau de poste aménagé au sous-sol d'une résidence privée et l'édifice municipal qui abrite aussi la caisse populaire, la bibliothèque municipale, le Centre d'accès communautaire à Internet, la Maison des jeunes et la salle communautaire. La caserne des pompiers est adjacente à l'édifice municipal.

Quatrièmement, le portrait socio-économique.

2670 La municipalité de Lamarche dessert une population de cinq cent soixante-huit (568) résidents permanents auxquels s'ajoutent environ deux cents (200) estivants.

2675 L'histoire locale est ponctuée d'événements d'influences extérieures qui sont venus déterminer le profil économique et social du milieu. On comprendra mieux l'importance que revêt une économie diversifiée dans la lutte pour la survie de nos infrastructures et de nos institutions, si l'on suit le parcours emprunté par la communauté dans sa quête d'autonomie. Nous avons donc réparti notre information en deux temps, soit la période qui précède et celle qui suit la fermeture de la scierie Stone-Consolidated en mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992).

2680 1931-1945, l'agriculture.

Le lac des Habitants fut découvert par des chasseurs vers dix-huit cent soixante-dix (1870), au lendemain d'un feu qui rase une partie du territoire situé au sud du lac Tchitogama. Quoiqu'il ait été fréquenté de longue date par les familles autochtones, ce n'est qu'en mil neuf cent trente et un (1931) que le secteur accueille ses deux (2) premiers résidents permanents.

Ils furent suivis par bien d'autres, décidés à lutter pour combattre la crise de mil neuf cent vingt-neuf (1929). La plupart venait de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, d'Alma et de Saint-Cœur-de-Marie. Leur départ était occasionné par le mouvement d'établissement sur les terres organisées, pour remédier au chômage, une mesure fortement encouragée par l'Église et le gouvernement de l'époque.

C'est ainsi qu'en mil neuf cent trente-trois (1933), il y avait six cent cinquante (650) acres de terres en culture dans la localité alors baptisée du nom de Lac des Habitants. Avec les années cependant, les chantiers et l'industrie s'étant installés, la forêt a repris ses droits : il ne reste plus en deux mille un (2001) qu'une seule terre en culture.

2700 1945-1963, l'exploitation forestière.

La guerre portant son lot de misères et de difficultés, les hommes du village décidèrent d'utiliser la richesse forestière qui les entourait pour former, vers mil neuf cent quarante-cinq (1945), un syndicat forestier. Le premier chantier se fit au lac des Godin et, par la suite, dans la Baie des Bouchard : presque tous les hommes du village y travaillaient.

Vers mil neuf cent cinquante (1950), on obtint un permis de coupe de bois franc, merisier et bouleau, et on acheta un moulin à scie qu'on installa au bord du lac des Habitants. Il fut vendu en mil neuf cent cinquante-trois (1953). Les chantiers continuèrent encore quelques années, mais sans succès, malgré bien des efforts.

En mil neuf cent cinquante et un (1951), à cause de l'afflux de travailleurs au chantier du pouvoir hydroélectrique de Chute-du-Diable, le feu prit naissance le dix-sept (17) mai dans le canton de Jogues et s'éteignit le vingt-trois (23) juin, après avoir détruit quinze mille cinq cents (15 500) acres de forêt. Le village de Notre-Dame-du-Rosaire fut épargné mais toutes les montagnes environnantes étaient noires : c'était la désolation.

En mil neuf cent cinquante-neuf (1959), avec l'aide de monsieur le curé Antonio Villeneuve, le syndicat se reforma sous le nom de Syndicat coopératif de Notre-Dame-du-Rosaire. Il procurait de l'emploi à une soixantaine d'hommes.

Parallèlement aux activités du syndicat, d'autres scieries de type familial vinrent s'ajouter au fil des ans. La seule qui subsiste aujourd'hui est celle de Lionel Lessard & Fils, qui a pris graduellement de l'expansion. L'entreprise projette maintenant de faire de la deuxième

2725 transformation, ce qui l'obligerait à déménager ses installations sur le territoire de l'Ascension, par souci d'économie et d'espace.

1963-1982, l'exploitation agro-forestière.

2730 En mil neuf cent soixante-trois (1963), on forma un syndicat des producteurs de bleuets. Avec l'aide du gouvernement, on se mit au travail et les efforts portèrent fruits avec une bonne première récolte en mil neuf cent soixante-sept (1967). Cependant, à cause des difficultés rencontrées, de mauvaises récoltes, la plupart des gens s'en désintéressèrent. Il fut reformé en coopérative en mil neuf cent soixante-dix-huit (1978) mais celle-ci fut dissoute vers mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982) et le bail passa aux mains d'une entreprise familiale de Saint-Nazaire.

2735 Aujourd'hui, leur bleuetière couvre une superficie de mille (1 000) hectares et génère des revenus additionnels pour près de soixante-dix (70) cueilleurs provenant de Lamarche.

1966-1992, la scierie Consolidated-Bathurst, une page marquante de notre histoire.

2740 La municipalité de Lamarche a connu une longue période de stabilisation économique grâce à l'implantation de la scierie Consolidated-Bathurst, construite en mil neuf cent soixante-cinq, soixante-six (1965-66) au coût de six cent mille dollars (600 000 \$) et qui employa jusqu'à soixante-cinq (65) hommes dont cinquante-sept (57) étaient du milieu.

2745 Le bois était amené à la drave sur trois (3) rivières : Tisonnier, Serpent et Péribonka, sur une distance d'environ cent cinquante (150) kilomètres. Plus tard, la route fit place à la rivière et donna lieu à la fondation de la compagnie Transport Jean-Guy Fortin, avec une flotte de vingt-deux (22) camions qui sillonnaient nos routes, transportant les produits des scieries Abitibi-Price, Ascension et Consolidated-Bathurst. Son entreprise occupait de trente-cinq (35) à quarante (40) employés, des paroissiens pour la plupart. Parallèlement, il fonda avec des associés une petite compagnie forestière en mil neuf cent soixante-douze (1972). Au début, ils n'employaient que six (6) hommes, mais avec l'apport des permis de coupe, ce nombre est passé à soixante-dix (70) en dix (10) ans. À la scierie, la politique originale d'emploi était d'embaucher un homme par famille mais ce barème augmenta à mesure de l'accroissement de

2750 la production, de sorte qu'après quelques années, il était devenu courant de voir un père et son fils travailler côte à côte.

2760 La compagnie Consolidated-Bathurst a investi quelque huit cent mille dollars (800 000 \$) additionnels pour améliorer la production de la scierie. C'était en mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989). Déjà l'implication des travailleurs en faisait l'une des plus productives en son genre au prorata du nombre d'employés.

Cinquièmement, les retombées. Municipales.

2765 La nouvelle conjoncture économique eut un impact significatif sur le développement de la collectivité. Immédiatement après l'ouverture de la scierie, le village fut érigé en municipalité sous le nom de Lamarche et la paroisse fut érigée canoniquement. Au cours de la même année, le premier conseil municipal amorça le projet d'installer le réseau d'aqueduc et d'égouts, ce qui



2770 facilita l'expansion du périmètre urbain jusqu'à ses limites actuelles, avec l'ouverture des rues secondaires, l'amélioration du réseau routier, le développement des infrastructures. L'évaluation municipale augmenta proportionnellement à la construction résidentielle et à l'urbanisation : elle dépassait les sept (7) millions de dollars en quatre-vingt-douze (92) et la municipalité administrait alors un budget de deux cent vingt-trois mille dollars (223 000 \$).

2775 Commerciales.

2780 Plusieurs petites entreprises commerciales ont vu le jour au cours des années soixante-dix (70) et quatre-vingt (80), et d'autres ont consolidé leurs acquis. Au total, vingt-cinq (25) à trente (30) personnes, en majorité des femmes, ont bénéficié ainsi d'emplois temporaires, augmentant leur accès à la consommation. Le secteur commercial compta une épicerie-magasin général, un dépanneur, un restaurant, deux (2) bars, un atelier de couture et un salon de coiffure.

2785 Institutionnelles.

2790 C'est au cours de cette période que l'école dut agrandir ses locaux pour accommoder un nombre grandissant d'élèves, désormais du primaire. L'école a fait peau neuve et s'est vue ajouter un gymnase. L'actif de la caisse populaire augmenta lui aussi et le nombre d'employés passa de deux (2) à quatre (4). Et suite à la fusion réalisée en deux mille un (2001), il ne reste désormais qu'une seule employée. La paroisse procéda à la reconstruction du presbytère et à la rénovation complète de l'église.

Communautaires.

2795 Les années soixante-dix (70) ont vu naître un nombre impressionnant d'organismes communautaires et de comités paroissiaux, encouragés par l'euphorie du progrès social et l'aide financière qui l'accompagnait. En mil neuf cent quatre-vingt-un (1981), au moment du cinquantenaire de la paroisse, on en comptait quatorze (14) couvrant toutes les sphères d'activités et tous les groupes d'âge. C'est au cours de cette période, soit en mil neuf cent 2800 soixante-dix-huit (1978), que fut fondée l'association pour la protection de l'environnement et de la faune, les Protecteurs du Nord, d'abord connus sous le nom de Club Caribou. Les Protecteurs du Nord sont toujours très actifs dans le milieu et nous leur devons différents projets et activités qui ont pour but de développer la ressource pêche.

2805 Sixièmement, quatre-vingt-douze (92), une année sombre dans l'histoire locale.

2810 Après une étude des coûts d'exploitation effectuée par la compagnie Stone-Consolidated-Bathurst, il fut décidé qu'il serait plus avantageux de déménager les équipements de la scierie à Saint-Ludger-de-Milot, sur le site de la scierie Petit-Paris. Le contrat d'approvisionnement forestier appartenant à la paroisse, conformément à une demande adressée en ce sens par l'abbé Antonio Villeneuve, la transaction nécessitait l'approbation du conseil municipal et du syndicat des travailleurs, pour le transfert du CAAF. Malgré tous les

efforts déployés par les travailleurs pour le maintien de la scierie dans notre milieu, la transaction a eu lieu comme prévu.

2815

Pour compenser la perte de revenus en taxes, la compagnie accepta de verser à la municipalité une somme de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) répartie sur sept (7) ans et de financer l'aménagement d'un terrain de jeux. Quant au site de la scierie, il fit l'objet d'un bail à titre gratuit entre la compagnie et la municipalité. Par ailleurs, la compagnie garantissait le recrutement de vingt-cinq (25) employés pour la poursuite des opérations à Saint-Ludger-de-Milot et le transfert de six (6) autres vers la scierie de Saint-Fulgence.

2820

Les impacts.

2825

Après plusieurs mois de chômage, vingt-cinq (25) travailleurs ont été réembauchés, conformément à l'entente, mais avec une diminution de salaire et augmentation des dépenses liées à l'emploi. Une douzaine d'autres ont choisi la retraite anticipée et d'autres encore occupent depuis un emploi saisonnier, à statut précaire. La relocalisation des travailleurs du moulin et de quelques camionneurs, de même que le recyclage de plusieurs autres dans divers secteurs d'activités ont eu, comme conséquence, le départ d'une dizaine de familles et la population est passée de cinq cent soixante-quatre (564) à cinq cent dix-neuf (519), en cinq (5) ans.

2830

Les jeunes hommes, ayant pu constituer une deuxième et une troisième génération de travailleurs à la scierie locale, nous quittent progressivement pour d'autres lieux de travail, dans la même sphère d'activités, alors que d'autres poursuivent leurs études et se spécialisent. Dans les deux (2) cas, il est de plus en plus difficile de compter sur la relève pour fonder un foyer à Lamarche. Conséquence : augmentation de la proportion de la population vieillissante et diminution inquiétante de la clientèle scolaire à l'école Notre-Dame-du-Rosaire. Le nombre d'élèves est passé de quatre-vingt-dix-sept (97) en quatre-vingt-douze (92) à cinquante-six (56) en deux mille un (2001) et à dix-sept (17), en deux mille trois (2003). La fermeture de l'école est imminente et ici intervient le facteur le plus négatif en termes de relève : la perte du sentiment d'appartenance avant même qu'il ait eu le temps de germer dans le cœur des enfants.

2835

2840

2845

Le secteur commercial a subi aussi un changement radical : diminution de l'achalandage local et de la clientèle occasionnelle, camionneurs, fournisseurs, visiteurs, diminution des ventes, augmentation du crédit à la consommation, réduction des inventaires et du personnel à temps plein, fermeture de commerces et perte d'emplois. Au cœur du village, il ne subsiste plus qu'une épicerie de type dépanneur et un casse-croûte.

2850

Le contexte familial et social a été durement touché : le père est moins présent, la mère intègre progressivement le marché du travail, les deux (2) sont moins disponibles pour la transmission du savoir et l'implication communautaire. Finalement, la paroisse a perdu, depuis, son curé résident. Au total, nous partageons maintenant, avec la paroisse de Saint-Léon et Saint Nazaire, notre pasteur, la direction et le secrétariat de l'école et la direction de la caisse populaire.

2855

Septièmement, vers une économie plus diversifiée.

2860 L'année quatre-vingt-douze, quatre-vingt-treize (92-93) a été le cadre d'un mini-sommet sur l'avenir économique de la municipalité, une initiative du Conseil économique. Il a donné lieu à une tempête d'idées et à la formation d'une corporation de développement. Plusieurs scénarios ont été proposés, sans succès, et tout naturellement les yeux se sont tournés vers ce qui constituait déjà le produit d'appel local : les plans d'eau et la gamme d'activités auxquelles ils  
2865 invitent.

La villégiature estivale.

2870 La villégiature estivale occupe donc, depuis quelques années, une place prépondérante dans la planification municipale, une façon d'attirer de nouveaux résidents et de générer des revenus en taxes, puisque la municipalité ne peut guère compter sur d'autres sources pour augmenter son assiette fiscale.

2875 À l'exception d'un développement existant de quarante-quatre (44) chalets autour du lac Rémi, qui regroupait majoritairement des propriétaires de l'extérieur, les quelque trente (30) autres chalets répartis sur le territoire appartenaient surtout aux gens du milieu. Grâce à une planification plus cohérente de la villégiature regroupée, deux (2) nouveaux secteurs rassemblant quarante-cinq (45) terrains ont été ouverts, au lac Miquet et à l'est du lac des Habitants.

2880 Par ailleurs, le secteur privé a contribué, pour sa part, à l'ouverture de deux (2) autres développements au lac Tchitogama et au sud du lac des Habitants, pour un total de trente-neuf (39) terrains supplémentaires. Et à cela vient s'ajouter le développement des dix-huit (18) terrains de Place du Quai, ouvert en quatre-vingt-dix-neuf (99) par la municipalité sur la rive du lac Tchitogama, celui-là desservi par un mini-réseau d'aqueduc indépendant. Parmi les  
2885 nouveaux propriétaires, plusieurs sont venus grossir le nombre de résidents permanents et cette tendance est à la hausse, à la grande joie de la municipalité.

2890 Depuis le transfert de gestion des terres publiques intramunicipales aux MRC, le service d'aménagement a élaboré, avec les élus municipaux, un plan de développement de la villégiature qui prévoit un potentiel additionnel de quatre-vingt-cinq (85) terrains sur le territoire de Lamarche, principalement au lac Miquet et le long de la rivière Péribonka.

2895 Ainsi, deux cent soixante (260) chalets existants et à venir sur un horizon de cinq (5) à dix (10) ans, c'est presque le double des quelque cent cinquante (150) résidences comprises à l'intérieur du périmètre urbain et qui abritent environ cent soixante-dix (170) foyers. La rénovation urbaine et la reconstruction vont bon train mais en cinq (5) ans, on dénombre seulement une résidence additionnelle à l'intérieur du périmètre.

2900 Les efforts du milieu pour faire la promotion du territoire au niveau de la villégiature ne se chiffrent pas en argent seulement mais en énergie et ces efforts ont été, jusqu'à ce jour, suscités par la vague d'espoir qui anime tous les intervenants du milieu depuis l'arrêt du flottage du bois en mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) et le nettoyage de la Péribonka.

2905 «Le territoire est retombé entre nos mains! -- disons-nous aux acheteurs potentiels -- désormais, tout est possible!»

2910 Car l'attrait principal des villégiateurs est la proximité des plans d'eau majeurs que sont le lac Tchitogama, la rivière Péribonka et ses tributaires qui constituent, pour emprunter les mots de monsieur Jean-Yves Bouchard, auteur d'une étude d'opportunité sur le concept de mise en valeur du corridor de la rivière Péribonka : «Un grand espace peu accessible par route et où la rivière elle-même offre une percée dans le milieu».

L'industrie récréotouristique.

2915 Forts de la vocation récréotouristique donnée au corridor de la rivière Péribonka par la MRC Lac-Saint-Jean-Est dans son schéma d'aménagement, le Conseil municipal et les intervenants du milieu ont fait, en quatre-vingt-douze, quatre-vingt-treize (92-93), lors du mini-sommet, l'inventaire des sites d'intérêt déjà fréquentés sur une base régulière et des activités récréatives et sportives existantes et à développer.

2920 Grâce à la participation de divers paliers de gouvernement, l'ancien site de la scierie est devenu celui du Centre Plein Air Tchitogama, en mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994). On y construisit le bâtiment principal, poste d'accueil et restaurant-bar, un quai municipal et une rampe de mise à l'eau, de même qu'une marina appelée à se développer. On y aménagea un site pour entreposer des cabanes à pêche et le privé investit dans un motel de quatre (4) chambres. On parle donc d'investissements de l'ordre de quatre cent mille dollars (400 000 \$) pour lesquels la municipalité a contracté une dette de cent quatre-vingt-cinq mille (185 000). À cela vient s'ajouter l'aménagement d'un terrain de camping avec services individuels et de quatre (4) chalets locatifs.

2930 En mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), la concession du Centre Plein Air a été confiée à monsieur David Tardif, un jeune mordru des rivières Péribonka et Manouane, qui ne demandait pas mieux que d'en promouvoir les richesses et d'en exploiter le potentiel à des fins récréotouristiques. Il y a travaillé avec acharnement pendant plus de quatre (4) ans et se proposait de développer un nouveau volet qui mettrait à contribution les ressources de la Manouane.

2940 En janvier deux mille trois (2003), monsieur Tardif, qui avait longuement négocié une entente avec la municipalité dans le but d'acheter le centre plein air, doit abandonner son projet en relation avec l'incertitude du niveau d'eau de la Manouane, directement relié au projet d'Hydro-Québec de dérivation partielle de la Manouane.

2945 Dans le projet de monsieur Tardif dont participait l'écrivain reconnu mondialement, Nicolas Vanier, une auberge et quatre (4) chalets locatifs devaient être construits à côté du centre plein air. C'est un projet créatif d'une dizaine d'emplois que la municipalité s'est vu départir avec beaucoup de déception.

2950

Ce n'est pas d'hier que les gens de Lamarche sillonnent la Péribonka et ses tributaires comme l'ont fait avant eux les familles autochtones. D'ailleurs, la proximité de la réserve de Mashteuiatsh et l'utilisation partagée du territoire entre cette communauté et la nôtre ont fortement imprégné le caractère des habitants de Lamarche. Depuis l'heure de la fondation de la paroisse, on dénombre au moins huit (8) familles de la communauté montagnaise qui ont élu domicile à Notre-Dame-du-Rosaire et qui ont vu naître sur le territoire la troisième génération. Elles nous ont transmis leurs connaissances, leur amour de la nature sauvage, leurs habitudes et leurs techniques de navigation, de pêche, de chasse et de trappe.

2955

2960

Parmi la population actuelle, on en compte au moins un sur six (6) qui a un aïeul de sang indien, ceci pour dire que nonobstant le projet de développement de la villégiature et de l'industrie récréotouristique sur le corridor de la Péribonka, qui ont fait l'objet d'investissements majeurs de la part de la municipalité, des gouvernements et du privé, ce territoire et les richesses qu'il contient constituent déjà, depuis des décennies, la raison d'être des habitants de Lamarche et leur motivation à y demeurer ou à y revenir à l'approche de la retraite.

2965

Neuvièmement, la conclusion.

2970

Il est impérieux que les intérêts de la municipalité de Lamarche soient pris en considération dans le projet de barrage sur la rivière Péribonka. Car même si l'étude d'avant-projet ne prévoit que des impacts mineurs sur les rivières Péribonka et Manouane, en avant du point de coupure, nous ne sommes pas convaincus qu'il en sera ainsi et nous sommes naturellement portés à nous fier davantage à la connaissance acquise sur le terrain par nos navigateurs, pêcheurs, chasseurs, draveurs de longue date qui connaissent si bien le cours d'eau capricieux de ces rivières.

2975

Nous ne sommes pas non plus convaincus que ce projet ne viendra pas décourager l'intérêt des villégiateurs et touristes pour notre secteur. Aussi, pèse-t-il à nouveau, sur les élus municipaux, le sombre nuage de l'incertitude qui vient mettre un bémol sur la planification à long terme et saper le moral des troupes. Surtout, après que le BAPE, lors des audiences publiques de la dérivation partielle de la Manouane, ait déconseillé le projet tel que présenté et qu'un décret gouvernemental a tout de même autorisé la mise en branle du projet.

2980

2985

Or, nous l'avons démontré, l'avenir de notre économie sociale et de nos finances publiques repose désormais en grande partie sur notre capacité à promouvoir et développer la villégiature estivale et l'industrie récréotouristique sur notre territoire. Nous avons un besoin urgent d'un fonds d'investissement pour restaurer et améliorer nos infrastructures d'aqueduc et d'égouts, notre réseau routier et nos services à la population. Depuis que la ville d'Alma se réjouit de l'implantation de l'aluminerie Alcan et en profite pour baisser son taux de taxes, la tentation est forte pour nos gens de se rapprocher des nombreux services qu'on y trouve, de sorte que notre marge de manœuvre se réduit proportionnellement en termes d'augmentation nécessaire du taux global de taxation.

2990

Dixièmement, les commentaires et recommandations.

2995

Nous sommes d'avis que le harnachement des rivières et l'aménagement de réservoirs à grandes surfaces sont à l'origine de variations importantes dans les conditions climatiques des régions touchées et qu'en conséquence, elles ont un effet pervers lorsque ajouté à tous les autres facteurs qui ont une incidence négative sur l'environnement. Nous en avons la preuve, le glissement de terrain de Saint-Jean-Vianney en mil neuf cent soixante-dix (1970), le déluge au Saguenay et le verglas en Estrie, pour ne nommer que ceux-là.

3000

Aussi, nous pensons que des considérations d'ordre économique ne devraient pas justifier la multiplication d'ouvrages qui risquent de perturber l'environnement pour les générations présentes et futures, à moins d'être absolument certains des conséquences à long terme et de pouvoir prévenir toutes formes de désastres s'y rattachant, ce qui est rarement le cas. Idéalement, il serait préférable de trouver des alternatives.

3005

Par le passé, les expériences avec la compagnie Alcan nous ont clairement démontré qu'il devrait y avoir des ententes écrites avec les municipalités touchées. En effet, les préoccupations du milieu, la détérioration des berges, les nombreuses fluctuations de niveau d'eau, l'élimination de frayères, la diminution de certaines espèces de poissons arrivent généralement bien loin derrière les préoccupations économiques des multinationales.

3010

Malgré les demandes répétées de la municipalité afin d'obtenir la participation de la compagnie Alcan à la restauration des berges, celle-ci a toujours refusé toute collaboration et toute responsabilité relative à l'érosion des berges.

3015

Sur le carton orange, j'ai, entre autres, deux (2) photos; celle du bas, à droite, qui démontre la berge du terrain de camping, combien c'est érodé, et puis c'était spécifiquement pour cette berge-là qu'on avait écrit à l'Alcan.

3020

Bon. Celle-ci a toujours refusé toute collaboration et toute responsabilité relative à l'érosion des berges. Sa réponse est toujours demeurée la même et elle se lit comme suit :

3025

«Comme vous le savez, Alcan exploite des forces «hydroélectriques» de la rivière Péribonka en vertu d'un bail intervenu avec le gouvernement du Québec en mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984). Cette entente concède, entre autres, certains droits immobiliers, droit de baignage, de passage et de location, sur le lit et les lots riverains de la rivière Péribonka, incluant le lac Tchitogama, en faveur d'Alcan. Le droit de baignade ou d'inondation comprend le droit d'infiltrer, de submerger et d'éroder les parties de terrains riveraines qui font l'objet de ce droit. De ce fait, tant que l'érosion affecte le terrain grevé de ce droit, Alcan n'est pas responsable de l'érosion et n'est pas tenu d'effectuer des travaux de stabilisation des berges.»

3030

Évidemment, cette réponse ne satisfait aucunement la population de Lamarche. Vous pouvez consulter les correspondances entretenues avec Alcan à l'annexe VI.

3035

Autre entrave majeure à notre développement et due au barrage fut l'instauration d'une bande de protection de cinquante (50) mètres y interdisant toute construction et ceci, le long de la

rivière Péribonka et du lac Tchitogama. Les villégiateurs sont tout d'abord motivés par la proximité du lac et l'aspect visuel qu'il procure.

3040 Avec les pentes fortes que l'on retrouve souvent, l'instauration de cette bande de protection nuit tellement qu'elle annule la vue entièrement sur le lac dans certains cas. Aussi, l'implantation d'un chalet à cinquante (50) mètres force le propriétaire à aménager un plus long accès au lac et à un quai, augmentant ainsi les coûts d'aménagement et les inconvénients causés par l'éloignement du lac.

3045 Dans le projet de barrage sur la rivière Péribonka, malgré la tenue de plusieurs rencontres avec les représentants de la compagnie Hydro-Québec, le même scénario se dessine. En effet, ils nous ont clairement fait comprendre qu'il est impossible de conclure des ententes avec les municipalités directement touchées. Ainsi, leur politique étant de négocier  
3050 uniquement avec les MRC concernées.

Ceci étant dit, il nous faut envisager la possibilité que le présent projet d'Hydro-Québec recevra le feu vert. Et dans cette éventualité :

3055 Considérant que, d'une part, les personnes ressources représentant les différents ministères lors de la première partie des audiences publiques nous ont paru avoir peu de données sur la surveillance exercée par ces mêmes ministères lors de projets de même nature réalisés antérieurement;

3060 Considérant que l'étude d'avant-projet a été réalisée par le promoteur et qu'à cet égard, le milieu concerné est forcé d'accepter la thèse selon laquelle ladite étude a été menée avec la même objectivité et le même sens critique que s'il s'était agi d'experts indépendants;

3065 Considérant que les MRC, gestionnaires du territoire et gardiennes des intérêts de la population qu'elles desservent, sont devenues des partenaires d'affaires et qu'à cet égard, il devient de plus en plus difficile pour les communautés concernées de croire que le respect de l'environnement passe avant les intérêts économiques;

3070 Pour ces motifs, nous recommandons à la commission et au ministre de l'Environnement de veiller à ce que désormais, l'étude environnementale liée aux projets d'Hydro-Québec soit menée par des experts indépendants provenant des différents ministères concernés, aux frais du promoteur.

3075 L'histoire nous prouve que les promesses peuvent être oubliées, comme ce fut le cas lors de la construction des barrages de Chute-à-la-Savane et de Chute-du-Diable qui devaient être munis de passes à poissons, si nécessaires à la montée de la ouananiche dans la rivière Péribonka et on se demande le pourquoi d'une baisse aussi alarmante de cette espèce dans le lac Saint-Jean et ses tributaires.

3080 Aussi, la municipalité de Lamarche recommande-t-elle, dans le cas présent, qu'un  
mécanisme de surveillance et de médiation soit préalablement mis en place pour s'assurer que  
les mesures d'atténuation proposées et le suivi à leur donner soient respectés intégralement.

3085 Qu'il soit ajouté explicitement dans l'entente, le cas échéant, que la rivière Péribonka fera  
l'objet d'un balisage par les partenaires de la SOCOM, si une baisse du niveau d'eau  
occasionnée par l'aménagement des ouvrages rend plus difficile la navigation sur la rivière;

3090 Que l'aménagement de frayères et d'ensemencement pour chaque espèce de poissons  
touchés soit effectué et ceci en aval du barrage;

Qu'un suivi sur le volume des différents poissons soit effectué afin qu'il ne s'abaisse pas;

Que la superficie des milieux humides soit reconstruite aux abords du site touché;

3095 Que des travaux de stabilisation de berges soient effectués aux différents lieux publics où  
la sécurité des usagers est mise en péril;

Que les utilisateurs soient prévenus des baisses d'eau afin que les embarcations ne se  
retrouvent échouées;

3100 Que la rivière Péribonka fasse l'objet de mesures spéciales visant à garantir à ses  
utilisateurs le niveau d'eau, le débit et la vitesse d'écoulement nécessaires à la poursuite des  
activités de pêche et de descente en canot.

3105 Considérant que le projet d'Hydro-Québec n'a pas reçu l'accueil favorable qu'il doit  
nécessairement obtenir du milieu, parce que les intérêts de la population de Lamarche n'ont pas  
été pris en considération dans l'étude d'avant-projet, alors que les gens de Lamarche et les  
organismes locaux de développement sont aussi directement visés que les bandes autochtones  
et les pourvoiries qui utilisent le territoire;

3110 Considérant que dans l'étude d'opportunité, on mentionne qu'Hydro-Québec s'est  
entendue avec les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Maria-Chapdelaine en ce qui a trait aux  
redevances afférentes et qu'on peut certes considérer que la MRC Lac-Saint-Jean-Est et sa  
population, en particulier celle de Lamarche, sont des utilisateurs privilégiés du territoire et sont, à  
3115 cet égard, susceptibles d'être affectés par le projet;

3120 Pour ces motifs, la municipalité de Lamarche recommande à la commission et au ministre  
de l'Environnement, Thomas Mulcair, de ne pas donner le feu vert au projet de barrage sur la  
rivière Péribonka avant que le promoteur n'ait rencontré les intervenants de Lamarche et conclu  
une entente écrite visant à protéger les intérêts de Lamarche en regard de son projet de  
développement de l'industrie récréotouristique et de la villégiature estivale, projet intimement lié,  
comme nous l'avons dit plus tôt, à l'utilisation de la rivière Péribonka et de ses tributaires, y  
compris la Manouane, à des fins de tourisme associé à l'aventure et à l'exploitation de la  
ressource pêche.



3125

Les remerciements.

3130

La municipalité de Lamarche remercie sincèrement les membres de la commission et le ministre de l'Environnement, l'honorable Thomas Mulcair, pour lui avoir fourni l'opportunité de faire valoir ses intérêts et ses préoccupations en regard du projet de barrage sur la rivière Péribonka.

3135

Nous apprécions l'expertise des commissaires, l'intégrité professionnelle et l'objectivité dont ils ont fait preuve tout au long de ces audiences publiques. Nous les remercions également pour le soutien qu'ils ont offert à nos intervenants locaux, très peu familiers avec ce type de procédures.

**LA PRÉSIDENTE :**

3140

Je vous remercie. Alors, mon collègue, monsieur Dériger, a quelques questions.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

3145

Vous avez soulevé dans votre mémoire la question de la sécurité publique, donc tous les risques hypothétiques, par exemple, d'une rupture de barrage qui pourrait se produire. On sait aussi que depuis deux mille un (2001), il y a une nouvelle loi, la Loi sur la sécurité civile qui oblige les MRC à faire un schéma, si on veut, un schéma de sécurité civile, qui va être fait avec vous, j'imagine, avec votre municipalité.

3150

Où est-ce que vous en êtes exactement avec ce dossier-là chez vous? Est-ce que vous avez un plan de mesures d'urgence qui est déjà établi? De quelle façon vous fonctionnez, là?

**Mme FABIENNE GIRARD :**

3155

On a des plans de mesures d'urgence établis pour le moment, oui, concernant les barrages, sauf que pour celui-là de la Péribonka, là, ce n'est pas encore...

**M. LOUIS DÉRIGER :**

3160

Mais on parle de celui d'Alcan, là, de quatre-vingt-dix-neuf (99), là, si vous avez des...

**Mme FABIENNE GIRARD :**

3165

Oui, on a eu des détails, oui, entre autres, ça, on en a pris connaissance.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Est-ce que vous avez évalué, par exemple, le temps nécessaire d'évacuation, des choses comme ça? Est-ce que vous avez des données là-dessus ou si c'est...?

3170

**Mme FABIENNE GIRARD :**

Oui, on a des données complètes.

3175

**M. LOUIS DÉRIGER :**

À quoi ça correspondrait, une évacuation pour vous?

3180

**Mme FABIENNE GIRARD :**

On n'a pas fait d'exercice rendu encore à ce moment-là, là, on a... le comité est à reformer parce qu'il y a trop de personnes qui manquent, là.

3185

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Donc, actuellement, ce que vous avez, c'est un plan plus de communication, un plan de...

3190

**Mme FABIENNE GIRARD :**

Oui.

3195

**M. LOUIS DÉRIGER :**

... bon, plus en termes de...

**Mme FABIENNE GIRARD :**

Mais qui manque... c'est sûr que ça manque un petit peu de suivi, là.

3200

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Donc, vous avez encore un peu de travail?

3205

**Mme FABIENNE GIRARD :**

On a encore beaucoup de travail à faire là-dessus.

3210

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Est-ce que vous avez commencé à travailler avec la MRC sur ce sujet-là?

**Mme FABIENNE GIRARD :**

Avec la MRC, non.

3215

**M. JEAN-GUY FORTIN :**

3220

La MRC, nous autres, bien, c'est sûr que notre préfet de comté, nous autres, on a parlé avec eux autres. Ils parlent... ils parlent de la MRC du Lac-Saint-Jean, vous savez comment ça s'est bâti, le fjord d'un bord, Maria-Chapdelaine, tu sais, ç'a été tout le temps mal traité, mal organisé, ça, parce que... nous autres, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Léon puis Saint-Nazaire, autrefois c'était du fjord. La MRC, bien, c'était le conseil de comté, dans ce temps-là, du fjord. Puis l'autre bord, c'était Maria-Chapdelaine.

3225

Ça fait que nous autres, franchement, nous autres, on a parti, là... le gouvernement nous a forcés de s'en aller du côté de la MRC... MRC du Lac-Saint-Jean. Puis là, bien, c'est sûr que c'était une mauvaise organisation un petit peu comme Saint-Ludger-de-Milot puis tout ça, puis... du côté de Maria-Chapdelaine, ils ont été enlevés de là puis ils ont été envoyés à Maria-Chapdelaine.

3230

Ça fait que nous autres, on reste dans le milieu... on reste dans le milieu, on voit passer l'eau puis on n'a pas le droit... -- mais la MRC, je sais que... ils sont en... ils sont en marche de faire de quoi. Je sais que le préfet de comté nous a garanti que, s'il y avait quelque chose à voir, que nous autres, la première paroisse qui allait être touchée, bien, c'est... c'est Lamarche.

3235

Parce que franchement, Lamarche, on est touché... on est touché par aucun barrage mais l'eau... l'eau passe chez nous. On n'est pas capable d'arrêter de passer l'eau, là, mais l'eau, elle passe dans notre paroisse, ça fait que... puis avec tous les inconvénients qu'il y a sur le lac Tchitogama, je pense qu'ils en ont parlé assez à soir, là, on ne reviendra pas là-dessus, là.

3240

Puis après ça, la rivière Manouane, on est proche de la rivière Manouane. Après ça, à partir du lac Duhamel, tous les... tous les inconvénients que ça nous emmène, là.

3245

Au point de vue touristique, je sais que vous avez dû voir les... puis ils en ont parlé ce soir, des Français qui voulaient bâtir un hôtel de six cent mille (600 000), mais probablement que ça aurait été plus que ça, chez nous, mais ils ont tout... ça a tout tombé à l'eau, assez qu'ils avaient acheté des terrains pour bâtir des chalets puis ça a tombé à l'eau... partir du lac Duhamel, descendre dans les fourches Manouane qui se faisait en canot. Eux autres, ils avaient un gros... un gros... ils avaient une grosse affaire d'organisée puis une grosse... prétention qu'il allait y avoir beaucoup de touristes qui allaient s'en venir là parce qu'ils avaient commencé aussi avec le lac Côté, là. Puis l'été, bien, ils font... ils font venir du tourisme, ça emmenait du tourisme chez nous, plusieurs, il y en a même ici dans... ici dans le... même ici dans la salle, il y en a qui ont descendu avec des organisations... des Français.

3255

C'est que ça... puis ils venaient... ils venaient arrêter au centre plein air chez nous, à Notre-Dame-du-Rosaire. Ça fait que ça emmenait... ça emmenait du tourisme chez nous, puis vous avez vu que je pense qu'on n' a pas besoin de se répéter là-dessus, là, c'est le tourisme, on vise le tourisme, une place, un endroit touristique parce qu'on a les lacs pour, on a la rivière Péribonka puis le lac Tchitogama, puis on a la pêche, la chasse, ainsi de suite, avec toutes les

3260 sortes de poissons qu'ils vous ont nommées à soir, ils vous en ont assez nommé, vous devez les savoir par cœur, c'est comme rien!

Ça fait que tout ça ensemble, bien, nous autres, ça nous nuit terriblement pour ça.

3265 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Ça vous nuit aussi autant en termes de sécurité qu'en termes de planification de votre ville, de vos projets, de tous les investissements que vous voulez... en fait, qui étaient censés venir dans votre municipalité. Donc, c'est un projet qui n'est pas nécessairement intéressant pour vous en termes économiques et en termes aussi d'organisation?

3270

**M. JEAN-GUY FORTIN :**

En termes économiques, c'est sûr que... l'hôtel que je vous parlais, les Français, là, qui... ils étaient intéressés de s'organiser chez nous. Bien, nous autres, ça nous emmenait de quoi, ça nous emmenait peut-être dix (10), douze (12), quinze (15) emplois à l'année puis peut-être... partiels, peut-être une vingtaine dans le temps de la saison, de la grosse saison. Ça fait que ça nous emmenait ça.

3275

Nous autres, c'est là-dessus qu'on... c'est là-dessus qu'on regarde pour... c'est sûr qu'avec la MRC, que c'est... vous autres, individuellement, vous pouvez vouloir travailler avec la paroisse apparemment. Nous autres, on aimerait mieux que ça travaillerait juste avec la paroisse, juste avec Lamarche puis que nous autres, on discuterait avec vous autres de certaines choses qu'on aurait besoin.

3280

3285

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Dans vos annexes que vous avez présentées, il y a quelque chose vis-à-vis la population qui est présenté; on a une baisse de population, vous l'avez dit tantôt, je pense, en quatre-vingt-dix-neuf (99), qui était de cinq cent dix-neuf (519) habitants... personnes, c'est-à-dire, puis en même temps, vous avez, au niveau de la caisse, il y a une hausse des membres assez importante en quatre-vingt-dix-neuf (99).

3290

**M. JEAN-GUY FORTIN :**

3295

Pardon?

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Une hausse. Il y a deux cent cinquante (250) membres de plus qu'en quatre-vingt-dix-huit (98). Qu'est-ce qui s'est passé? Pourquoi qu'il y a une baisse de population et, en même temps, une hausse des membres de la caisse? Est-ce qu'il y a eu un projet, une activité en quatre-vingt-dix-neuf (99), quatre-vingt-dix-huit (98), qui aurait fait une modification dans...?

3300

3305

**M. JEAN-GUY FORTIN :**

Bien, il y a la question de chalets probablement, les lacs, là, les... le tourisme, là, les chalets. Je ne sais pas dans quel...

3310

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Mais pourtant, les actifs n'ont pas augmenté, c'est assez particulier. Je ne comprends pas, je ne sais pas.

3315

**Mme FABIENNE GIRARD :**

Vous voulez dire au point de vue de l'évolution du budget municipal ou...?

3320

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Non, non. Au niveau de la population.

**M. JEAN-GUY FORTIN :**

3325

De la population?

**Mme FABIENNE GIRARD :**

3330

De la population? Oui, il y a eu une baisse, à un moment donné, puis...

**M. LOUIS DÉRIGER :**

3335

Mais en même temps, il y a une hausse des membres de la caisse. Est-ce qu'il y a eu un projet qui a attiré des investissements? Comment ça...

**Mme FABIENNE GIRARD :**

3340

On avait fait beaucoup de sollicitation pour ramener les gens à la caisse, les gens qui...

**M. LOUIS DÉRIGER :**

O.K. C'est les municipalités environnantes qui seraient venues...?

3345

**Mme FABIENNE GIRARD :**

Oui.

**M. JEAN-GUY FORTIN :**

3350

Il y en a qui en avaient trop, on a été les chercher! On les connaît... c'est des petites paroisses puis on prenait les gens alentour des autres paroisses, on a été les chercher.

**Mme FABIENNE GIRARD :**

3355

Hum hum.

**M. JEAN-GUY FORTIN :**

3360

Sans... sans nommer personne, moi j'ai été en chercher plusieurs. Puis asteur, on est fusionné avec Alma. Bien, Alma, ils ont tellement de l'argent qu'on est... on est fusionné avec Alma, ça fait qu'asteur, on n'a pas de problèmes avec notre financement de la caisse. Mais ça ne met pas la caisse plus riche, par exemple.

3365

**Mme FABIENNE GIRARD :**

Oui. On avait fait beaucoup de sollicitation à ce moment-là, je me souviens, parce que j'étais présidente de la caisse à ce moment-là, moi.

3370

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Haemmerli a quelques questions.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

3375

Non, ça va.

**LA PRÉSIDENTE :**

3380

Ah, ça va? O.K.

Bien, alors, je vous remercie infiniment de votre participation. On va prendre en compte votre mémoire.

3385

**M. JEAN-GUY FORTIN :**

Bienvenue. Je vous remercie beaucoup de nous avoir entendus puis de nous avoir... ça n'a pas été trop long, j'espère!

3390

**LA PRÉSIDENTE :**

Non non, nous avons écouté et nous sommes là pour ça.

**M. JEAN-GUY FORTIN :**

3395

Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

3400

Merci.

Alors, je vais appeler les prochains participants. Pour un groupe de citoyens d'Alma, messieurs Paul Morin et Martin Tremblay, s'il vous plaît.

3405

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Bonsoir, Madame Girard, Monsieur Dériger et monsieur Haemmerli.

**LA PRÉSIDENTE :**

3410

Bonsoir.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

3415

Nous autres, nous sommes des...

**LA PRÉSIDENTE :**

Excusez. Juste avant, vous nommer pour le sténotypiste.

3420

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Oui. Nous sommes des villégiateurs du secteur qui va être touché au kilomètre soixante-dix-sept point six (77.6). Ici, monsieur Morin, mon confrère, d'ailleurs villégiateur dans le secteur, va vous faire la lecture qui est très peu volumineuse, là, du mémoire...

3425

**LA PRÉSIDENTE :**

Et vous, vous êtes monsieur Martin Tremblay?

3430

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Martin Tremblay, exact.

3435

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Puis monsieur Paul Morin. Voilà. Merci. Allez-y.

**M. PAUL MORIN :**

3440

Bonsoir, Madame la présidente et Messieurs les commissaires.

3445

D'abord, nous représentons des villégiateurs, des pêcheurs et des chasseurs qui occupent le territoire avoisinant le futur barrage Péribonka IV depuis plus de deux (2) décennies pour plusieurs et ce, hiver comme été.

Nous ne représentons pas une association, nous ne sommes pas réunis en association, mais un regroupement spontané d'utilisateurs directement concernés par le projet.

3450

Je pense que lorsqu'on décide de se bâtir une cabane au Canada, ce qu'on recherche, c'est le calme et l'isolement. C'est pour ça qu'on n'a jamais senti jusqu'à maintenant le besoin d'avoir une association, c'est pour ça qu'on représente des individus qui se sont regroupés de façon spontanée.

3455

Je vous dirais également d'entrée de jeu que, pour y aller régulièrement sur notre territoire, parce qu'on a nos résidences là, c'est que quand on regarde déjà les travaux qui sont commencés, ça prend une certaine naïveté et aussi une énorme confiance en la démocratie, en tout cas du jeu qu'on joue présentement, pour présenter un mémoire. Parce que lorsqu'on arrive sur notre chemin d'accès, il y a déjà des béliers mécaniques qui sont passés, il y a des petits piquets qui sont indiqués «chemin d'accès» à peu près à tous les cents (100) pieds. Il y a... entre autres, cette semaine, on a rencontré un fardier immense qui allait encore déposer un autre... un autre bélier mécanique et une pelle aussi le long du Péribonka, le long des fourches de la Manouane, pour aller sortir une foreuse.

3460

3465

Ils ne se font pas seulement un chemin d'accès mais ils accèdent par trois (3) ou quatre (4) endroits différents, le long de la Péribonka, renversent les arbres. Ils procèdent comme si, de facto, le projet allait se réaliser.

3470

En tout cas, ça veut dire que... c'est sûr qu'il y a eu de l'arpentage de fait, mais je pense qu'ils vont un petit peu trop loin. En tout cas, pour nous, c'est un petit peu décevant. En tout cas, au moins on est docile et puis je pense que, en croyant un petit peu à la démocratie, on tient à vous faire part quand même de notre intérêt pour vous faire connaître nos récriminations dans ce projet-là.

3475

On a été docile aussi, on vous présente le projet, là, selon les recommandations que vous nous faisiez dans le petit guide.

**LA PRÉSIDENTE :**

3480

Ah oui, en terme de résumé, c'est ça.

**M. PAUL MORIN :**

Oui.



3485

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Bien, ça nous donne plus de temps pour discuter parce que naturellement...

3490

**M. PAUL MORIN :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3495

... on ne peut pas aller au-delà de ce qu'on a prévu à l'horaire, on a beaucoup de monde. Alors, c'est sûr que vous aurez plus de temps pour discuter avec nous un petit peu.

**M. PAUL MORIN :**

3500

Bon. L'intérêt qu'on porte au projet, évidemment, il est dû au fait que l'accès permanent du futur barrage empruntera l'emprise de notre chemin forestier, seul et unique voie d'accès à nos équipements, à partir du Chemin des passes.

3505

De plus, pendant et après les travaux, nous aurons à partager notre territoire avec le promoteur et un nombre accru d'utilisateurs dont l'accessibilité sera facilitée par cette voie rapide et permanente dite de classe 1.

3510

Une voie rapide, là, dans le langage ordinaire, ça veut dire une autoroute; mais quand on est habitué à des chemins forestiers comme chez nous, un chemin de classe 1, pour nous, c'est une voie rapide. C'est pour ça qu'on l'a indiqué de même. Ce n'est pas une figure de style.

Les préoccupations qui sont liées au projet.

3515

La sécurité de nos déplacements sera non seulement compromise mais, à toutes fins pratiques, inexistante. Le printemps, l'été, l'automne, nos VTT devront partager la route avec les autos et les camions. L'hiver, ce sera plus pénible encore car comment circuler en motoneige sur un chemin en gravier?

3520

La perte de quiétude pendant et après les travaux sera notoire.

3525

Pendant la construction, nous aurons à subir les multiples bruits provenant de l'excavation, du forage, de la circulation, du transport de matériaux et d'équipements. Ces travaux attireront également, et ça a déjà commencé, attireront plusieurs badauds. Enfin, après les travaux, soit quatre (4) ans plus tard, l'accessibilité ayant été facilitée par le promoteur, il y aura un achalandage accru. C'est indiqué d'ailleurs dans l'étude d'impact du promoteur. Le promoteur l'indique dans l'étude. De là à penser que le ministère Énergie et Ressources songe à ajouter de futurs développements grâce à cet axe, il n'y a, à notre avis, que très peu de contraintes.

3530

Cependant, il ne faudrait pas oublier que, lors de notre lotissement, ce même ministère nous avait indiqué que la densité des villégiateurs ne serait pas accrue. Ainsi, nous pensions que la tranquillité faisait partie intégrante de notre bail.

3535

La dégradation rapide des sites de pêche -- l'omble de fontaine surtout, là, dont il est question ici, nous, c'est des petits lacs où on pêche la truite -- dû à la grande fréquentation nous préoccupe au plus haut point. J'ai mis un exemple qui, soit dit en passant, là, dans mon texte est faux parce qu'on nous avait indiqué, lors de rencontres préliminaires, que la fréquentation pourrait aller jusqu'à cinquante pour cent (50 %) des travailleurs, mais ce serait peut-être de l'ordre de dix (10) ou de vingt pour cent (20 %) des travailleurs sur le site.

3540

Mais si on prend seulement l'exemple de vingt pour cent (20 %), chez nous, il y a à peu près quarante (40) utilisateurs, il y a très peu de gens qui utilisent ce secteur-là, entre autres, pour la pêche. On a une pression de pêche à peu près de quatre cents (400) jours par année.

3545

Et si il y a seulement vingt pour cent (20 %) des travailleurs qui utilisent ces sites-là, mettons seulement vingt (20) jours par année. Ça veut dire que ça fait une pression de pêche de six mille quatre cents (6 400) jours pêche chaque année, ce qui fait un équivalent de seize (16) ans d'utilisation dans notre cas, seulement pour une année.

3550

C'est pour ça qu'on est sûr, je pense que c'est clair pour tout le monde, que la pression de pêche et de chasse sera énorme sur le territoire, dû à l'augmentation, à la densité de la population qui va augmenter.

3555

Nous pensons également que la valeur marchande de nos chalets va diminuer. La paix, la tranquillité, la sécurité, la chasse et la pêche ajoutent, à notre humble avis, une plus-value à nos équipements. Ce n'est pas un sophisme de croire que les pertes... que leurs pertes, c'est-à-dire, constituent la dépréciation évidente de nos biens.

3560

Enfin, nous affirmons que la proximité du chemin d'accès et le nouvel achalandage augmentera le risque et la commission de vols dans le secteur.

Les suggestions pour améliorer le projet.

3565

On s'adresse à trois (3) intervenants. On s'adresse au promoteur, au ministère Énergie et Ressources -- c'est indiqué MLCP sur votre document mais c'est une erreur que j'ai faite -- et ensuite, on s'adresse à la MRC.

Donc, les suggestions qui s'adressent au promoteur :

3570

De construire l'accès permanent au barrage à partir du kilomètre 97 du chemin des Passes au lieu du kilomètre 77. À cet endroit, il n'y a aucun villégiateur d'établi. Le campement indien qu'on y retrouve, sur le bord de la Péribonka, là, sera quant à lui malheureusement inondé.

3575 C'est-à-dire qu'en passant vingt (20) kilomètres plus haut, en longeant la rivière au Serpent, il n'y a aucun villégiateur d'établi dans cette section-là de la rivière.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

3580 C'est déjà un chemin existant aussi.

**M. PAUL MORIN :**

3585 C'est déjà un chemin existant. Il y a les cinq (5) derniers kilomètres comme pratiquement en passant chez nous qui seraient à faire complètement. C'est la première recommandation. C'est celle qu'on souhaite. Si celle-là se réalisait, les huit (8), neuf (9) ou dix (10) autres ne s'appliqueraient pas, c'est évident.

La deuxième recommandation :

3590

Relocaliser les villégiateurs volontaires sur des sites équivalents en collaboration avec le ministère d'Énergie et Ressources. Donc, qu'on nous indique d'autres lieux qui seraient équivalents à ceux qu'on a et qu'on déménage nos équipements sur d'autres sites en collaboration avec Énergie et Ressources. Ce serait une deuxième solution.

3595

La troisième, c'est des solutions, celles qu'on vous indique, de pis aller, en supposant que la première et la deuxième ne s'appliquent pas :

3600 Construire un sentier forestier parallèle, direction est-ouest, à l'accès permanent pour permettre la circulation sécuritaire en VTT et en motoneige. C'est évident que lorsqu'on a à se déplacer de notre chalet, je ne sais pas, du lac Levasseur aller pêcher au lac Walter, qu'on n'embarquera pas nos VTT sur nos remorques, se déplacer deux (2) ou trois (3) kilomètres, redébarquer le VTT pour aller à nos...

3605 Actuellement, il y a un chemin forestier d'accès qui ne sera plus disponible parce qu'il sera occupé par l'accès permanent au barrage. C'est pour ça que, à ce moment-là, ce qu'on demande, c'est une petite voie parallèle pour qu'on puisse circuler hiver comme été.

3610 D'installer une calvette sèche au kilomètre 1 pour permettre la traversée sécuritaire de la route entre le lac Richard, Lemoine et le lac Étienne. C'est un endroit où il y a un kilomètre pratiquement en ligne droite. Les usagers, même s'ils respectent la limite de vitesse qui sera sans doute soixante-dix (70) kilomètres, ce sera dangereux pour nous de traverser ces voies-là. C'est pour ça qu'on demande une calvette sèche.

3615 Entretien en hiver deux (2) stationnements, l'un au kilomètre 1 et l'autre au kilomètre 5, pour dégager et sécuriser la route. Ce type d'intervention existe déjà de façon systématique le long du chemin des Passes, le même calibre de chemin qu'on projette de construire pour Péribonka IV.

3620           Donc, sur le chemin des Passes actuellement, on ne demande à personne, mais sauf que du moment que celui qui entretient la voie voit qu'il y a un véhicule stationné avec une remorque, il dégage la route de façon plus large pour pas que ce véhicule-là encombre la route et rende la route non sécuritaire.

3625           Transporter par autobus les travailleurs pour diminuer la densité de la circulation et limiter les déplacements. Bref...

**M. MARTIN TREMBLAY :**

3630           Excuse, là.

**M. PAUL MORIN :**

Oui.

3635

**M. MARTIN TREMBLAY :**

          Pour diminuer les déplacements, là, c'est dans le but aussi que les... qu'il va y avoir moins de pression de pêche puis de chasse causé par les travailleurs, là.

3640

**M. PAUL MORIN :**

          Sept (7) : Restaurer les divers lacs... dans les divers lacs les populations de truites par l'installation de frayères. J'ai indiqué ça, je ne suis pas un spécialiste du tout de l'environnement, c'est parce qu'on m'a dit que lorsqu'on faisait de l'ensemencement, c'est que la nouvelle génération ne se reproduit pas du fait que... une frayère, c'est sûr qu'à ce moment-là, ça augmente la reproduction.

3645

          Huit (8) : Garantir aux résidents la valeur marchande actuelle de leurs équipements. Suite à une évaluation, le promoteur s'engage à garantir cette valeur si, pendant ou après les travaux, il y a une transaction défavorable aux villégiateurs due à la dégradation de l'environnement.

3650

          Maintenant, des recommandations qui s'adressent au ministère d'Énergie et Ressources :

3655

          Interdire la chasse et la pêche au non-résidents. Ça s'est déjà fait, on m'indique à la mine Trolux de Chibougamau.

          Il y a peut-être des moyens légaux également d'interdire ça, ce serait que le ministère d'Énergie et Ressources nous permette de se constituer en pourvoirie, de sorte qu'à ce moment-là, l'accès serait seulement limité aux résidents.

3660

          La recommandation dix (10), toujours au ministère :

3665 Confirmer et garantir qu'il n'y aura plus de développement de nouveaux sites de  
villégiatures. Parce que dans le projet... dans le rapport... l'étude d'impact du promoteur, c'est  
indiqué que la voie d'accès nouvelle, évidemment, va provoquer un achalandage et puis l'arrivée  
de nouveaux utilisateurs. Mais nous, on nous a déjà dit que le point de saturation par rapport à  
l'environnement dans lequel on est, c'est qu'on est déjà saturé, il y a déjà suffisamment de  
3670 résidences dans ce coin-là.

Maintenant, une recommandation qui s'adresse à la MRC :

3675 Suite à une entente de partenariat avec le promoteur, la MRC s'implique moralement et  
monétairement pour corriger les préjudices causés à ses commettants.

Donc, l'ensemble des demandes qu'on fait précédemment pourraient être faites en  
collaboration avec la MRC qui recevra des compensations monétaires. Puis j'ai assisté hier à  
leur présentation. En tout cas, on voit en page 16, à l'annexe 1, le dernier paragraphe, où il est  
3680 indiqué que ces argents-là pourraient servir pour corriger des préjudices qui sont causés sur le  
secteur. J'espère que dans ces préjudices-là, on est inclus. Parce que moi, les démarches que  
j'ai faites auprès du préfet de MRC Maria-Chapdelaine, monsieur Boivin m'a indiqué que ces  
argents-là serviraient strictement au développement industriel des diverses municipalités, alors  
que je lui disais que : c'est nous qui subissons quand même les préjudices et si vous recevez des  
3685 sous, c'est parce qu'il y a quand même un milieu qui est dégradé et vous avez une  
compensation. Et il m'a indiqué que le paragraphe en question, le dernier paragraphe qu'on  
retrouve en page 16, suite à nos interventions, pourrait s'appliquer. Mais j'aimerais ça, à un  
moment donné, qu'on puisse l'asseoir dans une recommandation quelconque pour que la MRC  
puisse au moins essayer de nous dédommager ou de diminuer l'impact qu'on a sur notre secteur.

3690 Les commentaires.

Nous avons participé à toutes les réunions convoquées par le promoteur avant le dépôt  
de l'étude d'impact. Au cours de ces rencontres préalables, nous avons fait part de nos  
3695 préoccupations et nous avons eu la nette impression d'avoir été écoutés. La page 15 du résumé  
de l'étude du promoteur – c'est le résumé, là – en fait d'ailleurs mention.

En prenant connaissance de l'étude d'impact, nous avons rapidement déchanté : nos  
préoccupations et nos recommandations ne s'y retrouvant en rien, si ce n'est la dérivation du  
3700 tracé projeté du kilomètre 5 au kilomètre 13. On a l'impression d'avoir participé à une opération  
de maquillage et de relation publique, bref à une opération de marketing.

De plus, lors de ces rencontres que l'on croyait naïvement d'échange et d'information, le  
morcellement des villégiateurs en plusieurs groupes nous a complètement desservis.  
3705 L'isolement comme stratégie n'a sûrement pas contribué à nous faire prendre conscience de tous  
les effets négatifs du projet.

Si nous ne retrouvons pas nos préoccupations dans l'étude d'impact, le promoteur nous  
indique – ça, c'était lors de la première partie des audiences – qu'il s'agissait de demandes trop

3710 pointues. En tout cas, comme propos réducteurs, on a rarement vu mieux que ça, nous, par rapport à l'ensemble des demandes qu'on faisait.

3715 Le promoteur affirme, de plus -- lors de cette première partie, là, des audiences, ce n'est pas en public, là, qu'il a dit ça, là, c'est en arrière, lors de nos discussions, là -- le promoteur affirme, de plus, lors du dépôt public de l'étude que nous ne sommes que locataires de nos sites de villégiateurs. Sans nous arrêter sur l'arrogance de tels propos, nous vous dirons, Madame la présidente, qu'en tant que Québécois, nous sommes et nous nous considérons les seuls propriétaires du territoire du Québec. Nous payons une redevance à nos concitoyens pour nous y lotir. Et nous vous dirons également qu'une raison sociale, fut-elle Hydro-Québec, n'est  
3720 propriétaire en rien du territoire québécois.

Et ça nous montre un peu, je pense, la perception qu'a Hydro-Québec par rapport aux usagers du territoire.

3725 Pour paraphraser d'autres nations, nous ajouterons que nous sommes les premiers occupants de ce secteur par rapport à cette créature du gouvernement québécois qu'est Hydro-Québec. Le premier occupant, n'est-ce pas le fondement reconnu et légal de toute velléité de propriété territoriale?

3730 Nous avons enfin la conviction que le promoteur a ignoré, entre autres, l'aspect humain de l'environnement dans son étude d'impact. Il ne faut surtout pas oublier que nous avons investi beaucoup de temps et d'argent dans un seul et unique but, soit celui de pouvoir profiter de ce coin de pays en toute sécurité et en toute tranquillité.

3735 Nous, ce qu'on veut faire -- je lisais un éditorial, l'éditorial de Richard Bandford la semaine passée dans Le Quotidien où il parlait -- puis c'était un environnementaliste reconnu mondialement, entre autres, pour ses travaux faits à l'ONU dans les rapports Brundtland, monsieur Eugène Lapointe, qui est un bleu et soit dit en passant -- où il parlait, par rapport à l'environnement, d'utilisation durable. C'est ce qu'on voudrait pouvoir faire avec notre coin, une  
3740 utilisation durable de la ressource.

Dans sa forme actuelle, il coule de source que nous sommes opposés à ce projet. Il tient si peu compte des justes représentations des citoyens directement concernés dans leur quotidien, dans leur quiétude, dans leur sécurité, bref dans leur qualité de vie.

3745 La civilisation et le progrès nous envahissent. En ce sens, ayant la conviction d'être les seuls usagers si directement touchés -- il y en a d'autres qui sont touchés, on le sait -- Madame la présidente et Messieurs les commissaires, nous osons souhaiter que vous prêtiez une oreille attentive à nos justes récriminations et que vous saurez en convaincre, si tel est le cas, le promoteur. On vous remercie beaucoup. Vous êtes notre dernier recours.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci de votre participation... de votre mémoire.

3755

Première question. Concernant les consultations qui ont eu lieu, dont fait part le promoteur sur le comité des Passes dangereuses, le chemin des Passes dangereuses, est-ce que vous faisiez partie de ce groupe de personnes qui étaient consultées?

3760

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Effectivement, oui, on a fait partie de deux (2) ou trois (3) réunions. On nous a écoutés. On a... on était même conscient de nos problématiques, mais ce n'est quand même pas des écrits.

3765

On a vu, à la dernière réunion qu'il y a eu ici, à la présentation d'étude d'impact, que les projets qu'on avait demandés étaient vraiment trop onéreux, ça fait que ça parle tout seul, là, ça fait que...

3770

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais...

3775

**M. PAUL MORIN :**

Mais... excusez-moi.

3780

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

3785

**M. PAUL MORIN :**

Moi, lorsque j'ai parlé au préfet de la MRC Maria-Chapdelaine, il m'a indiqué : «Comment ça que vous n'avez pas participé aux rencontres?». Nous, on a été convoqué de façon spécifique. Vu que nous ne sommes pas des groupes, on a été convoqué comme résident, nous autres, du lac Levasseur. Ils ont invité également des gens du lac Richard, du lac Étienne, ils ont invité les... même dans le chemin avoisinant, au kilomètre 74. Mais moi, le préfet m'a demandé : «Comment ça se fait qu'on ne vous a pas vus à ces rencontres-là?».

3790

Pourtant, nous... c'est parce qu'il y a peut-être eu d'autres rencontres avec les MRC et avec des gens de Lamarche et tout ça, mais nous, on n'était pas de ces rencontres-là. Nous, on avait des rencontres spécifiques, là, les villégiateurs du coin. De sorte que je pense qu'il y a eu d'autres rencontres.

3795

**LA PRÉSIDENTE :**

Avec les représentants d'Hydro-Québec seulement.

3800 **M. PAUL MORIN :**

C'est ça.

3805 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

3810 Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

3815 Et dans le cadre de ces rencontres, les propositions que vous faites, est-ce qu'elles ont été soulevées, est-ce qu'elles ont été présentées à Hydro-Québec?

**M. PAUL MORIN :**

3820 La plupart de ces propositions-là ont été présentées à Hydro-Québec. On n'a pas présenté à ce moment-là celle de la voie au kilomètre 97, celle-là, on ne l'a pas présentée. La relocalisation, l'ensemble des autres, oui. Elles ont toutes été présentées, pas en bonne et due forme écrite, parce que c'était des rencontres de discussions...

**LA PRÉSIDENTE :**

3825 Hum hum?

**M. PAUL MORIN :**

3830 ... et, en tout cas, qui semblaient informelles malgré tout, mais où on échangeait de l'information.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

3835 Lorsque vous dites que cette consultation s'est faite de façon morcelée, c'est simplement parce que des groupes ont été convoqués à des moments ou des endroits différents, c'est à ça que vous faites référence?

**M. PAUL MORIN :**

3840 Effectivement, c'était des soirs différents. Donc, ceux du lac Richard, par exemple, étaient convoqués un soir; nous, c'était le lendemain soir et ainsi de suite. De sorte que finalement, on n'a pas d'association, on l'indiquait, et puis je pense, en tout cas, après coup... c'est facile à dire mais après coup, on s'aperçoit que ça nous a desservis.



3845

**M. JOHN HAEMMERLI :**

3850

O.K. Pour votre demande au sujet d'un sentier de motoneige et de quatre (4) roues qui est parallèle au chemin d'accès. Je ne les ai pas ici avec moi mais je me souviens que dans les cartes du dossier, il y a tout un réseau de sentiers puis de chemins, là, dans tous les sens partout, partout.

3855

Est-ce qu'il ne serait pas possible, à ce moment-là, sans construire un chemin en parallèle, d'utiliser le réseau existant pour vous fournir un itinéraire, là, qui vous permette de faire ces déplacements-là?

**M. PAUL MORIN :**

3860

Bon.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

3865

Je sais qu'il y a des points forcés, là, comme le passage du lac Étienniche ou des choses comme ça.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

3870

Oui, c'est ça. Dans ce secteur-là, au lac Étienniche sud, c'est le chemin d'accès qui traverse le lac Étienniche avec les étangs du lac Étienniche, c'est le seul accès sinon tu es pris pour passer dans l'eau, là, c'est le seul et unique accès qu'on a, nous, les gens.

3875

Exemple, on est six (6) propriétaires au niveau du lac Étienniche. Si on veut se rendre sur le territoire de pêche, on n'a pas le choix, il faut passer sur cette calvette-là. Donc, c'est le chemin principal que le promoteur va emprunter. Nous, on est brimé, on ne peut passer l'hiver puis l'été, on est sur un chemin de classe 1, comme le chemin des Passes, donc ça va circuler très vite. Sécurité, là, zéro.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

3880

Il n'y a aucun autre chemin?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

3885

Il n'y a aucun autre chemin.

**M. PAUL MORIN :**

Il n'y a pas d'autre chemin. L'autre chemin, il y a des voies de contour qu'on voit... qu'on voyait sur les choses, il y a des chemins de contour, mais là, on parle d'ajouter quinze (15)...

3890

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Dix-sept (17) kilomètres.

3895

**M. PAUL MORIN :**

... dix-sept (17) ou dix-huit (18) kilomètres toujours. Mettons, pour aller du... partir du kilomètre 5, si on fait le tour, on fait dix-huit (18) kilomètres de plus, là, pour se rendre à mon chalet, par exemple, qui est au kilomètre 8. C'est une boucle. On fait un trèfle avant d'arriver au chalet.

3900

**M. JOHN HAEMMERLI :**

D'accord. Vous avez aussi une préoccupation, là, sur la densité de chalets. Vous dites que vous vous êtes fait dire que la saturation était atteinte. On a eu effectivement, en première partie, des documents qui disaient ça aussi, là. Alors, qu'est-ce qui vous fait penser que ça pourrait changer?

3905

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Un chemin de classe11, monsieur Haemmerli, va sûrement entraîner beaucoup, beaucoup plus d'achalandage. Puis au niveau du ministère Énergie et Ressources, c'est un potentiel beaucoup plus facile à développer, vu que le chemin est là puis il est très beau.

3910

C'est évident, quand tu te tapes vingt-deux point cinq (22.5) kilomètres dans le secteur peu carrossable, ça attire beaucoup moins de gens, beaucoup moins de villégiateurs pour se construire. Dans ce cas ici, là, ça ne sera pas trop long. Un chemin de classe1, ça va prendre cinq (5) minutes, tu vas être rendu en haut. Alors, c'est sûr et certain qu'ils vont sûrement effectuer des développements sur d'autres lacs. On pense que ça va nous nuire énormément, beaucoup plus de pression de pêche, évidemment, et de chasse.

3915

3920

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Merci.

3925

**LA PRÉSIDENTE :**

La saturation dont vous faisiez référence, «on nous a dit», c'était le ministère?

3930

**M. PAUL MORIN :**

Le ministère lui-même.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

3935

Le ministère.

**M. PAUL MORIN :**

3940

Lorsque j'ai eu mon lotissement, moi, voilà neuf (9) ans maintenant, dix (10) ans... neuf (9) ans, on nous a indiqué que c'était les derniers. Ils attribuaient dix (10) lots, dix (10) nouveaux lots mais que c'était les derniers dans le secteur.

**LA PRÉSIDENTE :**

3945

O.K.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

3950

C'était très clair.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

3955

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Au niveau... excusez.

3960

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

3965

Je voudrais rajouter quelque chose. Au niveau aussi du bruit que ça va engendrer, comme nous, on est six (6) résidents au lac Étienne, dont la partie sud où passe le chemin, il va y avoir trois (3) ou quatre (4)... si vous voulez, des pics de gravier qui vont être exploités, dont deux (2) sont sur les abords du lac Étienne. Le bruit que ces béliers mécaniques-là vont engendrer avec des «back alarm» de cent sept (107) décibels minimum, un lac, à ce que je pense, ça n'arrête aucun bruit. On a l'impression de les avoir carrément dans la cour du chalet, puis les chalets sont à moins d'un kilomètre de ces secteurs de gravier-là où va faire l'exploitation, le promoteur. Je dis trois (3) puis c'est quatre (4), parce que c'est un secteur beaucoup... avec beaucoup de potentiel au niveau du gravier et du sable.

3975

Alors, pendant quatre (4) ans de temps, vivre avec des «back alarm», on est aussi bien de vivre à la maison.

**LA PRÉSIDENTE :**

3980

Est-ce que vous avez une autre question?

**M. JOHN HAEMMERLI :**

3985

Oui. Je vais revenir à votre proposition de chemin.

**M. PAUL MORIN :**

Oui.

3990

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Et vous demandez un ponceau, là, une calvette sèche.

3995

**M. PAUL MORIN :**

Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

4000

En première partie, le promoteur a proposé une traversée à niveau; ça ne vous satisfait pas?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

4005

Bon. Dans ce premier kilomètre-là, évidemment, qui fait partie de l'embranchement pour se rendre à nos chalets, ça, c'est situé au premier kilomètre dans un bout très... qui est droit, comme on dit, certainement des vitesses de pointe qui vont atteindre soixante, quatre-vingts (60-80) kilomètres/heure.

4010

Pour vous donner un exemple de la problématique, on a quand même, je pense, depuis deux (2) ans, un entrepreneur forestier qui, durant l'hiver, fait de l'exploitation là, qui entretient le chemin, il est en gravier. Nous, on a à le traverser. On a trente (30) kilomètres de motoneige... de circuit de motoneige dont on gratte avec un type de gratte un peu dans le style de l'Union des motoneigistes.

4015

4020

Le problème qu'il y a, c'est que quand tu traverses avec ce type de véhicule-là, de motoneige sur le gravier, ce n'est quand même pas quelque chose qui se déplace très rapidement, puis quand tu as une gratte en arrière... je peux vous dire que l'an passé, j'ai resté coincé sur la gravelle puis il s'est en venu un camion dans la côte du lac Levasseur sur le jacob, je n'ai jamais trouvé ma «suit» chaude comme ça. C'est impressionnant. Quand tu n'as pas le temps de tasser puis il faut que tu «dépines».

4025 Ça fait que nous, là, ce problème-là, on va le vivre régulièrement parce que c'est un  
secteur qu'on achalande beaucoup puis... via les deux (2)... on s'achalande. Alors nous, avec  
une calvette sèche, on va pouvoir traverser, nos enfants vont pouvoir traverser, que ce soit en  
été, soit en hiver, en toute sécurité.

4030 Je ne pense pas que c'est quelque chose de très onéreux. J'ai vérifié les coûts au niveau  
de ces calvettes-là, c'est très faisable. L'endroit où on veut la situer, l'infrastructure est déjà  
presque totalement là. Ça fait que ce n'est pas... c'est question de sécurité, c'est bien important.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

4035 Quand vous dites que c'est très faisable, est-ce que la disposition physique...

**M. MARTIN TREMBLAY :**

4040 Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

... du site le permet aussi, là?

4045 **M. MARTIN TREMBLAY :**

Exactement. Exactement. Tu fais une tranchée dans le chemin et la calvette est prête...  
à être installée.

4050 **M. PAUL MORIN :**

Et c'est du sable, dans le coin.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

4055 C'est du sable, c'est... ce n'est pas très onéreux. Puis on a même fait des démarches  
pour trouver des calvettes qui venaient du Parc des Laurentides, usagées, à prix très très  
avantageux, là, ce n'est pas... ce n'est pas quelque chose d'infaisable, là. C'est ça.

4060 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

4065 Alors, merci beaucoup.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

4070 Bien, il n'y a pas de problèmes. On vous remercie.

**M. PAUL MORIN :**

Merci.

4075

**LA PRÉSIDENTE :**

4080 Alors, nous allons faire une petite pause seulement de quatre, cinq (4-5) minutes, parce qu'il fait chaud. Ça va permettre de bouger un petit peu, mais on devrait quand même rattraper notre horaire prévu, ne vous inquiétez pas, pour ceux qui restent, il ne reste quatre (4) interventions.

**(ADVENANT 22 h 08, SUSPENSION DE LA SÉANCE)**

**(ADVENANT 22 h 22, REPRISE DE LA SÉANCE)**

4085

**LA PRÉSIDENTE :**

4090 Alors, nous allons inviter les prochains participants pour la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot qui va aussi présenter le mémoire de la Corporation de développement de Milot, madame Louise Jean-Lamoureux.

Alors, bonsoir, madame Lamoureux.

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4095

Bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

4100 Est-ce que je vous laisse présenter les deux (2) mémoires d'abord puis on fait le questionnement après?

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4105 Libre à vous. Je peux faire le mien puis une pause entre les deux (2), comme vous voudrez, ça ne me dérange pas du tout.

**LA PRÉSIDENTE :**

4110 Oui? Bon. Bien, écoutez, je vous dirais... bien, peut-être présenter les deux (2) tout de suite puis, après ça, on va vous questionner sur l'ensemble. À moins que vous préféreriez vraiment...

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4115

Non, il n'y a pas d'importance.

**LA PRÉSIDENTE :**

4120

Alors, vous pouvez présenter les deux (2).

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4125

Madame la présidente, Messieurs les commissaires, bonsoir.

4130

Madame la présidente, permettez-moi, au nom des sept cent quatre-vingt-cinq (785) citoyens de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, au nom des commerçants et entrepreneurs de chez nous, au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, de vous présenter ce mémoire dans le cadre du «Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec».

4135

Dans le cadre de l'étude d'avant-projet pour cet aménagement hydroélectrique, j'ai rencontré monsieur Claude Girard, délégué par Hydro-Québec pour s'enquérir de nos préoccupations. En regard de cette étude, la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot appuie Hydro-Québec dans son projet, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables au respect de l'environnement soient respectées.

4140

Le huit (8) juillet dernier, la municipalité acheminait une correspondance à Hydro-Québec, lui demandant une aide financière pour terminer les travaux de réfection de l'avenue Lévesque, travaux en profondeur à être exécutés sur une distance de plus ou moins un point trois (1.3) kilomètres.

4145

En septembre, la municipalité recevait réponse à sa demande, se résumant comme suit : Hydro-Québec, considérant qu'elle injectait déjà des sommes dans le fonds du comité du chemin des Passes, incitait la municipalité à prendre contact avec le comité et, par le fait même, lui faire part de sa demande d'aide financière.

4150

Monsieur Ghislain Tremblay, président de ce conseil d'administration, m'a confirmé qu'en aucun temps l'avenue Lévesque, qui donne accès au chemin des Passes, n'est ou n'a été sous la juridiction de cet organisme. Vous trouverez donc, jointe à ce mémoire, confirmation de monsieur Tremblay avec tous les détails s'y rattachant. Toutes ces précisions qui nous ont été fournies font en sorte que la municipalité réitère sa demande à Hydro-Québec, concernant l'aide financière dans la restructuration en profondeur d'une partie de l'avenue Lévesque, soit environ plus ou moins un point trois (1.3) kilomètres. Ci-annexée, la lettre sur la juridiction du comité des Passes venant de monsieur Ghislain Tremblay.

4155

Depuis quelques années, la municipalité, en collaboration avec des citoyens et des firmes spécialisées, a effectué les démarches suivantes : à savoir observations de la circulation sur

4160 l'avenue Lévesque, prises de photos et séquences filmées, ceci afin de prendre conscience des dangers que tout utilisateur pouvait encourir en circulant sur cette route.

4165 Rencontrer un fardier avec une charge de bois en longueur qui, le long du parcours, voit sa charge se balancer comme un pendule dû aux ornières très prononcées, aux chaos de divers niveaux, nous est apparu comme un danger éminent et que quelque chose de concret devrait être fait.

4170 Depuis l'existence de l'avenue Lévesque, un seul recouvrement d'enduit bitumineux a été appliqué intégralement. Depuis cinquante (50) ans, des retouches ont été faites à maintes reprises, par petites plaques et un resurfaçage complet n'a été fait qu'une seule fois.

4175 C'est donc par souci de sécurité que la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a entrepris toutes les démarches pour une restructuration en profondeur de l'avenue Lévesque. Les études, les plans, les devis, les coûts de ces travaux d'envergure ont fait en sorte qu'une partie de cette avenue n'a pu être réalisée, faute de fonds.

4180 Considérant que l'avenue Lévesque connaîtra une circulation hors de l'ordinaire dû à la possible réalisation de ce mégaprojet;

4185 Considérant que la sécurité de tous ces gens qui seront partie prenante de cette énorme construction doit être prise en considération;

4185 Considérant qu'en ce moment, la sécurité de nos gens et de ceux qui empruntent cette artère est de beaucoup améliorée, mais pourrait l'être davantage, par la concrétisation des travaux à être terminés;

4190 Il nous semble primordial que cet aspect mérite qu'on s'y attarde et que des gestes concrets soient posés.

4195 En annexe, copie de tous les documents acheminés à Hydro-Québec en date du huit (8) juillet dernier, concernant ce dossier.

4200 Considérant que par son budget, la municipalité ne peut se permettre que l'achat d'un poteau et d'un lampadaire par année, et même quelques fois, un par deux (2) ou même trois (3) ans;

4205 Considérant que lorsqu'un besoin urgent survient et que celle-ci est obligée d'aller au-delà de ses possibilités financières, par exemple : achat de deux (2) poteaux et de deux (2) lampadaires, cela a un impact sur tous les autres postes budgétisés et amputent par conséquent des sommes allouées et nécessaires dans d'autres domaines.

4210 La municipalité, pour venir offrir une sécurité maximale à tous les usagers de l'avenue Lévesque, demande à Hydro-Québec, son fournisseur, de bien vouloir acquiescer à sa demande,



à savoir l'installation de poteaux et lampadaires le long du tracé de l'avenue Lévesque pour une portion non desservie par ce service.

4205

La municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, depuis un peu plus de cinq (5) ans, a subi une baisse drastique dans sa vie économique. La construction d'un chemin forestier, prétendument privé au départ, a fait en sorte qu'une déviation de la circulation est survenue et très remarquée.

4210

Pêcheurs, chasseurs, villégiateurs, travailleurs empruntent ce chemin situé à moins de trois (3) kilomètres du cœur du village, celui-ci étant situé en parallèle avec la rue Gaudreault, rue principale et porte d'entrée de notre municipalité.

4215

La réalisation d'un autre chemin forestier pour véhicules hors normes en provenance du chemin Bowater, de Dolbeau-Mistassini, traversant la rue Gaudreault pour se joindre au chemin Uniforêt, fera en sorte qu'encore une fois, toute la clientèle venant de ce secteur, territoire de la MRC Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy, emprunteront certainement ce chemin forestier, ce qui aura pour effet, encore une fois, de paralyser davantage l'économie de notre village.

4220

Des commerces ont dû fermer leurs portes lors du premier événement, force majeure, baisse de la clientèle. D'autres commerces ont de peine et de misère réussi à survivre. La réalisation de ce deuxième chemin qui s'annonce mettra en péril le peu de commerces qui sont encore en poste.

4225

Qu'advient-il de notre municipalité qui a déjà eu à subir la disparition de sa quincaillerie, s'il fallait que l'unique marché d'alimentation ou la station de service prenaient la même tangente?

4230

Nous n'osons y penser... à moins que vous, Hydro-Québec, maître d'œuvre de cet énorme projet, vous vous impliquiez à nous soutenir dans la résolution de cette problématique en invitant très fortement tous les gens qui oeuvreront sur votre chantier à utiliser le chemin qui passe au cœur du village de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, celui-ci donnant accès au chemin des Passes.

4235

Aux dires de certains utilisateurs, le chemin forestier est plus court de plus ou moins vingt (20) kilomètres. À cet égard, ces gens ne considèrent pas les dangers que ce chemin présente : chemin gravelé, poussière à en perdre la vision, ponts à traverser où une rencontre de deux (2) véhicules n'est pas possible, rencontre de fardières de façon continue, vingt-quatre (24) heures par jour, à séquences très rapprochées.

4240

Le beau chemin ne rallonge pas, lorsque l'on considère que notre vie vaut bien qu'on la préserve. Plus ou moins vingt (20) kilomètres de pavé asphalté et, de plus, bien éclairé sont un gage de sécurité et, au bout du compte, après quelques essais routiers faits par des citoyens, du même point de départ au même point d'arrivée, il n'y avait que quelques minutes de différence.

4245

Est-ce que quelques minutes de moins valent la peine de prendre autant de risques? C'est une question que monsieur, madame tout le monde devront se poser.

4250 Dans l'espoir que la vie économique de Saint-Ludger-de-Milot ressente un regain de vie tangible dû à la réalisation possible du projet d'Hydro-Québec et que les gens qui se rendront sur le complexe du projet hydroélectrique de l'aménagement de la rivière Péribonka puissent apprécier la douceur de roulement de nos artères, la qualité des services mis à leur disposition, et surtout l'accueil qui leur sera réservé par les gens de chez nous.

4255 La municipalité de Saint-Ludger-de-Milot tient à informer Hydro-Québec que le parc industriel est situé dans le premier kilomètre du chemin des Passes et qu'un espace non utilisé pour l'instant pourrait être mis à sa disposition, pouvant servir d'aire de stationnement, de remisage ou de débordement.

4260 Un espace dont la superficie est appréciable et qui pourrait être agrandi si des besoins le démontraient. Cette information pourrait même être transmise à tous sous-traitants qui se rattachent à ce projet.

4265 La municipalité met à la disposition d'Hydro-Québec et à toutes compagnies reliées à ce chantier de construction un établissement avec air climatisé et bar, ayant un cachet rustique, chalet en bois rond, pouvant accueillir au-delà de trois cents (300) personnes.

Hydro-Québec a un rêve...

4270 Un rêve qui deviendra sous peu peut-être réalité.

Saint-Ludger-de-Milot a aussi son rêve...

Un rêve qui deviendra réalité avec la complicité d'Hydro-Québec.

4275 L'un n'allant pas sans l'autre, les circonstances auront la réponse à la concrétisation possible de cet espoir.

4280 Ensemble, nous serons sûrement très fiers de ce qui s'est fait, de ce qui se fera pour la population de Saint-Ludger-de-Milot, pour le secteur nord du lac, pour tout l'ensemble de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean et des environs, en fait, pour tout le Québec.

4285 Fierté qui jaillira de partout, car Hydro-Québec sait faire, sait très bien faire, comme maître d'œuvre, dans ce domaine qu'est l'hydroélectricité.

Merci, Madame et Messieurs. C'était le mémoire de la municipalité. Je vais maintenant enchaîner avec le mémoire de la Corporation de développement économique.

**LA PRÉSIDENTE :**

4290 Nous vous écoutons.

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4295 La Corporation de développement économique de Saint-Ludger-de-Milot a été créée il y a dix (10) ans pour répondre aux besoins des gens d'affaires de notre municipalité. Son but premier, promouvoir l'activité économique, culturelle et touristique de Saint-Ludger-de-Milot.

4300 Tout d'abord, situons notre municipalité. Le village de Milot est situé au nord du Lac-Saint-Jean et du canton de Dalmas entre la rivière Alex et la petite Péribonka. Depuis mil neuf cent trente-huit (1938), c'est la porte d'entrée donnant accès au chemin de Chutes-des-Passes.

4305 La municipalité dépend beaucoup de l'achalandage et de l'activité économique reliés à la route des Passes, que ce soit au niveau forestier et touristique pour la chasse ou la pêche.

Présentement, nous connaissons une décroissance démographique et commerciale due à l'avènement d'un nouveau chemin forestier. C'est pourquoi nous comptons beaucoup sur le projet hydroélectrique de la rivière Péribonka pour relancer la croissance de la municipalité.

4310

En mil neuf cent quarante (1940), nous avons vécu l'effervescence économique reliée à la construction du barrage par la compagnie Alcan sur la rivière Péribonka et, en mil neuf cent cinquante-six (1956), lorsque Alcan a fait la construction du tunnel pour rejoindre la Péribonka. Ce mégaprojet hydroélectrique d'Hydro-Québec donne de l'espoir à la population de Saint-Ludger-de-Milot.

4315

4320 Les études d'impact sur l'environnement nous apparaissent très positives dans l'ensemble : augmentation du potentiel récréotouristique, implantation de frayères dans les tronçons ennoyés de la rivière Péribonka et de la rivière Serpent qui aura pour effet d'augmenter et de protéger la ressource dans ce grand bassin, création d'un plan d'eau navigable créé par le barrage et l'aménagement de rampes d'accès et de mises à l'eau, facilitant une meilleure circulation des touristes et des pêcheurs. Également, des mesures seront prises pour protéger les espèces d'oiseaux ainsi que nos grands mammifères tels que l'ours noir et l'orignal.

4325 Nous croyons qu'une fois terminé, l'aménagement de ce barrage, considérant l'immense plan d'eau accessible, permettra le développement récréotouristique par l'augmentation de la villégiature, de la pratique de la pêche, de la navigation et du canotage.

4330 Nous considérons également que ce projet peut inciter d'autres industries à venir s'installer dans notre secteur.

Pour toutes ces raisons, nous nous prononçons en faveur du projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka.

4335 Notre municipalité espère beaucoup des retombées économiques de ce projet. Nous demandons donc à Hydro-Québec, le promoteur, de maximiser l'utilisation des services que peut

offrir notre municipalité, tels l'hébergement, la restauration, le commerce de détail, les entreprises de services et un complexe touristique.

4340 Nous souhaitons que ce grand projet prendra en considération les intérêts locaux de notre municipalité, dernier village donnant accès à la route des Passes, celui-ci étant le village le plus nordique sur le secteur nord de la région du Lac-Saint-Jean.

Nous remercions le BAPE de nous avoir permis de nous faire entendre.

4345

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Lamoureux. Alors, mon collègue aurait quelques questions pour commencer.

4350

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

Oui, monsieur.

4355

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Oui. Excusez-moi. Je me souviens que vous étiez intervenue en première partie avec le chemin d'Uniforêt. Là, vous nous en présentez un autre, vous nous parlez d'un autre chemin qui va arriver du côté de Dolbeau-Mistassini. J'aimerais avoir un petit peu plus de détails sur ce chemin-là et...

4360

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

Alors, disons que si je l'ai mis dans le... placé dans le mémoire, c'est qu'il est en construction mais il n'est pas terminé. Nous avons quand même signé un certain accord. Il devrait être terminé l'automne prochain, on a plus de la moitié du chemin de fait, que j'ai visualisé parce que je l'ai parcouru en VTT.

4365

Alors, il y a un bon bout de chemin de fait à partir de Sainte-Jeanne-d'Arc. On a fait une construction d'un pont avec une passerelle pour motoneige sur la petite rivière Péribonka. On a un bout de chemin de fait à Saint-Ludger-de-Milot.

4370

Le gros du travail va se faire cet hiver parce qu'ils doivent traverser une savane d'une longueur que je ne peux vous donner avec précision, ça doit se faire cet hiver parce qu'ils ont à placer du gravier, de la toile géotextile pour huit (8) pieds de haut, il faut qu'ils profitent de la glace parce qu'ils vont faire des ponts de glace.

4375

C'est ce que je peux vous dire sur ce chemin qui devrait aboutir l'automne prochain sur la rue Gaudreault et sur le chemin Uniforêt.

4380

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Mais il va traverser la rue Gaudreault, mais en dehors du village?

4385 **Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

Juste en dehors du village, à proximité de la sortie du village.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

4390

Et là, vous allez faire quoi, Saint-Ludger-de-Milot? Parce que le portrait n'est pas rose, là.

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4395

C'est que là, on a... on a des tractations à faire avec la sécurité publique, avec certaines enseignes pour peut-être qu'à un moment donné qu'on oblige les gens à ne pas prendre ce chemin-là qui sera exclusivement... en tout cas, on est en tractation parce qu'on a beaucoup de gens à rencontrer là-dessus. Les gens qui prendront ce chemin-là, c'est qu'à un moment donné, c'est un chemin pour véhicules hors normes, on va essayer de les faire dévier par le village, par... bon, en tout cas, on est rendu là.

4400

Je ne peux vous en dire plus pour le moment.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

4405

Mais obliger les gens; est-ce que c'est un chemin privé ou un chemin public?

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4410

Dans le moment, il est entre les deux (2). Je ne pourrais pas me prononcer parce qu'il est... c'est mitigé encore. Privé, public. Il y a des gens qui ont injecté là-dedans de l'argent; des privés en ont injecté. C'est semi-public parce que la MRC va prendre ses fonds dans... les fonds de mise en valeur des forêts.

4415

Alors moi, ce dossier-là, il n'est pas de mon côté, c'est Maria-Chapdelaine. Alors, je ne peux pas vous dire. Je ne voudrais pas errer dans des informations.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

4420

Non, d'accord. Mais pour vous, ça constitue une autre menace, là, qui va dans le même sens que le chemin d'Uniforêt?

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4425

Exactement, monsieur.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

4430 D'accord. Dans le même ordre d'idée, vous demandez à ce qu'Hydro maximise les retombées dans votre municipalité. Est-ce que vous pourriez peut-être énoncer un petit peu plus de détails, là, sur la façon dont Hydro pourrait maximiser, mis à part l'emplacement, là, que vous proposez dans le centre industriel?

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4435 Alors, maximiser voulait dire pour nous que si la compagnie Hydro-Québec incite fortement les sous-traitants et même, elle, avec tout ce qu'ils ont de transport et à l'exception de ce qu'on avait dit la dernière fois, les transporteurs qui passeront par Uniforêt, compte tenu de leur poids et de leur largeur, déjà l'économie du village aura le regain de vie qu'on veut avoir. Et  
4440 c'est de... ça va être de trouver les moyens pour inciter les sous-traitants à passer par chez nous. On va être à la... on pourrait dire quoi... ça va dépendre. Il y a des sous-traitants qui vont passer par chez nous parce qu'ils vont dire : oui, le beau chemin rallonge pas, d'autres vont dire non, au plus court, au plus vite, on passe par l'autre chemin, puis on ne pourra pas... on serait à la portée de ces gens-là, tout simplement.

4445 Mais on espère, on espère beaucoup que les gens vont comprendre certaines choses qui ont été dites dans le mémoire.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

4450 D'accord. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

4455 Peut-être juste pour qu'on se comprenne mieux. Est-ce que vous avez un plan de la municipalité où on peut voir les routes dont vous faites état dans votre mémoire?

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4460 Je n'en ai pas placé mais je pourrais vous en acheminer un.

**LA PRÉSIDENTE :**

4465 Ou même... peut-être même un truc touristique où on voit le centre avec...

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

Oui.

4470 **LA PRÉSIDENTE :**

... le nom des rues pour qu'on se retrouve...

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4475

Bien sûr.

**LA PRÉSIDENTE :**

4480

... quand on va le...

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4485

Alors, je prends note que je vais vous acheminer des cartes complètes pour que vous voyiez toute la superficie du village. Il est tellement petit que ce n'est pas compliqué de sortir des cartes là-dessus!

**LA PRÉSIDENTE :**

4490

Bon. Est-ce que dans les demandes, c'est-à-dire que vous avez adressé, vous mettez copies des courriers; vous avez adressé des demandes à Hydro-Québec concernant ces aspects-là. Est-ce que vous avez eu des conversations ou vous avez participé à des tables de rencontres ou autres d'informations sur le projet actuel de Péribonka avec Hydro-Québec?

4495

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

Non. La seule rencontre que j'ai eue, c'était une première rencontre d'avant étude...

**LA PRÉSIDENTE :**

4500

O.K.

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4505

... avec le monsieur dont j'ai cité le nom.

**LA PRÉSIDENTE :**

4510

Hum hum?

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4515

Et par la suite, c'est la correspondance que j'ai acheminée puis qu'on m'a donné une réponse. Je n'ai eu aucune rencontre avec qui que ce soit de l'Hydro-Québec, pour le moment. Et j'en espère, des rencontres.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Mon collègue a une question.

4520

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Concernant justement la demande d'aide financière que vous demandez à Hydro-Québec pour l'avenue Lévesque.

4525

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

Oui?

4530

**M. LOUIS DÉRIGER :**

Ce que je peux comprendre, c'est qu'il y a deux (2) projets, il y a un projet qui est terminé actuellement, je pense... trois point un (3.1) kilomètres.

4535

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

Bon. Alors, si vous me le permettez, je vais vous faire un petit résumé très, très court.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

4540

Allez-y.

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4545

L'avenue Lévesque, en partant du centre du village où il y a quatre (4) arrêts stop, notre projet comme municipalité, ça fait deux (2) ans qu'on l'étudie, c'était de le faire pleine longueur jusqu'à la guérite du chemin des Passes, le zéro kilomètre.

4550

Or, quand tout a été sorti dans les plans et devis et le coût puis qu'on a commencé à demander de l'aide gouvernementale via le gouvernement fédéral et provincial, Infrastructure Québec-Canada, on s'est buté à un million de dollars. C'était la condition, on ne pouvait pas dépasser ça.

4555

Alors, ce qu'on a dit, bien, on va faire ça, on va commencer par ça, c'est un début. Et puis les ingénieurs puis tout ça, ils ont dit, vous devez arrêter à tel point de l'avenue Lévesque. On a fait trois kilomètres point un (3.1) sauf que ce point-là, bien, au lieu de nous coûter un million, nous en coûte un million deux cent quatre-vingts mille (1 280 000).

4560

Alors, c'est le deux cent quatre-vingts mille (280 000) que la municipalité avec les citoyens, les sept cent quatre-vingt-cinq (785) citoyens, on vient d'aller en règlement d'emprunt



sur une période de dix (10) ans pour payer cette partie-là. Donc, il n'est pas question, il n'y a plus personne qui est capable de payer pour qu'est-ce qui reste à faire.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

4565

Mais dans votre demande, vous dites plus loin que c'est pour des poteaux, un éclairage, est-ce que c'est la même chose ou c'est...?

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4570

Non, non. C'est que d'abord, l'avenue Lévesque, c'est une restructuration en profondeur.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

4575

Donc, on parle de la chaussée et de tout... la fondation et tout ça?

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4580

C'est ça. Ils ont fait... à un moment donné, il y avait une grosse grosse bosse, ils sont allés voir, c'était... ah -- ils ont creusé jusqu'à sept (7) mètres, vingt et un (21) pieds, vingt (20) pieds -- ils ont dit, oui, il y avait un manque là, ils l'ont réparé puis ils ont remplacé la chaussée. C'est ce qu'on appelle en profondeur.

4585

À d'autres endroits, il n'y avait pas grand-chose à faire, ils n'ont mis que du gravier. Ils ont refait le reprofilage de tous les fossés. Et là, on a une courbe qui est quand même dangereuse puis on a été chanceux qu'il n'y ait pas d'accident. Dans le profil de ce petit bout-là qui n'est pas fait, bien, il y a des garde-fous obligatoires maintenant avec des accotements beaucoup plus larges, plus sécuritaires.

4590

Donc, c'est ce qui reste à faire sur un point trois (1.3) kilomètres pour se rendre à la guérite du chemin des Passes qui commence à zéro kilomètre.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

4595

Mais la demande pour les poteaux, c'est quoi?

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4600

C'est supplémentaire.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

C'est supplémentaire.

4605

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4610 C'est que tout ce circuit-là n'est pas alimenté du service de l'Hydro-Québec, on arrêtais avec un restaurant parce que, après ça, il y en avait moins, on n'avait pas de bâtisses ni d'immeubles; mais comme c'est un bout où il y a deux (2) courbes assez prononcées, je pense que par sécurité, de façon peut-être pas rapprochée mais il doit y avoir de l'éclairage à quelque part, au moins à trois (3) endroits sur un point trois (1.3) kilomètres.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

4615 Mais ce chemin-là a servi à d'autres usagers, j'imagine, aux camions de transport de bois et tout ça?

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4620 Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

4625 O.K.

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4630 Sauf que, aussitôt que le chemin supposément sera prêt l'automne prochain, la plupart des gros véhicules passeront par Uniforêt en passant en arrière de Milot, donc n'emprunteront plus la rue Lévesque.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

4635 Mais pourquoi vous n'avez pas approché les compagnies forestières pour avoir une contribution financière? Est-ce que vous avez fait ces démarches-là?

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

4640 Oui. J'ai commencé à faire la démarche, mais quand ils m'ont dit que si on continuait à circuler chez vous, on aurait été ouvert à votre demande. Mais là, en sortant de l'avenue Lévesque, bien là, ils sont moins enclins à vouloir payer parce qu'ils ne passeront plus dessus, mais pas du tout.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

4645 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

4650 Alors merci beaucoup, madame Lamoureux.

**Mme LOUISE JEAN-LAMOUREUX :**

C'est moi qui vous remercie.

4655

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous allons appeler les prochains intervenants pour le Conseil régional de la FTQ Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Conseil régional FTQ Haut du Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais, monsieur Michel Potvin, Jean-Marc Crevier, Michel Routhier et Camilien Bouchard.

4660

Bonsoir. Je vous demanderais de vous présenter...

4665

**M. MICHEL POTVIN :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

4670

... avec vos noms pour le sténotypiste, s'il vous plaît; pour nous aussi, d'ailleurs, mais pour le sténotypiste qu'il puisse inscrire tout de suite.

**M. MICHEL POTVIN :**

4675

Bonsoir, Madame. Je ne sais pas si on doit dire bonsoir ou bonne nuit; c'est encore bonsoir, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

4680

On dit encore bonsoir. Aviez-vous peur que ça devienne bonne nuit!

**M. MICHEL POTVIN :**

4685

C'est inquiétant comme c'est parti!

**LA PRÉSIDENTE :**

4690

On n'est pas trop en retard, un petit dix (10) minutes, dix, quinze (10-15) minutes de retard, mais on va...

**M. MICHEL POTVIN :**

4695

On va essayer de collaborer, en tout cas.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, oui.

4700 **M. MICHEL POTVIN :**

Bon. Moi, c'est Michel Potvin, je suis président du Conseil régional FTQ du Saguenay-Lac-Saint-Jean. À ma droite, Camilien Bouchard qui est représentant de la FTQ Construction. À mon extrême gauche, Michel Routhier qui est le président du Conseil régional  
4705 Haut du Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais. Et à ma gauche, Jean-Marc Crevier qui est le représentant, pour tout ce territoire-là, de la FTQ.

**LA PRÉSIDENTE :**

4710 Alors, nous vous écoutons.

**M. MICHEL POTVIN :**

Je vais essayer de suivre vos instructions, Madame la présidente, et ne pas lire le  
4715 mémoire parce que je prends en considération que vous l'avez déjà lu.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui oui. Soyez, comme je l'ai déjà dit, assuré que nous...  
4720

**M. MICHEL POTVIN :**

Oui.

4725 **LA PRÉSIDENTE :**

... lisons tout, et même si vous n'abordiez pas, dans votre résumé, certains aspects, on pourrait éventuellement vous poser des questions quand même là-dessus.

4730 **M. MICHEL POTVIN :**

Je vais uniquement faire une mise un peu en situation pour chacune des recommandations et je lirai les recommandations.

4735 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

**M. MICHEL POTVIN :**

4740

Et par la suite, bien, pour laisser peut-être plus de temps pour les questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

4745 Parfait. Allez-y.

**M. MICHEL POTVIN :**

4750 Donc, je vais vous présenter la FTQ au niveau régional, c'est au-delà de vingt-cinq mille (25 000) membres et un demi-million au niveau du Québec, ce qui en fait la plus grosse organisation syndicale, tant au niveau régional que provincial.

4755 Les éléments qu'on a analysés, entre autres, lorsqu'il y a eu la fin du moratoire sur les petites centrales au printemps deux mille un (2001), on avait établi certaines prémisses pour donner notre accord ou désaccord à ces constructions-là. On a, avec le projet de la Péribonka, ramené à peu près les mêmes éléments d'analyse qui ont porté lors des mémoires qu'on a faits pendant la... lorsqu'ils nous ont présenté les petites centrales.

4760 Donc, si je prends le premier élément, la stratégie sur les aires protégées et la politique de l'eau. Bien, pour les aires protégées, on pense que c'est un pas dans la bonne direction. On sait que le gouvernement devait... en tout cas, un projet jusqu'en deux mille cinq (2005) d'augmentation jusqu'à huit pour cent (8 %).

4765 Donc, on pense que c'est une façon intéressante pour nous, là, de croire, en tout cas, qu'il y aura beaucoup d'aires protégées, particulièrement au niveau de la rivière Ashuapmushuan. On pense que c'est une des rivières, entre autres, qui doit être bien protégée.

4770 Et afin de consolider son développement récréotouristique, on vous amène à la recommandation 1 qui dit :

4775 Afin de protéger définitivement l'Ashuapmushuan de l'harnachement, nous recommandons qu'une partie des redevances allouées à la région par Hydro-Québec ou provenant de la fondation Hydro-Québec, soit dédiée exclusivement à l'aménagement touristique de cette rivière afin de développer son potentiel récréotouristique et, par le fait même, créer de l'emploi régional

4780 Et on pense qu'il y a des emplois récurrents qui devraient être créés aussi dans le Haut du Lac-Saint-Jean, particulièrement dans ce coin-là, à partir des retombées, parce qu'on trouve que c'est une bonne alternative, là, la Péribonka plutôt que l'Ashuapmushuan.

Au niveau de la politique de l'eau, bien, on sait que c'est encore uniquement une politique, on espère que ça va devenir une loi prochainement.

4785 Sur le droit de propriété, on sait que... comme toutes les ressources naturelles appartiennent aux Québécois, bien, je pense que c'est intéressant que ce soit Hydro-Québec qui

exploite tous les barrages, que ce soit les petits, les gros, les moyens, que ce soit par l'entremise justement de corporations ou de sociétés comme Hydro-Québec, qui appartiennent aux Québécoises et aux Québécois.

4790 L'élément de la rivière.

C'est une rivière qui est déjà harnachée. On dit que les dommages environnementaux, pour la Péribonka, sont d'une certaine façon moindres qu'une autre rivière qui pourrait être vierge comme l'Ashuapmushuan. Donc, on pense que c'est une bonne alternative.

4795

Par contre, dans cette rivière-là, il y a aussi des endroits qui sont très intéressants et on peut voir actuellement la chute qui est située au cent quatre-vingts (180) kilomètre. C'est probablement, je pense, la seule ou la plus belle des chutes qui reste encore vierge sur la rivière Péribonka, c'est tout près du pont qui traverse la rivière Péribonka au kilomètre cent quatre-vingts (180), PK180.

4800

Donc, ce qu'on voudrait, là, au niveau de la recommandation 2, c'est que :

Attendu que le projet de barrage est basé sur un système d'exploitation au fil de l'eau;

4805

Attendu qu'il n'y aura pas de marnage;

Attendu que dans ces circonstances, le volume du réservoir n'est pas une donnée importante, sauf pour la hauteur de la colonne d'eau au barrage;

4810

Nous recommandons que le promoteur, pour protéger la chute, étudie la possibilité de limiter l'accumulation d'eau en situant l'extrémité nord du réservoir au kilomètre PK180.

On peut voir sur la carte... on ne le voit peut-être pas, mais ce qui est prévu actuellement, je pense que ça va au kilomètre à peu près cent quatre-vingt-sept (187), l'autre bord des îles en haut complètement. Et ce qu'on recommande, là, c'est de limiter ça tout près du pont, là, juste avant la chute, pour pouvoir conserver... conserver la chute. Donc, c'est notre recommandation. Évidemment, ça va diminuer la hauteur du barrage.

4815

En ce qui est des besoins québécois en énergie, on pense que ces développements-là ne justifient pas des nouveaux besoins québécois. Et comme il nous a été dit lors de la première étape du Bureau des audiences publiques, la présentation, on nous a dit que c'était surtout pour faire des exportations particulièrement vers le sud et vers l'ouest, en Ontario.

4820

Même que monsieur Caillé a dit, dans la Presse du treize (13) mai, que pour augmenter... que pour doubler des objectifs d'exporter de l'énergie dans le sud et dans l'ouest, pour doubler ça, il faudrait diminuer de moitié les exigences environnementales.

4825

Ça, je peux vous dire que ça nous horripile particulièrement, parce que nous, on pense que... entendu que le bien collectif n'appartient pas à monsieur Caillé ni à l'Hydro-Québec, ça

4830

appartient aux Québécois et aux Québécoises, on pense que les gens devraient se prononcer sur tout ce qu'il y a de développement, que ce soit des petites centrales, des moyennes centrales ou des grosses centrales.

4835           Donc, notre recommandation, puis c'est plus une recommandation au BAPE, je pense que le BAPE devrait faire la recommandation au gouvernement, c'est :

4840           Afin de soulager nos inquiétudes en ce qui a trait aux exigences environnementales, nous croyons qu'il faut être doublement prudent, particulièrement lorsqu'il s'agit de développer des sites potentiels pour l'exportation.

4845           Nous recommandons que le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement soit modifié pour inclure les centrales supérieures à un mégawatt plutôt que cinq (5) mégawatts, comme ça existe actuellement.

4850           En ce qui touche la création d'emplois, particulièrement dans la région, le taux de chômage est régulièrement aux alentours de douze pour cent (12 %), même souvent il dépasse douze pour cent (12 %). Et depuis la fin de la construction de l'usine Alcan à Alma, beaucoup de nos travailleurs, je dirais peut-être soit cinquante (50) à soixante pour cent (60 %) des travailleurs de la construction doivent s'expatrier pour pouvoir travailler parce que, du travail dans la région, il n'y en a pas beaucoup.

4855           Donc, c'est sûr que ça tombe à point, cette construction-là, pour les travailleurs. Même, lorsque les travaux seront au maximum, ça pourrait même faire diminuer de un point cinq pour cent (1.5 %) le taux de chômage dans la région. Donc, c'est extrêmement important.

4860           Ah oui, ce qu'on aimerait aussi... et plusieurs en ont parlé à ce niveau-là, c'est que les contrats de sous-traitance soient morcelés à la hauteur du profil des industries régionales afin que le plus grand nombre de contrats soit octroyé dans la région et, pas juste pour les industries mais aussi pour les biens et services pour les travailleurs et pour les services professionnels aussi. Ce qui nous amène à la recommandation 4 qui dit que :

4865           Pour nous, on voudrait qu'un comité de relations de travail soit mis en place ayant pour objectif de maximiser l'embauche de la main-d'œuvre régionale. Ce comité pourrait être formé de représentants des travailleurs et des travailleuses de l'Hydro-Québec et des entrepreneurs.

          Au niveau des retombées régionales en emplois récurrents.

4870           Si on regarde au niveau des barrages privés qui ont été construits dans la région, qu'on parle d'Alcan ou qu'on parle d'Elkem Métal, si on fait le rapport d'emplois récurrents dans la région ou créés à partir des barrages qui ont été faits, ça équivaut à peu près à deux (2) emplois par mégawatt installé, les barrages qui ont été faits.

4875           Et Hydro-Québec nous a annoncé, lors de la première partie, qu'il allait y avoir à peu près vingt (20) emplois de créés. Et tantôt, j'écoutais une présentation où il y a quinze (15) emplois

4880 qui vont disparaître parce qu'il y avait un projet et, finalement, si on soustrait ces quinze-là (15), il va en rester cinq (5). On disait que c'était quarante (40) fois moins que... les emplois récurrents, Hydro-Québec en créait quarante (40) fois moins que Alcan et Elkem, mais là avec ces quinze-là (15) de moins, ça fait cent soixante (160) fois moins. Donc, le développement... les barrages d'Hydro-Québec ne créent pas beaucoup d'emplois récurrents dans les régions.

4885 Donc, ce qu'on veut, nous autres aussi, c'est que les ressources naturelles servent en priorité à développer notre région plutôt qu'à augmenter l'exportation énergétique. Et plusieurs organisations de la région aussi ont beaucoup de projets pour contrer l'exode des jeunes en créant des emplois récurrents et permanents.

4890 Lors de la commission sur la maximisation des retombées économiques et de l'exploitation des ressources naturelles, à l'automne deux mille deux (2002), on avait recommandé aussi qu'il y ait de la création d'emplois dans notre région. Parce qu'on génère à peu près cent vingt-huit (128) millions de dollars de redevances avec les barrages, la forêt et toutes les ressources naturelles, et il n'y en a seulement soixante-quatorze (74) millions qui sont retournés dans la région. Donc, on est en déficit déjà de cinquante-quatre (54) millions.

4895 Donc, je pense que c'était important à l'époque pour nous de demander que le gouvernement nous renvoie, en tout cas, une partie de l'argent auquel on a droit comparativement aux autres régions de la province.

4900 Et si on regarde au niveau d'Hydro-Québec, ce qui existe actuellement, bon, avec trois point huit pour cent (3.8 %) de la population qu'on a dans la région, il y a seulement deux point trois pour cent (2.3 %) des emplois d'Hydro-Québec au niveau provincial.

4905 Donc, si on aurait le même pourcentage, notre pourcentage de population, c'est au-delà de trois cent neuf (309) emplois de plus qu'on pourrait avoir dans la région. Et comparativement à la région de Montréal où il y a vingt-cinq pour cent (25 %) de la population, ils ont trente-huit pour cent (38 %) des emplois.

4910 Donc, on comprend qu'il y a certains emplois, par exemple, qui doivent rester peut-être centralisés. Mais avec tous les moyens de communication qu'on a aujourd'hui, je pense qu'un ingénieur qui fait l'étude d'un projet, je pense qu'il pourrait le faire aussi autant à Chicoutimi, à Alma qu'il pourrait le faire à Montréal. Donc, il y a des emplois, d'après moi ou d'après nous, qui pourraient être transférés dans la région.

Ce qui nous amène à la recommandation 5, on dit :

4915 Nous insistons sur le principe que l'État doit jouer un rôle actif dans l'économie des régions et qu'il doit s'acquitter de sa responsabilité quant au développement et à la préservation du bien-être des populations régionales.

4920 Nous recommandons qu'Hydro-Québec s'engage, pour compenser le peu de création d'emplois permanents après la construction du barrage, à transférer graduellement de son centre



administratif provincial ou en utilisant la création de nouveaux emplois à caractère provincial, pour augmenter le nombre d'emplois de la société dans la région.

Fonds de compensation.

4925

On a vu des ententes financières avec la communauté autochtone, avec les MRC... bien là, ça ne semble pas tout à fait bouclé avec les MRC, il semble qu'il y a certains problèmes.

4930

Mais attendu que l'électricité produite sera exportée vers l'ouest et vers le sud et servira à créer des emplois ailleurs qu'au Québec, donc on va servir à développer des emplois en Ontario et aux Etats-Unis. On sait que toute la région se bat pour essayer d'avoir des emplois récurrents dans la région et créer des emplois.

4935

Et on a un organisme qui s'appelle le CRCD – dans certaines autres régions, c'est le CRD – où toutes les instances de la région siègent sauf peut-être un groupe marginal. C'est pour ça qu'on recommande qu'un fonds de compensation soit créé et administré par le CRCD, attendu que c'est régional, et que ce fonds soit dédié exclusivement à l'appui au développement à la création d'emplois régionaux.

4940

On comprend que les MRC ont droit aussi à avoir certaines redevances mais on pense que, pour la création d'emplois, l'organisme qui serait le mieux situé pour faire ça, ce serait le CRCD.

**M. JEAN-MARC CREVIER :**

4945

Puis elles font partie du CRCD, les MRC.

**M. MICHEL POTVIN :**

4950

Les MRC font aussi partie du CRCD, effectivement.

L'efficacité énergétique.

4955

On entendait une déclaration de monsieur Sam Hamad, le vingt et un (21) août, aux membres canadiens de l'ASHRAE. Il rappelait que le gouvernement compte travailler à la fois sur le développement énergétique du Québec et à la recherche d'une plus grande efficacité énergétique.

4960

L'énergie économisée, c'est celle qui coûte la moins cher, puis souvent, bien, l'abondance nous mène au gaspillage. Il y a eu quand même des beaux projets qui ont été faits, il y a eu deux (2) projets opérés par une compagnie qui s'appelle Négawatts, qui est située ici à Métabetchouan. Ils ont eu un projet, d'ailleurs ç'a été cité précédemment, à Métabetchouan et un à Laval, et les projets ont fait économiser, dans un cas, dix pour cent (10 %), dans l'autre cas, quatorze pour cent (14 %). Si on étend ça à la grandeur du Québec, ce serait quinze (15) térawattheures, donc c'est même plus que ce qui est exporté actuellement.

4965

4970           Donc, juste avec des projets comme ça, je pense qu'on pourrait éliminer beaucoup de centrales qu'on veut construire, particulièrement les petites centrales, les trente-six (36) petites centrales qu'ils voulaient construire juste avec l'économie de projet et étendu à la grandeur de la province, comme Négawatts, c'est quatre (4) fois plus que les trente-six (36) petites centrales.

              Donc, ce qu'on recommande, c'est :

4975           Dans une approche de gestion de l'énergie responsable, qu'Hydro-Québec accentue ses actions sur les moyens d'économie d'énergie. Que la société utilise l'expertise de la firme régionale Négawatts Production pour optimiser l'utilisation de l'énergie électrique au Québec, ce qui signifie, par ricochet, la création d'emplois régionaux.

4980           Ce serait une certaine façon aussi de nous envoyer des emplois récurrents dans la région en utilisant cette firme qui est ici, Métabetchouan, dans la région.

4985           En ce qui a trait à la ligne de transport d'énergie, on dit que normalement, c'est sûr que quand il y a un barrage, il y a une ligne aussi qui suit aussi, donc l'un ne va pas sans l'autre. On pense que c'est indissociable, les deux (2), donc normalement, il aurait dû y avoir, en tout cas, d'après nous, une étude pour les deux (2) projets en même temps, même si ce n'est pas soumis au BAPE parce que c'est moins de trois cent quinze (315) kilovolts. Mais si on regarde l'emprise dans la nature sur les cent cinquante (150)... cent vingt (120) kilomètres, je pense que l'emprise, c'est peut-être cent (100) mètres de large, c'est encore plus de terrain occupé que tout l'ennoisement de la rivière Péribonka.

4990           Donc, je pense que ça aurait mérité aussi, là, d'après nous, qu'il y ait une étude... bien, une étude d'impact, il va probablement y en avoir une, mais la possibilité aussi d'avoir une étude du BAPE.

4995           Donc, ce qu'on recommande, c'est que :

5000           Le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement soit modifié pour inclure les lignes et les postes de soixante-neuf (69) kilovolts et plus, plutôt que trois cent quinze (315) kilovolts.

              Pour ce qui est du méthylmercure.

5005           Lors de la présentation du promoteur le dix-sept (17) septembre, on a eu certaines inquiétudes, surtout qu'il nous a présenté des moyennes géométriques et ça, vous savez que ça fait baisser... ça fait baisser une moyenne arithmétique, donc c'était un peu inquiétant. Et les pêcheurs, quand ils vont à la pêche, là, ils ne prennent pas la moyenne, ils prennent les plus gros, et c'est ceux-là qui sont le plus contaminé. Et avec les études, bien, ça risque d'avoir encore beaucoup plus de contamination; donc, ce que nous disait d'ailleurs le docteur Girard lors de sa présentation.

5010

Donc, notre recommandation, même si Hydro-Québec dit qu'il va y avoir un suivi sur les poissons, je pense que nous autres, on demande que ce suivi-là soit étendu, c'est-à-dire :

5015 Le suivi sur la teneur en mercure de la chair des poissons devrait s'étendre à l'ensemble des lacs du territoire et devrait s'accompagner d'un suivi sur une population de consommateurs de poissons. Pas uniquement sur les poissons, sur les consommateurs aussi et s'élargir, comme on dit, au niveau des lacs environnants, parce qu'il n'y a pas beaucoup de données à ce niveau-là.

5020 Donc, on demande au BAPE, avec la collaboration du Département de santé publique, de scruter ce dossier de santé publique plus à fond afin de rassurer la population et d'émettre des directives appropriées, s'il y a lieu.

5025 En conclusion, Madame la présidente, je voudrais vous dire que les recommandations 1, 4, 5, 6 et 7 sont des incontournables et font partie des conditions essentielles à notre appui au projet de construction de l'ouvrage sur la Péribonka.

5030 Les recommandations 2, 3, 8 et 9 sont importantes mais non essentielles à notre appui au projet. Toutefois, elles pourraient permettre une plus grande démocratie dans la présentation de projets de développements collectifs de nos ressources naturelles.

5035 Le développement de nos collectivités est intimement lié au développement régional. L'économie des régions ressources étant fragile, elles doivent avoir les moyens de stabiliser et de développer leurs activités par des retombées multiples de leurs ressources naturelles et la capacité d'agir sur son propre développement.

5040 Nous sommes confiants à l'effet que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement trouve, parmi tous les mémoires et recommandations qu'elles aura entendus, des solutions novatrices qui réussiront à influencer Hydro-Québec et le gouvernement pour apporter les changements nécessaires afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens des régions ressources de vivre dans la dignité.

Je vous remercie, Madame la présidente.

5045 Je voudrais aussi peut-être vous souligner que dans le sommaire des recommandations, la recommandation 9 n'était pas la même rédaction que celle dans le document. C'est un copier-coller d'ordinateur, à un moment donné, qui a mal fonctionné. Donc, la vraie recommandation 9, c'est celle qu'il y a dans le document et non dans le sommaire.

5050 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans le sommaire. Parfait.

5055 **M. MICHEL POTVIN :**

Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

5060 Alors, c'est moi qui vous remercie.

On comprend bien, là, que votre position en regard du projet, tel que vous dites dans la conclusion, est que vous appuyez le projet mais essentiellement si certaines recommandations, la 1, la 4, 5, 6, 7 sont appliquées?

5065

**M. MICHEL POTVIN :**

Vous avez bien compris, Madame la présidente.

5070 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors donc, ce que je voulais savoir, entre autres, votre recommandation 4 concernant – je vais retrouver ma page – «qu'un comité de relations de travail soit mis en place ayant pour objectif de maximiser l'embauche de la main-d'œuvre régionale. Ce comité serait formé de représentants de travailleurs et de travailleuses de la construction, d'Hydro-Québec et d'entrepreneurs».

5075

Je veux bien comprendre en dehors des structures habituelles, là, de relations entre les organismes syndicaux ou les promoteurs ou les entreprises et tout ça, ce que je veux comprendre de voter proposition, c'est que... est-ce que c'est que vous voudriez être, faire partie, par exemple, du comité de maximisation ou c'est que, en dehors de ça, vous voulez avoir quelqu'un ou un comité spécifique pour maximiser les emplois?

5080

**M. MICHEL POTVIN :**

5085

Bien, en fait, c'est un peu en dehors de ça. Ça fait partie aussi des retombées, de la maximisation des retombées régionales parce qu'on parle des emplois. Toutefois, c'est un comité de relations de travail aussi, pas juste au niveau des...

5090 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

**M. MICHEL POTVIN :**

5095

... emplois régionaux. Mais on veut s'assurer, par ce comité-là aussi, que tous les travailleurs de la construction disponibles dans la région soient aussi engagés sur ce chantier-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

5100

O.K. Donc, il y a deux (2)...

**M. MICHEL POTVIN :**

5105           Donc, pour s'assurer. Puis on parle... bien là, je parle des travailleurs de la construction, mais on parlait aussi des... ça peut être des firmes de professionnels, des professionnels aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

5110           Oui.

**M. MICHEL POTVIN :**

5115           On inclut aussi les autochtones dans ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

5120           O.K. Donc, je comprends bien qu'il y a deux (2) volets à cette implication-là qui serait, un, de maximiser les emplois en travaillant peut-être avec le comité de maximisation, en tout cas, sous la même forme que le comité de maximisation si ce n'est pas à l'intérieur, et aussi un volet de relations de travail...

**M. MICHEL POTVIN :**

5125           Oui...

**LA PRÉSIDENTE :**

5130           ... qui, lui, ne serait pas nécessairement au sein d'un projet de maximisation de...

**M. MICHEL POTVIN :**

5135           Exactement. Puis je pense que c'est...

**LA PRÉSIDENTE :**

5140           ... d'employés?

**M. MICHEL POTVIN :**

5145           ... je crois que c'est SM-3 ou Toulustouc, là, je pense qu'il y avait eu des recommandations dans ce sens-là aussi. Je ne sais pas quelle a été la suite de tout ça, là, mais je pense qu'il y avait eu...

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, être plus impliqué autant pour la maximisation du nombre de travailleurs que pour l'aspect relations de travail?

5150 **M. MICHEL POTVIN :**

Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

5155

O.K. Aussi, concernant votre recommandation 6, «qu'un fonds de compensation soit créé et administré par le CRCD et que ce fonds soit dédié exclusivement à l'appui au développement par la création d'emplois régionaux».

5160

J'aimerais ça que vous éclaircissiez ça un petit peu. Est-ce que c'est en dehors des fonds déjà qui sont prévus ou un autre fonds qui serait spécifiquement pour la création d'emplois?

**M. MICHEL POTVIN :**

5165

Je vais demander à mon confrère.

**M. JEAN-MARC CREVIER :**

5170

Bien, c'est parce qu'on donnait juste l'exemple du manque à gagner des redevances de la région...

**LA PRÉSIDENTE :**

5175

O.K.

**M. JEAN-MARC CREVIER :**

5180

... de cinquante-quatre (54) millions par année, là. Ça fait cinquante (50) ans qu'on en donne puis qu'on en reçoit toujours... on a toujours un manque à gagner. Nous, même au sommet des régions, le développement régional, on voulait... on voulait instaurer en région un fonds, on parlait à l'époque, un fonds d'un demi-milliard puis ce fonds-là, ce qu'on avait dit au gouvernement à l'époque, on dit, pourquoi pas au niveau des ressources... au niveau des redevances?

5185

Puis le groupe qui serait le mieux placé au niveau régional, c'est pour ça qu'on arrive à dire que ça pourrait être le CRD, Conseil régional de développement. Ce serait par le biais des redevances. Le montant, bien, on a un manque à gagner de plus de cinquante (50) millions par année, c'est à peu près ce qui nous manque pour se développer au niveau régional.

5190

**LA PRÉSIDENTE :**

5195 O.K. Plusieurs ont cité le rapport de maximisation des retombées suite au projet de Alcan concernant les retombées, comment ça s'était fait et tout ça, et un des constats qui avait été fait... qui avait peut-être à la limite freiné un petit peu les maximisations autant des retombées qu'au niveau de l'emploi, était, entre autres... un des aspects, c'était sur la disponibilité de la main-d'œuvre en région, que, à un moment donné, bon, à l'époque, est-ce que c'était parce qu'il y avait d'autres gros chantiers en même temps ou pas?

5200 Moi, j'aimerais ça vous entendre sur l'expertise ou la disponibilité de la main-d'œuvre pour ce type de projet-là dans la région du Saguenay Lac-Saint-Jean.

**M. CAMILIEN BOUCHARD :**

5205 Au point de vue de disponibilité de la main-d'œuvre dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, O.K., on est assez spécialisé justement dans les barrages. O.K. Le gros du chantier, c'est les opérateurs, charpentiers-menuisiers, manœuvres, c'est les corps de métiers qui sont les plus touchés. À l'heure actuelle, ces corps de métiers-là, à l'heure actuelle, on a été obligé d'envoyer ces travailleurs-là à l'extérieur de la région pour les faire travailler parce que dans la région, l'ouvrage est rare.

5210 Ça fait qu'au point de vue main-d'œuvre, même sur le chantier Alcan au point de vue charpentiers-menuisiers, on a été capable d'autosuffire pour la main-d'œuvre, ce qui était un chantier de deux point trois (2.3) milliards. Ça fait que ça, c'est un chantier de un point deux (1.2) milliards, on doit être capable d'autosuffire pour la main-d'œuvre régionale dans ça.

**M. JEAN-MARC CREVIER :**

5220 Dans le fond, on en aurait assez pour n'en faire deux (2)...

**M. CAMILIEN BOUCHARD :**

C'est en plein ça.

5225 **M. JEAN-MARC CREVIER :**

... de la main-d'œuvre.

**M. MICHEL POTVIN :**

5230 Mais de toute façon, on ne veut pas mettre un mur autour de la région, mais on dit, en priorité que ce soit des travailleurs de la région et si on en manque, bien, ce n'est pas inquiétant, on en trouvera bien d'autres à l'extérieur.

5235 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Bon. On va lâcher l'expertise régionale pour aller voir la chute qui est sur l'écran. Qu'est-ce qui vous a amené à choisir cet endroit-là? Pourquoi pas, je ne sais pas, moi, la confluence de la rivière Manouane ou de la rivière au Serpent? Pourquoi ce point-là en particulier?

5240

**M. MICHEL POTVIN :**

Bien, c'est-à-dire qu'on a plusieurs personnes qui passent souvent dans ce coin-là et ils nous ont souvent cité la chute. Donc, moi j'en suis un aussi qui passe souvent là, j'ai souvent arrêté pêcher, même si je poignais rien, c'est juste le plaisir de voir la chute, finalement.

5245

Je pense que c'est un endroit touristique qui peut devenir intéressant parce que, autant les MRC, avec leur nouveau schéma de développement, que Hydro-Québec ont dit qu'il allait y avoir beaucoup plus d'affluence une fois que le barrage va être fait. Donc, s'il y a beaucoup plus d'affluence, il va y avoir beaucoup plus de touristes. Donc, je pense que c'est un endroit touristique intéressant sur la chute puis c'est peut-être le seul qui va rester sur toute l'envergure de la rivière Péribonka.

5250

**M. JOHN HAEMMERLI :**

5255

O.K. Moi, je voyais un petit problème parce que le projet prévoit de déplacer le pont, mais si on...

**M. MICHEL POTVIN :**

5260

Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

5265

... suit votre recommandation, la route resterait là?

**M. MICHEL POTVIN :**

Pas besoin de déplacer le pont.

5270

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Ça va. Merci.

5275

**M. MICHEL POTVIN :**

C'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

5280



Je vous demanderais peut-être, s'il vous plaît, de déposer...

**M. MICHEL POTVIN :**

5285 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... les photos, ça vous... on peut faire une...

5290

**M. MICHEL POTVIN :**

Non, j'en ai des photos.

5295

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous en avez?

**M. MICHEL POTVIN :**

5300

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

5305

O.K. Parfait.

Merci infiniment de votre présence.

Alors, j'appellerais le dernier participant pour ce soir, pour la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02, monsieur Claude Girard, s'il vous plaît.

5310

Alors, je vois que vous êtes accompagné, monsieur Girard.

**M. CLAUDE GIRARD :**

5315

Oui. À ma gauche, j'ai monsieur Daniel Tremblay qui est le directeur général de la Corporation des camionneurs en vrac.

**LA PRÉSIDENTE :**

5320

O.K. Excusez-moi. On m'avait dit que vous remplaciez mais, en fait, vous vous rajoutiez avec monsieur Tremblay. Je m'excuse. Alors, nous vous écoutons.

**M. CLAUDE GIRARD :**

5325

Bon. Alors, moi aussi, je vais tenter d'être bref, d'être intéressant et d'être...

**LA PRÉSIDENTE :**

5330 On est un petit peu en retard sur l'horaire qu'on vous avait prévu, une quinzaine de minutes, mais...

**M. CLAUDE GIRARD :**

5335 Mais vous pouvez être sûr que moi, ça va être très court.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous vous écoutons.

5340

**M. CLAUDE GIRARD :**

Alors, bonsoir, Madame la présidente et Messieurs les commissaires. La Corporation des camionneurs en vrac de la région 02, par laquelle je suis mandaté, vous remercie de lui offrir l'opportunité de présenter ses commentaires et recommandations sur le projet d'Hydro-Québec d'aménager un nouveau barrage sur la rivière Péribonka.

5345

Premièrement, vous soumettre que l'industrie du camionnage a vécu, dans ces dernières années, des moments très difficiles. Les gouvernements investissent moins en raison des restrictions budgétaires et le transport en vrac a été déréglementé au premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille (2000).

5350

Évidemment, les camionneurs en vrac de la région ne peuvent qu'accueillir favorablement la venue d'un projet comme celui d'Hydro-Québec sur la rivière Péribonka.

5355

Laissez-moi vous parler brièvement de la raison d'être et des structures du transport en vrac. Suite à la déréglementation du premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille (2000) et afin de rendre plus équitable la répartition des deniers publics, le gouvernement du Québec a adopté en chambre, le dix-sept (17) décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), la Loi 89.

5360

Cette loi permet de confier d'une façon privilégiée les travaux de génie civil et de voirie d'un organisme public aux détenteurs de permis de camionnage en vrac. Ces détenteurs de permis de camionnage en vrac doivent s'abonner à un titulaire d'un permis de courtage, ce qu'on appelle communément un organisme de courtage. Ce dernier dessert un territoire dont les limites sont définies par le ministère des Transports.

5365

Il a comme principale fonction de confectionner une liste de priorité d'appels dans laquelle tous les premiers camions ont priorité sur les deuxièmes et ainsi de suite. Cette liste de priorité d'appels donne préséance à celui qui a accumulé le moins de temps de travail avec son premier camion dans une liste précédente.

5370

En résumé, le rôle de l'organisme de courtage est de répartir le travail accordé par un organisme public entre tous les camionneurs de son territoire.

5375 Pour donner une idée de ce que représentent économiquement les camionneurs en vrac du Saguenay-Lac-Saint-Jean, permettez-moi de vous donner quelques chiffres tirés d'une étude faite en deux mille un (2001) auprès de tous les membres de la Corporation des camionneurs en vrac.

5380 En compilant les données de cette étude, on peut voir que les camionneurs en vrac de la région représentaient un volume d'affaires d'environ cent (100) millions de dollars pour l'année deux mille un (2001). De plus, ces petites entreprises de transport généraient, pour cette même année, près de neuf cents (900) emplois directs dans la région.

5385 Maintenant, je vous ferai grâce des détails pour passer à l'essentiel. Tel que vous pourrez le constater à la lecture du document présenté en annexe 1, une entente est intervenue entre Hydro-Québec et l'Association nationale des camionneurs artisans, l'ANCAI.

5390 Je vous donne une idée, l'ANCAI, c'est l'organisme provincial; la Corporation des camionneurs en vrac, c'est l'organisme régional.

5395 Cette entente comporte cependant une lacune puisque, tel que stipulé à l'article A, «Définitions», le transport accordé aux camionneurs en vrac doit se faire sur les chemins publics seulement, plus spécifiquement sur le réseau routier à la charge du ministère des Transports du Québec ou des municipalités.

5400 Or, comme je l'avais soulevé lors de la tenue des premières audiences du BAPE, pour ce qui est du projet d'aménagement d'un nouveau barrage sur la rivière Péribonka, il n'y a pratiquement pas de chemins faisant partie du réseau routier à la charge du ministère des Transports du Québec ou des municipalités.

5405 Par conséquent et compte tenu qu'un organisme de courtage ne peut soumissionner comme entrepreneur ou sous-traitant, les camionneurs craignent qu'il n'y ait pas ou qu'il y ait peu de travail pour eux dans le projet.

Par contre, dans le cadre des travaux d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc, Hydro-Québec a ajouté dans son document d'appel de soumissions l'article 3.17, Transport de matériaux en vrac par camions.

5410 Je vais vous lire l'article en question :

«Aux fins d'application de l'article «Transport de matériaux en vrac par camions» des clauses générales, le chemin menant au lac Sainte-Anne, l'accès au lac Sainte-Anne en rive droite, l'accès à la centrale et tous les autres...»

5415

Puis c'est là que c'est important.

5420 «... et tous les autres accès, routes ou passages relatifs à ce contrat sont considérés au même titre que le réseau routier à la charge du ministère des Transports du Québec ou des municipalités.»

5425 Évidemment, l'ajout d'un article du même genre pour le projet d'Hydro-Québec sur la rivière Péribonka garantirait une plus grande part de travail aux camionneurs et aurait pour conséquence d'engendrer une répartition plus équitable des investissements d'Hydro-Québec dans la région.

5430 Simplement pour vous donner une idée de ce que pourrait représenter ce projet pour les camionneurs de la région, nous savons qu'Hydro-Québec prévoit quarante mille (40 000) voyages de camions pour son projet dans la réserve faunique des Laurentides dans un bassin de rétention. Le projet Péribonka commande dix (10) fois plus d'investissement de la part d'Hydro-Québec.

5435 Ce petit calcul bien simple me permet de vous dire que ce projet pourrait garantir l'avenir des camionneurs de la région pour deux (2), trois (3) ou même quatre (4) ans, bien sûr, dans la mesure où Hydro-Québec accepte d'inclure dans son document d'appel d'offre une clause semblable à celle accordée aux camionneurs de la Côte-Nord pour la Toulnostouc.

5440 Par ailleurs, les représentants des camionneurs en vrac ont pris part à une rencontre réunissant plusieurs intervenants économiques de la région, le neuf (9) octobre dernier.

5445 Au nom de la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02, je peux vous dire qu'elle donne son appui inconditionnel au CRCD, au CLD et autres organismes économiques présents lors de cette rencontre, dans leurs démarches, pour faire en sorte que, premièrement, les entreprises régionales puissent décrocher le maximum de contrats de construction de ce projet et qu'elles y développent leurs expertises.

Deuxièmement, qu'une combinaison des deux (2) approches suivantes soit appliquée à ce projet, soit :

5450 Le fractionnement des lots pour permettre à davantage d'entreprises régionales de soumissionner sur les contrats, de développer leur expertise et de faire des affaires directement avec Hydro-Québec;

5455 Soit l'application de la clause de sous-traitance régionale lorsque la région ne possède pas l'expertise nécessaire pour soumissionner et répondre aux exigences minimales d'Hydro-Québec.

5460 Troisièmement, que les appels d'offres pour les contrats soient faits uniquement dans la région lorsqu'il y a un minimum acceptable de soumissionnaires qualifiés, environ quatre (4) à six (6), et ce, même si l'appel d'offres dépasse un million de dollars.

5465 Quatrièmement, que la notion «avoir sa principale place d'affaires» -- puis ça, je peux vous dire que nous, les camionneurs en vrac, on sait de quoi on parle – soit définie de telle sorte qu'on ne puisse participer aux appels d'offres sous prétexte que l'on dispose d'une boîte postale ou que l'on se paie une ligne téléphonique dans la région. Concrètement, que cette notion soit applicable uniquement et de façon non équivoque aux entreprises qui sont véritablement de la région.

5470 Cinquièmement, finalement, que dans l'application de la clause de sous-traitance régionale, on laisse suffisamment de temps pour réagir avant la diffusion publique des contrats et ce, afin d'identifier le potentiel de sous-traitance régionale.

5475 Il est très facile pour notre organisme d'adhérer à ces énoncés puisque nous croyons que plus les investissements d'un projet sont concentrés à l'intérieur d'une région et répartis à travers ses entreprises, plus les retombées économiques sont importantes pour cette région.

5480 Dans le même ordre d'idée, il est clair que de par la nature même des organismes de courtage de camionnage en vrac qui est de répartir équitablement les réquisitions de transport entre ses membres, garantir plus de travail pour les camionneurs en vrac est synonyme de garantir plus de retombées économiques pour la région.

5485 En plus, c'est une excellente formule de fractionnement de contrat puisque pour obtenir les services de plusieurs entreprises de transport, il n'y a qu'un seul responsable à contacter, soit le directeur ou la directrice de courtage de la zone où les travaux sont effectués. Un seul point de service, un guichet unique.

5490 En conclusion, la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02 souhaite être l'un des partenaires d'Hydro-Québec dans son projet d'aménagement d'un nouveau barrage sur la rivière Péribonka et, par conséquent, verrait positivement la concrétisation de ce projet.

5495 Les camionneurs en vrac sont à la fois protégés et enclavés par une réglementation. L'intention n'est nullement de remettre en question la réglementation dans son ensemble, simplement d'exprimer que la clause favorisant la sous-traitance de quarante pour cent (40 %) d'Hydro-Québec ne peut actuellement pas favoriser les camionneurs en vrac.

5500 Naturellement, l'idée d'ajouter, dans le document d'appel de soumissions pour le projet, une clause en faveur des camionneurs comme celle que l'on a vue dans le projet d'aménagement de la Toulnostouc demeure l'élément principal de la démarche des camionneurs. C'est la clé pour assurer du travail aux camionneurs.

J'ajouterais même que c'est par là que passe la survie de plusieurs petites entreprises de transport dans la région.

5505 Les camionneurs artisans... c'est-à-dire, les camionneurs en vrac ne demandent pas la charité, ils veulent simplement travailler et gagner leur vie.

Les camionneurs artisans souhaitent que les mandataires du Bureau des audiences publiques reçoivent et transmettent ces préoccupations auprès des instances responsables et du promoteur du projet.

5510

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

5515

Merci beaucoup.

Je voulais d'abord savoir, est-ce que vous avez fait des représentations jusqu'à maintenant avec Hydro-Québec pour la clause en question, là, que vous suggérez, qui avait été appliquée à Tournustouc?

5520

**M. CLAUDE GIRARD :**

Bon. Dans la mesure où le projet n'est pas encore accepté ou c'est... ça peut paraître un peu... c'est peut-être prématuré, là, mais évidemment, on souhaite le faire le plus rapidement possible. D'ailleurs, monsieur Arnaud a soulevé, lors de vos premières audiences, qu'Hydro-Québec était ouvert à cela le temps venu. On souhaiterait que le temps venu soit avant et non après, pour qu'on puisse justement nolisier notre monde, mobiliser notre monde et s'assurer...

5525

5530

D'abord, vous avez vu dans le mémoire combien on dispose de camions? On a une ressource assez extraordinaire au point de vue de génie civil dans la région puis on est capable, comme nos amis justement travailleurs, là, de fournir à la demande, là, sans problèmes. C'est ça, là. On va... on souhaite entamer ces discussions-là le plus rapidement possible.

5535

Je peux vous dire que dans le cas de la Manouane, à l'époque, c'est moi qui étais directeur régional des camionneurs en vrac, j'ai travaillé énormément sur le dossier, sauf que je travaillais avec des... on m'avait référé à des gens de Montréal puis il n'a pas été question de mettre cette clause-là pour le projet de la Manouane.

5540

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour quelle raison? Quelle raison on vous avait donnée?

**M. CLAUDE GIRARD :**

5545

Ah, on nous disait que la nature du projet ne convenait pas, que c'était...

Ce qui est étonnant parce que dans tous ces projets-là qu'on a vus au Québec depuis de nombreuses années, les camionneurs ont toujours participé, ils ont toujours donné leur apport. Il semble que... en tout cas, ç'a été difficile. J'ai des... j'ai encore des grosses questions

5550

là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

5555 O.K. Est-ce que l'expérience dont vous faites part à Toulnostouc, est-ce que vous avez un peu des résultats sur l'impact que ç'a eu sur l'industrie des camionneurs en vrac dans la région?

**M. CLAUDE GIRARD :**

5560 Je peux vous dire que le revenu annuel, O.K., pour l'opération d'un camion, un camionneur en vrac, là, tourne autour de cinquante mille dollars (50 000 \$) par année, puis ça, ça inclut... c'est-à-dire, il faut déduire de ce montant-là tout l'amortissement du camion, les frais de carburant, l'immatriculation, l'assurance, les pneus et ainsi de suite.

5565 Pour ce qui est des travailleurs de la Côte-Nord, on a vu... cette année-là, ils ont augmenté leur revenu de quatre (4) fois. On commence à parler d'années intéressantes puis d'années qui leur permettent de survivre, même pendant plusieurs autres années. O.K. Ça leur permet de renouveler leur équipement, ça leur permet d'aller de l'avant.

5570 Au Québec, aujourd'hui, on parle d'une flotte de camions pour les camionneurs en vrac qui a l'âge... qui est... on parle d'une moyenne de mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987). Alors, c'est des vieux équipements. On a besoin de ces projets-là, justement, pour renouveler nos équipements, renouveler notre ressource, s'adapter.

5575 On peut facilement comprendre qu'un camion qui a été construit en quatre-vingt-sept (87) n'a pas la même... je dirais, est beaucoup plus énergivore qu'un camion qui a été construit en deux mille deux (2002) ou en deux mille trois (2003). Ça fait que, donc, c'est un impact très important.

5580 Évidemment, en ce moment, on peut difficilement dire ce que ça peut vraiment représenter comme revenus pour les camionneurs, dépendamment d'où sont situés les bancs... les bancs de moraine et ainsi de suite. Mais dans la mesure où on voit le projet dans son ensemble, là, c'est que c'est un impact très important pour les camionneurs de la région.

5585 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Vous avez, au début de votre mémoire, parlé des effets de la déréglementation sur les camionneurs en vrac. Juste pour qu'on comprenne bien parce qu'on n'est...

5590 **M. CLAUDE GIRARD :**

Hum hum?

5595 **M. JOHN HAEMMERLI :**

... peut-être pas trop familier avec ce milieu-là, comment c'était avant puis quels effets ça a eus?

5600 **M. CLAUDE GIRARD :**

Bon. C'est qu'avant, pour transporter des matériaux en vrac, les gens avaient l'obligation d'utiliser un détenteur de permis de transport de vrac. Depuis la déréglementation, le gouvernement du Québec a, dans sa loi, privilégié les camionneurs mais pour ses travaux, pour les travaux des organismes publics. Pour tout ce qui est du privé, c'est devenu... c'est le libre marché qui s'applique puis nos membres ont... c'est sûr que ça a occasionné une baisse sur les prix. Je peux vous dire que dans les dix (10) ou quinze (15) dernières années, ça a augmenté... le coût de la vie a augmenté de vingt (20)...

5610 **M. DANIEL TREMBLAY :**

Vingt-deux pour cent (22 %).

5615 **M. CLAUDE GIRARD :**

... vingt-deux pour cent (22 %) puis nous autres, c'est...

**M. DANIEL TREMBLAY :**

Dix pour cent (10 %).

**M. CLAUDE GIRARD :**

5625 ... nos revenus ont... c'est-à-dire l'augmentation du taux horaire a augmenté de dix pour cent (10 %).

**M. DANIEL TREMBLAY :**

Une perte de douze pour cent (12 %).

5630 **M. CLAUDE GIRARD :**

Une perte de douze pour cent (12 %) nette. Alors, si on compose tout ça, c'est très important.

5635 **M. JOHN HAEMMERLI :**

5640 Bon. Pour continuer dans cette voie-là, pour qu'on comprenne bien. La clause n'a pas été... vous nous avez dit, n'a pas été incluse dans le cas du projet Manouane. Qui, à ce moment-là, a fait l'ouvrage?



**M. CLAUDE GIRARD :**

5645 Vous savez, aujourd'hui, là, il y a... dépendamment de l'organisation du chantier, aujourd'hui il y a un phénomène qui s'appelle les hors routes -- des cinquante (50) tonnes, des trente-cinq (35) tonnes -- qui peuvent circuler sur un chantier, je vais vous donner un exemple, un trou de trois (3) pieds, ça ne dérange pas du tout. Tandis qu'un camion dix (10) roues, on a beau penser... ou un douze (12) roues, on a beau penser que c'est gros mais un trou de trois (3) pieds, pensez-y pas.

5650

Le chantier a été fait... -- bien, en ce moment, on a Denis Lavoie, l'entrepreneur Denis Lavoie qui utilise nos camions.

**M. DANIEL TREMBLAY :**

5655

Une dizaine de camions.

**M. CLAUDE GIRARD :**

5660

On a une dizaine de camions en ce moment qui sont là, qui travaillent. Mais pour ce qui est du contrat Fernand Gilbert, il n'a pas été question d'avoir aucun camion là. L'organisation du chantier était faite de telle sorte que ce n'était pas possible non plus. Il a utilisé au maximum ses camions hors route puis on a fait... bien, je le cite dans le mémoire, là, il y a un peu de transport de fait par un de nos camionneurs de Roberval qui a emmené du concassé.

5665

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Bon.

5670

**M. DANIEL TREMBLAY :**

Un concassé spécifique.

**M. CLAUDE GIRARD :**

5675

Un concassé spécifique, oui.

**M. JOHN HAEMMERLI :**

5680

O.K. Mais si on le prend à l'inverse, mettons, faisons le scénario que cette clause soit introduite dans le projet qui s'en vient et vous ouvre les portes à de l'ouvrage, est-ce que, à ce moment-là, ça peut nuire à quelqu'un d'autre?

**M. CLAUDE GIRARD :**

5685

Vous savez, ça peut nuire à... je vais me retenir. Je vais me retenir parce que, vous savez, c'est un petit peu le sens de notre mémoire. Ce qu'on dit, nous, c'est que... de distribuer les investissements, de répartir entre plusieurs personnes, favorise justement le développement économique, favorise aussi la vitesse, la vélocité, O.K., d'une économie régionale.

5690

Là, quand ça va dans les poches du même, c'est à la base même du principe de John «Menorkein», hein? Quand tu as... c'est-à-dire, quand tu as vraiment comblé tes besoins primaires qui sont de te loger, te nourrir et de te vêtir, bien ensuite, bien là, tout ce qui vient après, bien, ça va en baissant puis, à un moment donné, ça se ramasse dans des coffres puis... en tout cas, ce qui leur permet de s'acheter des gros... gros véhicules hors route, puis ce qui n'est pas le cas des camionneurs.

5695

Les camionneurs vont... c'est vite vite, là, tu sais, c'est des gens qui vivent, là... ce qu'ils ont comme revenus, c'est investi, c'est réinjecté directement dans l'économie et ça bouge. Je parlais de vélocité, c'est un principe économique, là, je ne veux pas élaborer là-dessus mais ça... ça a beaucoup plus d'impact au niveau de l'économie qu'un seul entrepreneur.

5700

**M. DANIEL TREMBLAY :**

Moi, j'aurais peut-être un point, là, à ajouter.

5705

Ce qu'on parle, nous autres, dans notre mémoire, de fractionnement, c'est donner la chance à plusieurs petits entrepreneurs ou plus gros entrepreneurs. Souvent le camion... le style de camion hors route, ce n'est pas tous les entrepreneurs de la région qui peuvent avoir des styles hors route. Ça fait que logiquement, certains entrepreneurs vont utiliser plus de camions artisans qu'on appelle versus si jamais on donne ça à un entrepreneur général, à une fraction de contrat qu'on pourrait appeler, que lui, il arriverait, ce serait un entrepreneur, mettons, de l'extérieur qui arriverait avec ses camions hors route, qui prendrait tout l'argent puis il amènerait tout ça à l'extérieur. Si on fractionne avec plusieurs petits entrepreneurs qui utiliseraient plusieurs petits artisans, ça a élaborerait, là, ça donnerait de l'argent puis ça donnerait la chance à tous nos camionneurs de la région 02.

5710

5715

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Je pense que j'ai compris le...

5720

**M. DANIEL TREMBLAY :**

Ça va?

5725

**M. JOHN HAEMMERLI :**

Oui.

5730

**M. CLAUDE GIRARD :**

Mais je me suis retenu énormément!

**LA PRÉSIDENTE :**

5735

Vous avez bien fait ça. Mon collègue a une autre question pour vous.

**M. LOUIS DÉRIGER :**

5740

Peut-être juste une précision.

Si on comprend bien, en fait, les camionneurs en vrac ne peuvent pas soumissionner sur les contrats directement, donc il faut qu'ils passent par l'organisme qui, lui, ne peut pas soumissionner aussi?

5745

**M. CLAUDE GIRARD :**

On ne peut pas soumissionner, c'est ça, on n'est pas... de par l'entente qu'on a, on a déjà une entente, en fait, avec Hydro-Québec, là, qui garantit cinquante pour cent (50 %) du transport des matériaux en vrac, sauf que c'est sur les chemins publics, puis c'est un hic dans l'entente, là, puis ce genre de projet-là, bien, ça nous exclut pratiquement.

5750

Et vous savez, il y a un autre phénomène. C'est que l'entrepreneur, justement, qui va souhaiter utiliser ses hors route, nous, ça nous amène à pouvoir faire des échanges avec.

5755

C'est-à-dire que dans d'autres moments où il va y avoir un autre type de matériau à transporter, bien, au lieu que lui, il utilise ses propres camions, bien là, on va faire un échange avec. Tu sais, c'est toute cette dynamique-là qui s'installe, qui fait une grosse différence.

Il y a aussi la dynamique où on dit, bien, nous autres, on travaille à cinquante-cinq dollars (55 \$) de l'heure, tout compris. C'est déjà un salaire minimum puis même... même moindre. Mais quand tu es rendu là puis quand tu es dans la situation que nos camionneurs sont en ce moment, puis qu'en plus tu te refais renégocier pour aller encore plus bas, puis il y en a qui y vont parce que, justement, ils n'arrivent pas. Bien, ça fait encore baisser les prix, ça donne encore... puis dans le fond, le contrat, il a été octroyé à un certain montant puis le seul impact que ça fait, ça ne donne rien à la communauté, ça ne donne rien à Hydro-Québec, le seul impact que ça fait, ça va dans la poche de l'entrepreneur.

5760

5765

**LA PRÉSIDENTE :**

5770

Merci infiniment de votre participation...

**M. CLAUDE GIRARD :**

Merci. Merci de nous avoir écoutés.

5775

**LA PRÉSIDENTE :**

... et de votre patience. On a un petit peu dépassé le temps mais ce n'est pas si mal.  
Merci.

5780

Alors, je vais appeler maintenant, pour le droit de rectification des faits, monsieur Patrick Arnaud de Hydro-Québec. Alors, bonsoir, monsieur Arnaud.

**M. PATRICK ARNAUD :**

5785

Alors, j'ai énormément de rectificatifs, donc je voudrais vous faire une proposition. Je voudrais vous les signaler...

**LA PRÉSIDENTE :**

5790

Oui.

**M. PATRICK ARNAUD :**

5795

... puis je voudrais qu'on vous les dépose.

**LA PRÉSIDENTE :**

5800

Oui. Oui, tout à fait.

**M. PATRICK ARNAUD :**

5805

Parce que là, je pense que si je dois lire tout ça, on en a pour encore une bonne demi-heure.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Parce que, en fait, ça peut toujours aussi être déposé.

5810

**M. PATRICK ARNAUD :**

Bien, c'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

5815

Vous n'êtes pas toujours... il n'y a pas l'obligation de venir les lire, il n'y a pas de problèmes.

**M. PATRICK ARNAUD :**

5820

Mais je voudrais quand même vous signaler que j'en ai pour tout le monde.

**LA PRÉSIDENTE :**

5825 Tout à fait. O.K.

**M. PATRICK ARNAUD :**

5830 D'abord, monsieur Stéphan Tremblay. Je voudrais rappeler que quand on a parlé des contrats régionaux, passés en région, c'est bien évident que les consortiums peuvent aller chercher cent pour cent (100 %) des contrats. Les consortiums, ce n'est pas pour aller chercher vingt pour cent (20 %).

5835 Ensuite, il y avait le mémoire de monsieur Louis Baribeau. Alors, un rectificatif qu'on ne déposera pas. Il a parlé de deux mille sept cents (2 700) travailleurs alors que c'est mille deux cents (1 200). Je pense que c'est quand même la moitié, c'est important de le signaler.

5840 De la même façon, on réitère que c'est la Régie de l'énergie qui intervient sur les prévisions énergétiques au moment de l'approbation du plan d'approvisionnement du distributeur. Donc, il y a un mécanisme pour ça.

On a aussi un rectificatif pour monsieur Baribeau concernant l'omble de fontaine. Donc je ne vais pas m'étendre là-dessus.

5845 Ensuite, au niveau du mémoire présenté par la FTQ, on a un rectificatif relativement au mercure et au méthylmercure, et on va donc déposer un rectificatif où on va montrer justement que c'est pour fins de présentation qu'on a présenté des moyennes mais qu'en réalité, tous les tableaux sont disponibles dans l'étude d'impact avec la longueur des poissons. Je pense que c'est important de le préciser parce que c'est pour fins de présentation qu'on a présenté des moyennes.

5855 Toujours au niveau de la FTQ, on veut bien faire remarquer que le calcul des emplois par mégawatt qu'on signale dans l'Alcan, ça tient compte des employés des usines de l'Alcan. Or, nous, on a une usine qui est une centrale hydroélectrique simplement. Ce n'est pas une activité industrielle qui découle. Donc, les ratios sont énormes quand on compare l'Alcan à Hydro-Québec pour ce qui est d'une centrale.

5860 Toujours pour la FTQ, en parlant du projet, «ce potentiel représente des surplus qui seront exportés». On veut rappeler qu'on a expliqué, à la première partie, que la marge de manœuvre devient très, très mince au niveau du Québec. Et donc, l'ajout de production du parc de l'Hydro-Québec... à ce parc d'Hydro-Québec par ce projet, pourra servir à alimenter les besoins du Québec et à profiter des opportunités pouvant se présenter sur les marchés extérieurs.

5865 Pour ce qui est de la municipalité de Lamarche, en janvier deux mille trois (2003)... il est  
mentionné que «en janvier deux mille trois (2003), monsieur Tardif doit amender son projet en  
relation avec l'incertitude du niveau d'eau de la Manouane directement relié au projet  
d'Hydro-Québec de dérivation partielle». Nous voulons rectifier en disant que le projet  
5870 d'Hydro-Québec de la Manouane assurait toujours la navigabilité de la Manouane et assurait  
toujours la navigabilité de la Péribonka en bas de l'embouchure de la Manouane. Donc, ce n'est  
pas une question de navigation qui a fait arrêter le projet.

Alors, ça se termine ici pour la municipalité de Lamarche.

5875 Au niveau des Protectors du Nord, au niveau du mercure, nous voulons signaler et  
rectifier qu'il n'y aura pas d'interdiction de consommation du poisson. En aucun cas au  
Québec... il n'y a jamais eu aucun cas au Québec où il y a eu interdiction de consommation de  
poisson causée par le mercure. C'est des restrictions sur la consommation et donc, on  
explicitera plus dans la réponse qu'on va vous déposer.

5880 Toujours pour les Protectors du Nord, «personne ne donne l'heure juste en ce qui  
concerne les conséquences possibles d'une rupture du barrage». Nous voulons rectifier en  
disant que l'annexe B du complément de l'étude d'impact donne toutes les courbes d'inondations  
qui ont été déposées ainsi qu'il existe aussi toutes les courbes d'inondations qui ont été  
5885 déposées par l'Alcan.

Toujours les Protectors du Nord. «Les mesures de compensation sont prévues en  
amont de la rivière seulement alors que rien n'est pressenti pour l'aval». Donc, nous allons  
énumérer ce que nous avons fait pour l'habitat d'alevinage de croissance dans la partie aval du  
5890 projet.

Toujours pour les Protectors du Nord. Ils désireraient que nous réduisions la fluctuation  
du niveau du futur réservoir comme mesures d'atténuation. Nous voulons rectifier en disant que  
le futur réservoir a un marnage très faible, donc il n'y a aucun problème de navigation sur le  
5895 réservoir.

Il est mentionné, toujours les Protectors du Nord, que « la perte du territoire navigable  
sera sur une distance de vingt-cinq (25) kilomètres». Nous voulons préciser qu'il n'y a pas perte  
de navigabilité, il y a une entrave à la navigation et ensuite, il y a trente-cinq (35) kilomètres de  
5900 voie navigable.

Au niveau d'Invasion boréale. Un premier commentaire. Ils prétendent que les travaux  
sont commencés. Nous voulons rectifier. Les travaux ne sont pas commencés, ils débiteront  
seulement une fois que les autorisations seront obtenues; seuls des travaux d'arpentage de  
5905 certains axes sont actuellement en cours et ces travaux d'axes, c'est le chemin d'accès, l'axe du  
barrage, et la pelle qu'ils ont vue, c'est une pelle qui a été utilisée pour sortir une foreuse. Donc,  
la foreuse, ça sert à faire des travaux de sondage.

5910 Deuxième rectification. Ils prétendent qu'on va construire une voie rapide de classe 1. Ils l'ont comparée d'abord à une autoroute. Non, c'est une voie, c'est un chemin d'accès où la vitesse – ils l'ont dit plus tard – sera limitée à soixante (60) kilomètres... soixante-dix (70) kilomètres, ce n'est certainement pas une autoroute.

5915 Ensuite, toujours à Invasion Boréale. Ils disent qu'ils ont l'impression d'avoir participé à une opération de maquillage. Toutes les préoccupations de tous les intervenants, de tous les villégiateurs ont été présentées dans l'étude d'impact et vous aurez la liste de tous les tableaux où ç'a été présenté.

5920 Enfin, toujours Invasion Boréale. Ça, c'est les villégiateurs. Donc, il y a une rectification sur la pression de pêche qu'ils ont dit que ce serait équivalent à trente (30) ans de pression de pêche. On voulait rectifier avec les expériences qu'on a vécues à Toulmoustouc et à SM-3, qu'il n'y a pas une pression de pêche si énorme que ça à cause des travailleurs.

5925 «Le morcellement des villégiateurs nous a desservis». On va rectifier en expliquant que le morcellement des villégiateurs n'a pas du tout été volontaire. On a des villégiateurs qui ont été invités, qui ne se sont pas présentés et qu'on a réinvités pour être sûr de pouvoir les atteindre.

5930 Et finalement, pour Invasion Boréale, nous allons déposer une liste qui comprend dix-huit (18) points de mesures d'atténuation qui ont été prévues pour les villégiateurs et qui contredisent le fait que le promoteur a ignoré, entre autres, l'aspect humain et de l'environnement dans son étude d'impact.

Je vous remercie.

5935 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, ce sera tout pour ce soir. Donc, on se retrouve demain à treize heures trente (13 h 30) pour une dernière séance.

5940 Merci.

**(ADVENANT 23 h 42, FIN DE LA SÉANCE)**

5945 **Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la loi.**

5950 **Michel Olivier, s.o.**

-----